L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1625 - VENDREDI 16 AVRIL 2021 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

Votre partenaire JCB AGRI



NOUVEAU TELESCOPIC JCB AGRI SERIE III - 6,20 à 9,50m - 3,2 à 4,2T
Faible consommation, performance hydraulique inégalée, nouvelle cabine

AGRO-CHARGEUSE 435 S
9 modèles et versions de 64 à 282 cv

DEPUSSAY MANUTENTION AGRI
Votre concessionnaire JCB AGRI sur toute la Nièvre
Votre interlocuteur : Arnaud VAGNE 06 18 55 57 22
58110 ALLUY 03 86 79 41 16 58000 ST-ELOI 03 86 61 24 78
58220 PERROY 03 86 39 30 64 58170 LUZY

Épisodes de gel

Toute la région est touchée



Les bougies, l'aspersion, les ventilateurs et même les pales d'hélicoptère n'auront rien pu faire : la vague de froid qui s'est abattue sur toute la France entre le 5 et le 8 avril aura produit son effet dévastateur. En Bourgogne Franche-Comté, les vignobles et les vergers ont été très impactés.

Pages 06, 08, 12, 13 et 16.

Côte d'Or

› Vincent Chaplot

Chef d'exploitation et chercheur



Nièvre

› Groupement d'employeurs

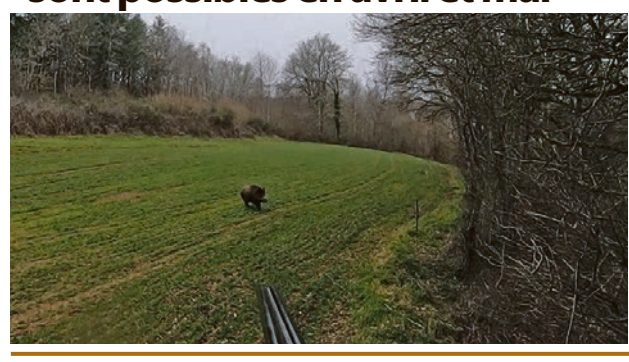
Une solution clefs en main pour trouver un salarié



Yonne

› Protection des cultures

Les prélèvements de sangliers sont possibles en avril et mai



Corbigny
Luzy
Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
G. BUCHEZ

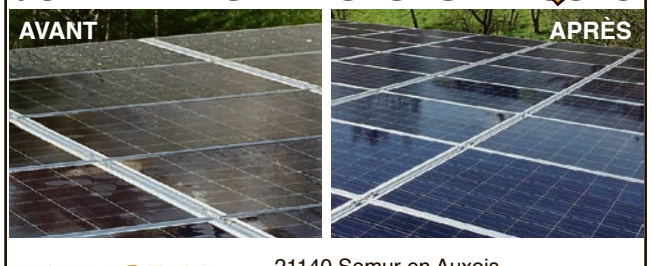


KUHN
be strong, be KUHN
• Soyez forts, soyez KUHN

CONDITIONS EXCEPTIONNELLES sur machines en stock
Faucheuses - Faneuses - Andaineurs
Presses - Enrubanneuses



NETTOYAGE et ENTRETIEN de PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES



CRAI Energies
21140 Semur en Auxois
03 80 97 17 70
crai.energies@gmail.com

Sommaire

Côte d'Or

04 • Élevage porcin : La bonne pioche
05 • Production laitière : Une sacrée réussite
06 • Portrait : Chef d'exploitation et chercheur
07 • Action syndicale : « *Important d'être présent* »

Nièvre

08 • État des lieux : L'inégalité des dégâts face au gel
09 • Conseils : Être exploitante et enceinte
10 • Groupement d'employeurs : une solution clef en main pour trouver un salarié
11 • Fertilisation : Le compost, une manière d'améliorer la qualité de son fumier

Yonne

12-13 • Gelées : Des dégâts d'une ampleur inégalée
14 • Sangliers : Un arrêté pour la protection des cultures
15 • Chambre d'agriculture : Optimiser sa trésorerie pour éviter les surprises

Région

16 • Épisode de gel : De très importants dégâts dans les vignobles de la région
17 • Pac : Ilots de référence, une nouvelle couche dans TélePAC

Dossier

18-20 • Spécial irrigation

Filières

21 • Cultures Périodes de gelées : Les céréales à paille sous surveillance

Infos Services

22 • Économie et gestion
23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-32 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Interprofession des semences

Le Semae veut faciliter la conversion à l'agroécologie

Les thèmes de la première rencontre filière semences de céréales à paille et protéagineux du Semae témoignent de la mobilisation des semenciers pour s'inscrire dans les objectifs de la nouvelle réforme de la PAC et de souveraineté en protéines végétales de la France.

Semae, l'interprofession de toutes les semences (ex-Gnis), s'impose comme un acteur pivot de la transition agroécologique de l'agriculture française et de la souveraineté alimentaire en protéines végétales.
Le 8 avril dernier, Thierry Momont, président de la section céréales à paille et protéagineux de l'interprofession avait piloté « *la première rencontre filière semences de céréales à paille et protéagineux* ». Mais c'est la combinaison de solutions proposées par des fabricants de biocontrôle, de biostimulation et par la recherche variétale qui affranchira l'agriculture « *du tout chimique* ». Avec comme contrainte, celle de s'inscrire dans un cadre réglementaire actualisé qui prend en compte l'évolution des technologies disponibles.

15 à 20 % du CA

Or le règlement européen de 2001 sur les OGM est obsolète. Les nouvelles techniques de réécriture du génome des plantes accélèrent la sélection variétale en modifiant les gènes ciblés pour améliorer les caractéristiques des plantes. Aucun gène exogène n'est introduit dans leur génome. Par ailleurs, l'essor des produits de biocontrôle repose sur une réglementation européenne bien précise, distincte de celle qui porte sur la biostimulation. Or dans les faits, les deux types de produits seront concomitamment appliqués aux semences.
La recherche variétale doit répondre aux attentes des agriculteurs, soucieux de cultiver des variétés de céréales et d'oléoprotéagineux adaptées pour relever de multiples défis (résistances aux maladies, aux ravageurs, aux excès climatiques de toute nature tout en étant sobres en intrants) avec une exigence de résultat à la clé. Ils se détourneront des cultures de protéagineux, pourtant d'intérêt agronomique incontestable, tant qu'elles ne permettent pas de dégager des marges insuffisantes.
Philippe du Cheyron (Arvalis) a rappelé que les caractéristiques des variétés des céréales actuellement cultivées sont les résultats d'années de recherche conduites dans un souci de sobriété en intrants. L'industrie semencière y investit chaque année entre 15 % à 20 % de son chiffre d'affaires.

Gains de productivité

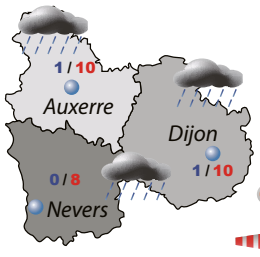
L'obtention de nouvelles variétés de blé à forts rendements ne se fait plus, comme par le passé, aux dépens du taux en protéines des grains.
Le phénomène de dilution est largement atténué. Et les gains de productivité potentiels, permis par la sélection variétale, sont des facteurs de résistance à la chute des rendements lorsque des accidents climatiques surviennent. Sans eux, ces derniers auraient fortement baissé. Parallèlement, la suppression de solutions existantes pour traiter les plantes pousse l'industrie du biocontrôle et de la biostimulation à trouver des alternatives au « *tout chimique* » tout au long du cycle végétatif des plantes.
À titre d'exemple, pour désinfecter les semences, la coopérative Agora dans l'Oise offre la possibilité d'enlever les éléments pathogènes en traitant les graines à la vapeur et à la chaleur. Les fabricants de produits de biocontrôle développeront à l'horizon de 2025 une gamme de produits à base d'exsudats de plantes pour stimuler les défenses naturelles des cultures. Par ailleurs, un énorme travail est conduit pour savoir comment les substances de biocontrôle et de biostimulation seront appliquées sur les semences (pelliculage ou enrobage lourd par exemple) pour s'assurer que les substances actives resteront efficaces longtemps. En attendant, l'ensemble des solutions disponibles ou étudiées pour s'affranchir du « *tout chimique* » est complexe et nécessite à la fois de la formation et de l'information pour être adopté par les agriculteurs.

ACTUAGRI

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Vendredi 16 Avril



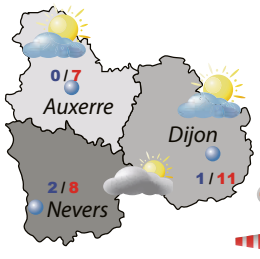
Pluvieux
Une perturbation traversera la région avec de faibles pluies éparses. Retour des éclaircies en soirée.

T° mini : 0 à 2°C
T° maxi : 8 à 11°C

Vents : Nord-Est 30 km/h

Saint Benoît
Soleil : 06h58 - 20h43
Lune : 09h05 - 00h23

Samedi 17 Avril



Mitigé
Nous retrouverons un ciel très changeant sur le département avec des embellies, mais aussi des passages nuageux, parfois encombrants.

T° mini : -1 à 1°C
T° maxi : 6 à 8°C

Vents : Nord-Est 20 km/h

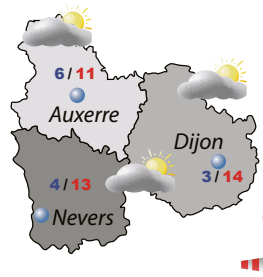
Saint Anicet
Soleil : 06h56 - 20h45
Lune : 09h40 - 01h27

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 18 Avril



A remplir
Le temps s'annonce mitigé sur la région avec une alternance entre passages nuageux et périodes de soleil.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 8 à 12°C

Vents : Nord-Est 10 km/h

Saint Parfait
Soleil : 06h55 - 20h46
Lune : 10h23 - 02h26

Prévisions à 7 jours

Lundi 19 Avril au Mercredi 21 Avril

très nuageux / bruine / ensoleillé

Vents : Nord-Est à 10 km/h
T° mini : 6 à 8°C T° maxi : 15 à 17°C

Du Jeudi 22 Avril au Dimanche 25 Avril

ensoleillé / très nuageux / couvert / ensoleillé

Vents : Est à 20 km/h
T° mini : 0 à 2°C T° maxi : 17 à 19°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Dégâts causés par le gel

Première réunion ministérielle

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, a réuni, le 12 avril dans la matinée, les principaux responsables des organismes agricoles, à l'exception des syndicats, pour faire le point sur les dégâts de gel des nuits des 6, 7 et 8 avril.

Établir un premier bilan ; mettre en place les dispositifs de gestion de crise, c'est-à-dire les dispositifs calamités, des exonérations de charges sociales et fiscales ; mettre en place un dispositif d'aide exceptionnel avec la définition de modalités sur le court et le long terme. Enfin assurer la collégialité de tous les acteurs que ce soit la MSA, les Chambres d'agriculture, les filières, les assureurs et les banques… Tels étaient les objectifs de la réunion qui a rassemblé, le 12 avril, par visioconférence, près d'une trentaine d'acteurs autour du ministre de l'Agriculture. Parmi eux les représentants des filières viticoles, céréalières (AGPB, FOP notamment), fruitières (FNPFruits) ainsi que des représentants des différents cabinets (Matignon, Bercy, Travail), afin de coordonner la réponse gouvernementale à cette crise.

Évaluation en cours

Dans ce rendez-vous qui a duré un peu plus de deux heures, le ministre a commencé par rappeler l'ampleur des dégâts avec des centaines de milliers d'hectares. Il a surtout craint le nouvel épisode de gel qui était annoncé entre le 12 et le 15 avril et qui risquait, selon lui, d'aggraver la situation. Jérôme Despey, président du Conseil spécialisé Viticulture de FranceAgriMer, a indiqué que 90 % du territoire était touché. Certaines zones le sont à 100 % quand d'autres, à l'image des deux Charentes et de l'Alsace ont subi un moindre impact du gel. À ce jour, il s'attend au minimum à 1/3 de perte de production, soit l'équivalent de 20 millions d'hectolitres et un manque à gagner de *« plusieurs milliards d'euros »*. 100 % des productions ont été touchées avec des pertes pouvant aller *« jusqu'à 100 % sur certaines fermes »*, a détaillé Françoise Roch, présidente de la Fédération nationale des producteurs de fruits (FNPF). En maraîchage, l'impact semble avoir été variable selon les régions et l'évaluation des dégâts est en cours. Il en est de même sur les grandes cultures. Une partie du colza a souffert et des dégâts sont à craindre sur certaines céréales d'hiver. Ce serait entre 25 000 à 50 000 ha de betteraves qui auraient gelé. S'il est encore temps de re-semer, le coût avoinerait environ 700 euros/ha soit entre 17 millions et 35 millions d'euros pour les agriculteurs victimes du gel, a estimé la CGB.

Pool de coassurance

Toutes les filières demandent l'activation de mesures d'urgence comme l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti, le déplafonnement des aides de minimis, l'activation du fonds d'allègement des charges (FAC) ou encore le déplafonnement du Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA). À plus long terme, certaines productions ont émis le souhait de travailler à un système assurantiel, de développer des moyens de protection aujourd'hui insuffisants par le manque d'eau (solution de stockage) et d'activer la recherche pour obtenir des semences résistantes. De son côté l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture s'est engagée à mettre en place une cellule de crise par département, notamment pour identifier les cas de détresse, et donner un premier niveau de conseils. Si les banques et assurances ont constaté que le nombre d'exploitations et d'hectares assurés était encore faible[1], elles ont certifié que *« les engagements seront maintenus »* et souhaiteraient la mise en place d'un pool de coassurance pour la gestion des calamités nationales. Le ministre qui a demandé une *« attention particulière aux jeunes agriculteurs »* a donné rendez-vous aux mêmes acteurs pour une prochaine réunion dans la semaine du 19 au 23 avril.

ACTUAGRI

(1) 117 000 ha couverts sur 555 000 ha, 920 M€ de capital assuré et 40 M€ de cotisations selon Groupama. 80 000 exploitants assurés dont 13 000 contre le gel — 3 400 déclarations de sinistres — 100 M€ d'indemnisations à venir.

La FNSEA en appelle à la « *solidarité nationale* » sans frein de l'Europe

Dans un communiqué paru le 12 avril, la FNSEA en appelle à l'expression de la « *solidarité nationale* » sans frein de la réglementation européenne, face aux « *répercussions catastrophiques* » attendues après les épisodes de gel du 5 au 8 avril. Le syndicat majoritaire demande d'une part de « *mobiliser tous les outils à disposition* » (fonds des calamités, prises en charge de cotisations sociales, dégrèvements fiscaux, apports de trésorerie « *sous leurs diverses formes* »), mais aussi il attend également « *un soutien massif de la nation envers ses agriculteurs qui ont parfois tout perdu* ». Et les soutiens issus de ce « *grand plan de soutien national* », appelé de ses vœux, ne doivent pas être « *freinés par les règles européennes lorsqu'ils ont pour objet de remédier aux dommages causés par les calamités naturelles et de permettre aux producteurs de ne pas sombrer* ». Enfin, la FNSEA plaide une nouvelle fois pour davantage d'« *ambition* » dans la politique de gestion des risques. Le syndicat note notamment que les techniques d'aspersion ont « *limité les effets du gel comme l'irrigation ceux de la sécheresse de 2020* ». À ce titre, la FNSEA demande que son rapport d'orientation 2020 ou le travail que le député LREM Frédéric Descrozailles doit prochainement présenter au ministre de l'Agriculture, trouvent une « *concrétisation ambitieuse* ».

Christiane Lambert appelle les GMS à être solidaire des arboriculteurs

La présidente de la FNSEA Christiane Lambert a indiqué mardi 13 avril au matin sur RMC, avoir demandé à la grande distribution d'être solidaire de l'arboriculture française très affectée par le gel ces derniers jours. « *J'ai déjà contacté des responsables de grandes surfaces en leur disant qu'il fallait jouer la solidarité avec les fruits français qu'il restera, pour les prioriser cet été. Et que l'année prochaine, il faudra revenir au rendez-vous chez les producteurs français* », a-t-elle déclaré au micro d'Apolline de Malherbe. Plus largement, elle a évoqué des pertes liées au gel qui « *vont se chiffrer en milliards d'euros* » pour toute l'agriculture française. « *Ne serait-ce que pour la viticulture, le secteur estime la perte à plus de 1,5 milliard d'euros* », a-t-elle indiqué. Quant à l'arboriculture, rien que dans la Drôme et en Ardèche, « *ils ont perdu 80 %* » de leur production sachant que « *c'est une région où il y a 400 000 € de chiffre d'affaires fruits* ».

Le ministre évoque les premiers contours du soutien exceptionnel

Le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie a précisé, le 12 avril sur le plateau d'*Audition Publique* (LCP-Public Sénat - Le Figaro), les contours des « *enveloppes exceptionnelles* » promises la veille par le Premier ministre Jean Castex, face à l'épisode de gel du 5 - 8 avril. Parmi les mesures envisagées : un recours facilité au chômage partiel, des allègements de charges patronales mais aussi, « *vu l'ampleur des dégâts* », la création d'un « *fonds exceptionnel qui vienne compenser les pertes de revenu* », a détaillé Julien Denormandie. Il sera notamment accessible aux viticulteurs. Ces derniers ont la possibilité de s'assurer et ne peuvent donc pas prétendre aux indemnisations du fonds des calamités agricoles. Or moins d'un tiers d'entre eux sont assurés. Plus tôt dans la journée, Julien Denormandie a réuni les filières arboriculture, maraîchage, viticulture et grandes cultures, la MSA et l'APCA. Particulièrement impactées, les filières arboricoles et viticoles ont demandé le report des cotisations sociales, des mesures de chômage partiel et la création d'un prêt garanti d'État (PGE) agricole - ou l'assouplissement du dispositif PGE créé durant l'épidémie de Covid-19. Dans le cadre du régime des calamités agricoles, et au-delà du déplafonnement promis par Jean Castex, l'arboriculture réclame « *une tranche supplémentaire d'indemnisation comme ça a été le cas en 2012* ». Elle demande également le report des prêts bancaires, notamment pour les jeunes agriculteurs, et un soutien psychologique aux producteurs affectés. « *Le ministre s'est fixé pour objectif que les premiers financements arrivent mi-juin/début juillet pour les arboriculteurs et producteurs de petits fruits* », a rapporté la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, à l'issue de la réunion.

en bref

Plan de relance Huit premiers lauréats pour l'enveloppe structuration de filière

Dans le cadre de l'appel à projets structuration de filières agricoles et agroalimentaires du Plan de relance, huit premiers lauréats viennent d'être désignés pour un montant de subventions de plus de 7 millions d'euros, annonce le ministère de l'Agriculture dans un communiqué du 13 avril. Parmi eux, le projet 110 Bourgogne qui ambitionne de développer une filière blé de qualité d'ici un an en développant de nouvelles techniques de stockage sans insecticide. Ces porteurs de projet seront aidés pour financer des silos de proximité situés en zone intermédiaires.

Eau La situation des nappes jugée « *satisfaisante* »

Le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) juge la situation des nappes phréatiques au mois de mars « *satisfaisante sur une grande partie du territoire* ». « *La recharge 2020-2021 a généralement été nettement supérieure à la moyenne* », selon un communiqué. Au 1er avril, « *les nappes réactives observent cependant une dégradation rapide du fait de l'absence de précipitations notables ces dernières semaines* ». La situation est moins favorable, avec des niveaux modérément bas à bas, pour les nappes alluviales et karstiques des régions montpelliéraine, nîmoise, de Provence et des Alpes du Sud ainsi que pour les nappes profondes des couloirs du Rhône, de la Saône et du Sundgau (sud de l'Alsace).

Semis Les betteraves en repli, décrochage en pomme de terre

Le service statistique du ministère de l'Agriculture a publié le 13 avril ses premières estimations des semis de printemps, montrant un nouveau repli des betteraves et un décrochage des pommes de terre. « *Les surfaces de betteraves reculent de nouveau, perdant près de 100 000 ha par rapport à 2017, année de suppression des quotas* », d'après une note établie au 1er avril, avant l'épisode de gel. Elles sont chiffrées à 396 000 ha (-5,9 % sur un an). « *Les surfaces de pommes de terre de conservation et demi-saison reculent pour la première fois depuis 2015* », à 148 000 ha (-6,7 %), « *en lien avec la fermeture de certains débouchés en 2020* » pour cause d'épidémie de Covid-19.

COMPAREZ VOS ASSURANCES AGRICOLES AVEC GROUPAMA



3 MOIS OFFERTS
sur votre contrat prévoyance «Capital Santé»
(arrêt de travail, invalidité, décès) pour toute souscription avant le 02/07/21.
Contactez votre conseiller ou rendez-vous dans votre agence

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 066 (www.orias.fr). Document et visuel non contractuels. Crédit photo : Aurélien Chauvaud - 01/2021

Groupama
la vraie vie s'assure ici

Élevage porcin

La bonne pioche

Dans le cochon, tout est bon : deux jeunes Côte-d'oriens l'ont bien compris en s'installant il y a tout juste un an près de Dijon.



Vingt-quatre abris extérieurs ont été importés d'Angleterre. Les éleveurs recherchaient du matériel performant, pour le confort de leurs animaux.



Sébastien et Nicolas Trapet, avec l'une de leurs 48 truies.



Des îlots sont également réservés aux truies en gestation.

Sur le papier, il est des projets agricoles qui apparaissent plus que parfaits. Celui de Nicolas et Sébastien Trapet en fait indéniablement partie. À Valforêt -nouvelle commune issue des fusions de Clémencey et de Quemigny-Poisot-, ces deux cousins de 34 ans se sont lancés dans un élevage porcin en agriculture biologique. Les prix de vente sont trois fois plus rémunérateurs qu'en conventionnel (3,70 contre 1,23 euro/kg de carcasse). La proximité d'un énorme bassin de consommation motive les producteurs à mettre un pied dans la transformation et la vente directe : cette nouvelle étape devrait être franchie d'ici le printemps 2022, un boucher est d'ores et déjà recruté. Naisseurs-engraisseurs, les deux Côte-d'oriens maîtrisent déjà de nombreux paramètres : cela devrait être encore plus le cas dans un avenir proche, quand Nicolas Trapet aura entamé la conversion bio de ses surfaces céréalières exploitées depuis son installation en 2015 : *« L'alimentation est le poste le plus coûteux dans notre élevage, et de très loin. À 520 euros la tonne, la facture est presque deux fois plus élevée qu'en conventionnel. L'idée sera de tendre un maximum vers l'autonomie alimentaire avec nos propres céréales. Dans l'idéal, nous voulons tout maîtriser, de A à Z »*. Un énième avantage viendra des effluents d'élevage, qui seront valorisés dans les champs.

Près de 900 porcins par an

L'élevage de Valforêt compte 48 truies, 288 places d'engraissement et 100 places de post-sevrage pour les porcelets. *« La réglementation ne nous autorisait pas à en faire davantage »*, informe Sébastien Trapet, *« les contraintes auraient été plus nombreuses si le nombre d'animaux avait été plus conséquent. La réalisation d'une enquête publique aurait été obligatoire, avec le coût, le temps et les incertitudes que tout cela comporte. Finalement, nous avons déjà atteint notre rythme de croisière, et c'est déjà très bien car nous espérons produire entre 850 et 900 porcins chaque année »*. Le coût de l'installation, lui, approche les 600 000 euros avec l'achat d'une parcelle de 16 ha, la construction de deux bâtiments d'une surface totale de 1 400 m² et tout l'équipement nécessaire pour bien élever les porcins.

Confort et performances

Dehors, vingt-quatre abris sont dédiés aux truies et à leurs petits : *« Deux bandes se croisent dans notre conduite, c'est pourquoi nous n'avons pas 48 abris »*, explique Sébastien Trapet, *« ces petites structures préviennent du froid l'hiver et du chaud l'été, de bons résultats techniques sont espérés par cette recherche de confort. En pratique, les truies arrivent une semaine avant la mise bas, elles y resteront les six semaines suivantes avec leurs petits, jusqu'au sevrage. En élevage porcin, nous avons deux portées par an, chaque truie viendra donc deux fois par an sous les abris. Nous effectuerons une rotation de nos parcs tous les deux ans, le reste sera mis en culture et généralement, de bons rendements sont obtenus à l'endroit où évoluent les porcins… En ce qui concerne la production, les porcs sont engraissés pendant six mois avec un objectif de 100 kg de carcasse. Pour l'aspect reproduction, nous inséminons. Un mâle reste toutefois à disposition pour rattraper d'éventuelles défaillances »*.

Il n'y a plus qu'à

Le plus dur semble être fait pour Sébastien et Nicolas Trapet, parfaitement lancés dans leur nouvelle activité : *« notre projet porté par la coopérative Cirhyo est très éloigné des premières habitations et n'a rien d'industriel, mais plusieurs opposants se sont tout de même fait connaître avant l'installation ! Le mot porcherie leur a fait peur. Nous aurions eu des chevaux, il n'y aurait eu aucun problème, car ces mêmes opposants ont quelques équins… Nous avons pu mener à bien notre projet, c'est une grande satisfaction. Tout n'est toutefois pas terminé : notre futur atelier de transformation représente lui aussi un bel investissement, il faudra que la banque nous suive. Nous sommes toutefois optimistes car la demande est particulièrement forte en produits locaux, la viande porcine ne semble pas y échapper »*. Les deux trentenaires feront appel, dans un premier temps, aux services de découpe de l'abattoir d'Autun pour écouler leurs premiers produits : *« ce n'est pas la porte à côté mais l'abattoir de Beaune est aujourd'hui fermé. Nous proposerons des colis avec un système de retraits, nous espérons aussi travailler avec des restaurants. Dans un second temps, nous envisagerons peut-être l'ouverture d'un magasin de vente dans les Hautes Côtes de Nuits »*.

Contact : 06 29 54 62 95.

AG



Une truie peut donner naissance à 24 petits par an, en deux portées.

Production laitière

Une sacrée réussite



Thomas Payot, avec les nombreux yaourts fabriqués dans la journée.



Michel Payot, aux côtés de ses vaches montbéliardes à Étrochey, au nord de Châtillon-sur-Seine. Près de 200 000 litres de lait sont transformés chaque année sur la ferme.

Il y a dix ans, le Gaec du Mont Lassois se lançait dans la transformation d'une partie de son lait. Ses produits se retrouvent aujourd'hui aux quatre coins du département, avec une vente hebdomadaire moyenne de 12 000 yaourts.

Il fallait le faire, ils l'ont fait. Prendre un tel virage en 2010 n'était pas forcément évident, à l'heure où la diversification n'était pas encore devenue légion dans les exploitations agricoles. *« Nous étions deux associés avec mon frère Jean-Claude. L'installation de nos deux enfants Gaétan et Thomas a été le point de départ de cette nouvelle aventure, ce sont eux qui ont tout imaginé. Transformer le lait et en faire des yaourts : ils avaient prévu de le faire depuis longtemps et nous les avons suivis ! »*, se rappelle Michel Payot.

Un nouveau métier

Dix ans plus tard, le Gaec du Mont Lassois transforme près de 200 000 litres de lait chaque année, soit un tiers de la production de ses 80 vaches montbéliardes. Les produits (principalement des yaourts brassés, mais aussi des fromages, des faisselles et même des crèmes dessert depuis deux ans) sont proposés dans toute la Côte-d'Or, dans une multitude de points de vente. Pas moins de douze personnes travaillent actuellement sur la ferme (quatre associés, cinq salariés en CDI dont quatre sur la transformation, un apprenti et deux vendeuses à temps partiel). *« Nous avons appris de nouveaux métiers en plus de celui d'éleveur. La fabrication des produits, la vente et aussi la logistique : il y a eu beaucoup de changements dans notre quotidien et notre organisation, c'est certain »*, reconnaît Michel Payot.

Étapes clés

L'installation de Gaétan et Thomas Payot, à l'époque, avait permis d'augmenter les quotas laitiers, d'accroître le cheptel de plusieurs vaches, d'agrandir la stabulation et d'installer un robot de traite. Les associés du Gaec ont aussitôt investi dans un petit atelier de transformation et créé la marque Adelle. Leurs premiers produits ont été commercialisés en janvier 2012 : *« nous avions commencé par de petits volumes, histoire d'apprendre le métier et d'améliorer progressivement nos recettes. Les yaourts nature et au miel composaient alors notre gamme. Celle-ci s'est étoffée dès l'année suivante avec l'arrivée des yaourts aux fruits »*. Devant un succès grandissant, le Gaec du Mont Lassois a commencé de multiplier les débouchés, comme l'explique Michel Payot : *« au tout début, nous nous sommes installés au marché de Châtillon-sur-Seine, plusieurs supermarchés aux alentours vendaient aussi nos produits. Nous avons ensuite réalisé un démarchage de plusieurs enseignes dans la région dijonnaise, des portes se sont progressivement ouvertes. Le lancement des circuits courts locavores et la Ruche qui dit oui ont été un véritable coup d'accélérateur »*.

Passage en bio

La ferme d'Étrochey s'est ensuite *« payé le culot »* d'investir aux halles de Dijon pour s'y assurer une présence trois fois par semaine : ce choix s'avérera très intéressant sur le plan promotionnel et commercial. Une conversion en agriculture biologique, pour aller encore plus loin dans la qualité des produits, a été l'occasion de gagner encore plus de marchés, notamment ceux des collectivités. *« À ce titre, nous remercions les élus du Conseil départemental et notamment François Sauvadet à chaque fois que l'occasion se présente. Leurs efforts en faveur des produits locaux sont remarquables. Nos produits se retrouvent aujourd'hui dans une soixantaine de cantines de collèges et de maisons de retraite, nous en sommes ravis. Nous sommes aussi au drive fermier de Dijon, nous avons également investi au marché de Beaune. Chaque semaine, au moins 1 000 personnes réalisent un acte d'achat directement chez nous, sans compter l'activité de nos différents revendeurs »*, informe Michel Payot.

L'avenir en rose

Une telle réussite, couplée à l'installation et l'embauche de plusieurs jeunes sur l'exploitation, ravit Michel Payot et ses associés : *« notre activité crée de l'emploi dans nos zones rurales. Cette voie est le meilleur moyen de faire perdurer la ferme et de maintenir des jeunes générations dans nos campagnes, ce n'est pas rien. Le retour positif de nos clients est une autre satisfaction du quotidien, cela ne nous était pas permis avant. Un autre point important : nous avons désormais la possibilité de prendre en compte nos coûts de production, nous construisons nous-même notre propre prix de vente »*. Contact : www.lafermedumontlassois.fr

AG



La marque Adelle a été créée en 2010. Adelle était le nom d'une vache de la ferme familiale, la vache favorite des enfants Payot ! Ces derniers se précipitaient chaque jour à la traite pour boire un grand verre de lait de cet animal. Aujourd'hui, Adelle évoque le souvenir de ce lait frais mais aussi la relation et les valeurs qui ont formé leurs liens avec le terroir et la nourriture de qualité.

Déchargez-vous des contraintes de la paie
Externalisez vos paies en nous en confiant la gestion

- Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- Etablissement des bulletins de salaires (salariés agricoles, apprentis...)
- Attestations de salaires, arrêts maladie ou accident de travail
- Formalités liées au départ de vos salariés
- Etablissement des déclarations de charges sociales, DSN
- Récupération des taux PAS de vos salariés.

Efficacité
Fiabilité
Productivité
Tarifs attractifs

N'attendez plus !
Contactez-nous par téléphone 03-80-68-67-68
ou par mail servicepaie@fdsea21.fr
FDSEA21 - Service Juridique Emploi
1 rue des Coulots 21110 BRETENIERE
@servicejuridiqueemploi - FDSEA21

Service Juridique Emploi & Paie



L'élevage de la ferme du Mont Lassois est passé en bio en 2016. Cette étape supplémentaire, gage de qualité, a permis de multiplier les débouchés commerciaux.

Viticulture

Les « *pires conditions* »

Christophe Suchaut, conseiller viticole à la Chambre d'agriculture, revient sur l'épisode de froid des derniers jours en haute Côte-d'Or, en complément de notre communication régionale page 16.

Les dégâts semblent inéluctables dans le vignoble du Châtillonnais, même si ce territoire est un peu plus *« en retard »* que le sud du département. *« Les bourgeons du chardonnay commençaient effectivement de verdir… Un froid polaire comme celui-là, venu du Groenland, cumulé à une forte humidité, c'est vraiment les pires conditions que nous pouvons avoir pour la vigne, d'autant que ce gel semble durer et nous sommes encore tôt dans la saison. Les Saints de Glaces, les 11,12 et 13 mai sont encore loin. Il est à souhaiter qu'il ne se passe rien d'ici là »*, commente Christophe Suchaut. Le conseiller viticole de la Chambre d'agriculture s'interdit pour l'heure toute estimation de dégâts : *« ces derniers sont difficilement appréciables dans leur globalité, mais il est certain que les parcelles ont été très fortement impactées. Il est bien trop tôt, à mon sens, pour lâcher des chiffres. La seule chose à faire est d'attendre et de voir comment les plantes vont repartir. Mais encore une fois, nous ne sommes pas à l'abri de reprendre du froid »*.

Les moyens de lutte contre un tel gel sont *« limités »*, poursuit Christophe Suchaut : *« le système de bougies est onéreux, et nous sommes dans des appellations régionales, Un système de défense a toutefois été activé à Molesme : des bougies ont été allumées en dessous d'éoliennes qui ont propulsé l'air chaud dans les parcelles. La chaleur permet de faire remonter le point de rosée : l'eau ne se fige pas sur les bourgeons, cela limite les dégâts. Cette technique fonctionne sur des gelées relativement fortes mais demande, encore une fois, de lourds investissements, et quid sur ces dernières gelées avec ces températures hivernales et la forte hygrométrie ? »*.



Cette éolienne de plusieurs mètres a permis de propulser l'air chaud des bougies dans une parcelle à Molesme.

AG

Relevés

Sur les stations de la Chambre d'agriculture, les taux d'humidité ont dépassé les 95 % le 6 avril avec des températures comprises a minima entre -4 et -7,3 °C, du haut vers le bas des coteaux à 1 mètre au-dessus du sol. Pour empirer encore un peu plus la situation, l'épisode neigeux de la même journée a fortement humecté les bourgeons.

Portrait

Agriculteur et chercheur

Vincent Chaplot, agriculteur domicilié à Époisses, est également spécialiste de la vie des sols. Rencontre.



Vincent Chaplot, agriculteur et spécialiste de la vie des sols.

Le 8 avril, Vincent Chaplot patientait à l'aéroport Charles-de-Gaulle de Roissy, valises dans les mains. Cet homme de 49 ans s'est envolé pour le Brésil pour aller travailler durant un mois sur la thématique des zones humides. Son emploi du temps est à l'évidence peu commun pour un exploitant agricole, Vincent Chaplot est en réalité double actif depuis son installation sur la ferme familiale en 2016.

Un parcours studieux

Après de longues études (bac D et Deug de biologie, licence et maîtrise de géologie, master *« sciences du sol »*, doctorat *« cartographie des sols »*), ce fils d'agriculteur entre en contact en 1998 avec l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Cette première mission post-doctorat sera déterminante pour la suite de sa carrière : *« Je pars en service civique pendant deux ans à l'université de São Paulo, mon travail s'intéresse à l'évolution des sols dans les zones défrichées de l'Amazonie. Cette expérience me permet de devenir officiellement chercheur en 2001, je signe alors mon premier contrat aux États-Unis, pour une étude des flux de sédiments à l'université du Texas »*.

Tour du monde

Vincent Chaplot change ensuite de continent et file en Asie, plus précisément au Laos, pour une mission de trois ans sur l'érosion des sols. Le chercheur de l'IRD rentre en France en 2004 et valorise ses travaux en rédigeant de nombreuses publications scientifiques. L'Afrique du Sud et un projet sur le stockage du carbone se présentent à lui en 2007, il planchera sur ce sujet durant six années. Vincent Chaplot participe entre-temps à des missions plus épisodiques au Kenya, au Mozambique, au Zimbabwe, au Sénégal, en Inde et en Chine. *« J'évolue à chaque fois dans des milieux paysans dotés de pratiques millénaires, idéales pour réaliser des études scientifiques »*, confie ce passionné de géologie.

La main à la pâte

Le Côte-d'orien revient en France en 2013 et rédige une nouvelle fois de nombreux écrits. En 2016, il succède à son père à la tête de l'exploitation familiale basée à l'Isle-sur-Serein, petit village à quelques kilomètres après la *« frontière »* de l'Yonne. Sa ferme s'étend sur 340 ha de SAU (dont 90 en prairies) et compte 100 UGB en race charolaise. Vincent Chaplot met à profit ses connaissances, différents dispositifs lui permettent de gagner du temps pour poursuivre son métier de chercheur. Le bâtiment d'élevage devient davantage mécanisé, le pâturage tournant dynamique permet de devenir autosuffisant en fourrages malgré les sécheresses. Le semis direct fait quant à lui son apparition dans les cultures. Des échanges de parcelles avec des agriculteurs voisins sont l'occasion de rassembler plusieurs terres autour de l'exploitation. L'éleveur investit dans des taureaux de race Angus pour faire vêler ses femelles plus facilement et plus précocement, dès l'âge de deux ans.

AG

▸ *Formations*

28/04 et 6/05 (Bretenière) Agencer son point de vente pour stimuler ses ventes
Contact : Aline PARIZE, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

7, 21 et 25/05 (Bretenière) Évoluer et (ré)agir en période de changements
Contact : Aline PARIZE, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

Terres de Bourgogne
Flux RSS Facebook Twitter agribourgogne.fr

Rendez-vous

La Fête du bœuf, c'est ce samedi

L'association pour la promotion des animaux de boucherie de haute qualité organise la Fête du bœuf ce samedi 17 avril, ce rendez-vous rassemble de nombreux bovins ainsi que des ovins de qualité au pôle agricole de Pouilly-en-Auxois.

Au programme de la journée : opération des jurys, classement des animaux, vente commerciale auprès des professionnels.

Ouverture au public professionnel uniquement.

Vendredi dernier, l'organisation dénombrait 105 bovins inscrits pour un total de 35 élevages. L'association prévoyait également l'accueil d'une dizaine de lots d'ovins.



Le dernier prix Vallée décerné, celui de 2019, avait rejoint l'élevage de Charles Guedjou, à La Comelle, en Saône-et-Loire.

Action syndicale

« Important d'être présent »

Un jeune agriculteur côte-d'orien revient sur la manifestation agricole du 6 avril.



Malgré son jeune âge (21 ans), Clément Guichot n'en était pas à sa première action syndicale. Ce passionné de machinisme qui prévoit de s'installer sur l'exploitation et l'ETA familiales à Châtellenot avait déjà pris part à trois autres mobilisations : en octobre 2019 au péage de Pouilly-en-Auxois, en septembre dernier à Arrans devant le domicile de la députée Yolaine de Courson et fin janvier, déjà à Dijon. *« Cette quatrième sortie est assurément la plus chaude ! »*, confie Clément Guichot, qui avait à cœur de faire le déplacement pour représenter son secteur et soutenir le mouvement. Son tracteur faisait partie du convoi qui s'était élancé depuis l'entrée de l'A38, à Pouilly-en-Auxois : *« il y avait environ une trentaine d'engins, avec pas mal de bennes bien remplies et aussi quelques épandeurs et tonnes à lisier. Nos homologues de Sombernon nous attendaient à leur niveau. À 40 km/h, nous avons mis une grosse heure pour rejoindre Dijon. Il était important d'être présent. Personnellement, je m'attendais à voir autant de monde, compte tenu du contexte agricole. J'espère que nous avons été entendus. Maintenant que ce rendez-vous est terminé, il faut que ça bouge. Les agriculteurs veulent une Pac et des prix plus justes, et moins de contraintes dans nos métiers. Il faut que les jeunes aient toujours envie de s'installer, sinon ça ne va pas le faire… Il y a également la problématique loup… Ce prédateur fait des ravages dans certaines exploitations, il y en a marre, il faut pouvoir le prélever. Quand j'entends certaines personnes préconiser l'utilisation de filets, cela me fait bien rire, ce n'est pas ça qui l'arrêtera ».*

AG

Le mot des présidents

Fabrice Genin et Antoine Carré, président de la FDSEA et des JA, dressent le bilan de l'action syndicale :



« Au lendemain de l'action syndicale régionale du 6 avril, il nous paraît important, en premier lieu de vous remercier de votre mobilisation : 600 agriculteurs et près de 300 tracteurs venus de toute la région. À eux seuls, ces chiffres montrent l'ampleur du malaise qui pèse sur nous. Mais plus encore, les évènements survenus au cours de la journée témoignent de la détresse du monde agricole. Les responsables syndicaux, en charge de l'organisation de la manifestation s'étaient engagés à éviter tout débordement. Faire entendre nos revendications dans le calme, c'est ce que l'on a toujours souhaité. Obtenir des avancées, des réponses à nos demandes en conduisant un mouvement syndical non-violent, nous l'avons tenté, encore récemment. C'est probablement le rêve de tout responsable syndical. Mais nous ne vivons pas dans un monde idéal et cette fois, la retenue et le calme ont laissé place à la colère. Comment aurait-on pu contenir ce sentiment de détresse, de désespoir, voire d'abandon qui grandit dans les campagnes depuis trop longtemps ? Fallait-il le contenir d'ailleurs ? Fallait-il une fois de plus rester silencieux face aux désastres économique, réglementaire et moral, qui menacent nos exploitations, nos revenus, notre métier, nos territoires ? Il n'est pas dans la nature du monde paysan de se laisser mourir en silence. Il n'est pas dans notre nature syndicale de ne pas nous battre pour ce qui est juste. Nous avions des revendications, nous les avons portés de la manière qui s'est imposée. Cette journée aura des conséquences, plus lourdes pour certains d'entre nous, mais que nous devrons assumer de manière collective ».

« Le résultat ne sera jamais assez satisfaisant, mais des avancées ont pu être obtenues :

- ***sur le projet d'extension des zones vulnérables : le préfet s'est engagé à ce que les propositions de zonage soient très fortement réduites pour l'ensemble de la région en nombre de communes concernées***
- ***report d'un an de la mise en place de l'arrêté interrégional « sécheresse », pour permettre un véritable travail de fond et de véritable concertation, sur chaque département***
- ***la mobilisation va aussi permettre de pousser les positions de la Région BFC sur la Pac au niveau national, tant auprès de la FNSEA que du Ministère de l'Agriculture, et notamment : le maintien des aides couplées et une prise en compte des zones intermédiaires. Un rendez-vous avec le ministre de l'Agriculture autour de la problématique Pac est prévu prochainement.***
- ***Enfin, la pression mise lors de la mobilisation de Dijon va permettre de peser au niveau national pour que le Gouvernement fasse enfin appliquer la Loi Égalim et ses dispositions et ainsi permettre un retour de rémunération vers les producteurs.***

Il reste de nombreuses demandes que nous devrons encore travailler, négocier et surtout obtenir. Cette journée d'action nous a permis de mettre le pied dans la porte. Charge à nous de transformer l'essai pour que des retombées concrètes se ressentent sur nos exploitations. Vous avez su être présents lors de cette journée et nous vous remercions de votre engagement pour la défense de notre profession. Nous espérons ne pas avoir à renouveler un mot d'ordre mais si le besoin se faisait sentir, nous savons que nous pourrons compter sur vous ».

Mises au pâturage des bovins

Vente d'herbe ou pension ?

La traçabilité sanitaire est importante et obligatoire

En faisant connaître le parcours de ses animaux pendant la saison de pâturage, en particulier lorsque les animaux valorisent des parcelles non rattachées à l'exploitation, chaque éleveur participe activement à la biosécurité collective nécessaire à la protection de tous les élevages notamment en matière de BVD, IBR, tuberculose et toute autre maladie infectieuse.

Attestation de fin de prophylaxie (AFP)

Cette attestation est délivrée par la DDPP 21. Son envoi à tous les éleveurs est confié au GDS au fur et à mesure de la réalisation des prophylaxies. Elle traduit le fait que les bovins mis en pâture sont à jour de leurs prophylaxies annuelles (tuberculose, brucellose, leucose et IBR). Dans tous les cas, vous devez déposer une copie de ce document à la mairie de la commune du lieu de pâture des bovins, si celui-ci se situe en dehors de la commune de votre siège d'exploitation. Cette attestation est aussi demandée par certains maires des communes de départements limitrophes à la Côte-d'Or aux éleveurs mettant des animaux en pâture sur leur territoire, et ce quelle que soit l'origine des élevages.

Vente d'herbe ou pension

En cas de vente d'herbe ou de mise en pension, les éleveurs qui exploitent des pâtures qui ne figurent pas sur leur déclaration Pac ont le choix entre une mise en pension ou une vente d'herbe (pâturage à distance). Ce choix s'effectue en fonction des contraintes de chargement, des mesures agro-environnementales, des durées de conservation pour l'aide aux bovins allaitants, des contrôles sanitaires aux mouvements.

I) Mise en pension des bovins

La pension est un motif de mouvement au même titre qu'un achat. Cela nécessite d'assurer la traçabilité des mouvements, en notifiant le mouvement et de vérifier l'état sanitaire des animaux pris en pension.

1) Je notifie les mouvements de sortie de mes animaux vers le cheptel de l'exploitant de la pâture et il notifie l'entrée des animaux dans son cheptel.

2) L'exploitant de la pâture réalise un contrôle d'introduction afin d'obtenir les nouvelles cartes vertes sous son numéro de cheptel.

3) Lors du retour des animaux chez leur propriétaire, la même procédure est réalisée en sens inverse.

Toutefois, dans le cas où les animaux sont seuls en pâture et qu'il n'y a pas de contacts possibles avec des bovins d'une autre exploitation, le propriétaire des bovins et l'exploitant de la parcelle pâturée peuvent demander conjointement une dérogation aux contrôles d'introduction à leur GDS.

II) Déclaration de pâture à distance (vente d'herbe)

1) Elle s'adresse exclusivement aux élevages dont les bovins seront les seuls à pâturer sur la parcelle en question.

2) Le propriétaire des animaux et l'exploitant de la parcelle complètent la déclaration de mise en pâture à distance des bovins.

3)La déclaration complétée doit être adressée à la DDPP 21 (57 rue de Mulhouse - BP53533 - 21033 Dijon Cedex, ddpp-spa@cote-dor.gouv.fr)

Il n'est pas nécessaire dans ce cas de notifier les entrées et sorties, et il n'y a pas d'échange d'ASDA.

Attention ! Pensez à en informer la DDT via le bordereau de localisation pour ne pas être pénalisé en cas de contrôle Pac.

Contacts GDS 21 : Gilles Rabu au 03 80 68 67 37. Plus d'infos et documents à télécharger : www.gdsbfc.org

GDS21

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

État des lieux

L'inégalité des dégâts face au gel

Suite à la vague de froid qui a sévi la semaine dernière, quelques exploitants ont été plus chanceux que d'autres dans la Nièvre.

L'épisode de gel qui a sévi la semaine dernière a touché toute la région, mais avec des conséquences très hétérogènes. *« Comparée à la Côte-d'Or et à l'Yonne, la Nièvre a été un peu épargnée par le gel dans quelques lieux, comme ici à Tannay »* indique Jean-Marie Perdikouris, exploitant viticole du Domaine Perdikouris. Avec des températures allant jusqu'à -6 °C, ce sont ses pieds les plus jeunes qui ont subi le gel le plus durement. *« Il n'y a rien de catastrophique, car j'effectue une taille tardive sur ces jeunes pieds. De ce fait, ce qui a gelé aurait de toute manière été coupé court ». « Ce qui me sauve »* précise-t-il *« c'est que la majorité de ma production de pinot noir ait un débourrement tardif. Lorsque le gel s'est abattu, les bourgeons n'étaient pas du tout sortis. Une chance ! »*. Cela étant il n'a pas baissé ses baguettes *« ainsi les bourgeons ne sont pas ras du sol, ce qui est le pire de tout en cas de gel, avec l'humidité »*. Pour préserver son vignoble, il n'a donc pas opté pour la chauffe, à la différence de Marlène Tinel, exploitante du domaine Tinel-Blondelet (Pouilly) qui a placé deux tours antigel et quelques bougies dans ses vignes. Néanmoins, *« tout notre vignoble n'est pas protégé et notre parcelle de chasselas a été particulièrement touchée »*.

Un peu tôt

À l'heure actuelle, Jean-Marie estime qu'il *« n'a perdu que 5 % de ses récoltes »*, car *« il faut au moins 48 heures pour se rendre compte de la perte réelle »*. Même son de cloche pour Marlène qui insiste : *« on verra vraiment l'ampleur des dégâts dans une à deux semaines »*. Il est donc un peu tôt pour se prononcer fermement sur le montant exact des dommages.

Les maraîchers en première ligne

Mais, pour d'autres la situation est tout autre. Mathieu Bessière, exploitant du potager de Séguret avec Emma Rigollet, le dit sans détour *« notre jeune verger de deux ans est ravagé »*. En effet, cerisiers, pommiers ou encore pruniers n'ont pas tenu le choc et les fleurs, synonymes de fruits à venir, ont été complètement congelées. La récolte sera donc proche du néant pour cette année. Un manque a gagner indéniable qui ne pourra pas être comblé par les légumes qui, eux, ont été préservés.

CHLOÉ MONGET



Jean-Marie Perdikouris sur son exploitation à Tannay.

Énergie

Réussir son bâtiment photovoltaïque

Mardi 30 mars était organisée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre une réunion d'information sur les bâtiments photovoltaïque. Le but étant de mettre en avant la complémentarité entre élevage et production d'énergie.

L'intérêt pour les bâtiments photovoltaïques est grandissant. Pour Étienne Bourgy, chargé de mission auprès de la Chambre d'agriculture, la raison d'un tel engouement est simple : *« les agriculteurs cherchent à trouver des solutions pour couvrir une partie des charges liées à un nouveau bâtiment. Avec un bâtiment photovoltaïque, certains éleveurs peuvent avoir accès à une structure moderne, mais aussi faire des bénéfices non négligeables grâce au contrat énergie »*. D'une durée de 20 ans, le contrat est garanti par EDF. En clair, la rémunération au kW est fixée au départ, il n'y a donc pas de surprise. Pour rendre le gain permis par l'installation de panneaux plus concret, Étienne Bourgy prend pour exemple la situation suivante (hors frais bâtiment) : 289 panneaux de 345 wc (soit une surface de 500 m² de photovoltaïque) pour un coût total avec raccordement de 78 000 euros. Le tout est financé avec 7 800 euros de fonds propres et un emprunt de 70 200 euros sur 15 ans au taux de maxi de 1,50 %. Sont aussi pris en compte les frais de maintenance, d'assurance et le prix de remplacement d'onduleurs qui varient, pour chacun de ces points, de 750 euros à environ 950 euros sur 20 ans. *« Au final, avec cette simulation, le photovoltaïque est remboursé au bout d'une douzaine d'années. Ensuite, c'est uniquement du bénéfice pour l'agriculteur à hauteur de 3 000 euros par an environ de quoi financer une partie de l'annuité du bâtiment »* avance-t-il.

Une alternative possible

Perrine Raverat, conseillère à la Chambre d'agriculture a également exposé une alternative. *« La location de toiture ou les contrats baux de emphytéotiques peuvent aussi être une solution pour les agriculteurs ne pouvant financer seuls un nouveau bâtiment, à l'instar des jeunes installés… »*. Mais dans ce cas, le contrat doit être signé par un tiers et de ce fait l'exploitant n'a que la jouissance du bâtiment. Il ne peut donc pas prétendre toucher les bénéfices liés à la vente d'énergie. *« Dans cette situation, le projet étant supporté financièrement par un tiers investisseur, l'agriculteur n'a pas spécialement son mot à dire sur l'élaboration de la structure. Du coup, il faut être très vigilant sur certains points de constructions qui peuvent être préjudiciables à la bonne ventilation du bâtiment et donc au confort des animaux »* souligne Perrine Raverat.

Dans les règles de l'art

Dans le cas où l'éleveur porte le projet photovoltaïque au nom de l'exploitation et après avoir choisi un installateur agréé, il est important de vérifier auprès de la banque que le projet est finançable et de respecter plusieurs étapes. Pour que l'installateur bloque le tarif de rachat pour les 20 prochaines années auprès d'Enedis, un permis de construire validé doit être obtenu. Ne connaissant toujours pas le coût du raccordement à ce stade, Étienne Bourgy insiste sur le fait que *« pour se préserver un maximum, il faut rajouter absolument les mentions "sous réserve d'accord de financement bancaire et sous réserve d'un coût de raccordement ne dépassant pas les 20 000 €" sur le devis avant de signer avec un installateur »*. Effectivement chaque situation est différente en termes de coût de raccordement de l'installation. Dans la Nièvre, le coût moyen se situe autour des 12 000 € HT. Mais il varie entre 5 000 et 35 000 €, voire davantage dans certains cas. *« Une fois le dossier et la caution de 1 000 euros envoyés à Enedis par l'installateur, ces derniers disposent de trois mois maximum pour établir un devis de raccordement. En fonction du montant, soit l'agriculteur poursuit son projet en réglant l'acompte de raccordement dans les trois mois suivants et sa caution est alors remboursée à la première vente d'énergie, soit il ne donne pas suite et toute la demande de rachat d'électricité s'arrête avec la perte de ladite caution »* précise Étienne Bourgy. Il conseille aussi pour la réalisation du bâti de faire appel à des professionnels comme des installateurs agréés ou des maçons pour les fondations du bâti, avec étude de sol et étude béton également. *« En cas de problème, disposer d'une garantie décennale permet d'être couvert par les assurances »*. Néanmoins, le terrassement peut être réalisé par l'exploitant. De son côté Perrine Raverat précise que *« la lumière ne pouvant être apportée en toiture, il est préconisé d'en placer autant que possible sur les longs pans ou les pignons »*. Elle rappelle que leurs positionnements doivent être bien réfléchis. *« Comme ils apportent plus de chaleur en été, il est préférable de les placer au nord »* ; des détails qui peuvent tout changer à terme. *« Il est indispensable de penser au confort de ses animaux, mais aussi au confort de l'éleveur afin que tout se déroule pour le mieux »* conclut-elle.

CHLOÉ MONGET



Photo : Perrine Raverat.

Un exemple de bâtiment photovoltaïque réalisé avec des panneaux translucides afin d'obtenir de la luminosité à l'intérieur.

En savoir plus…

Pour tous renseignements sur le volet énergie d'un projet photovoltaïque : Étienne Bourgy - 03 86 93 40 18 ou etienne.bourgy@nievre.chambagri.fr
Pour toutes informations sur le pan bâtiment : Perrine Raverat – 03 86 93 40 52 ou perrine.raverat@nievre.chambagri.fr



Conseils

Être exploitante et enceinte

La grossesse est une période particulière. Mais en étant exploitante, ne l'est-elle pas encore plus ? Pour Nolwenn et Matthieu, ces mois ont été singuliers, mais ceux après la naissance d'Armand encore plus…

Conjuguer grossesse et vie active n'est pas facile tous les jours. Et Nolwenn Volant, salariée au Domaine de Maltaverne et exploitante du Domaine de La Croisée, ne dira pas le contraire. « *C'est sûr qu'avec mon activité de vigneronne, être enceinte ne facilitait pas forcément les choses. Mais, je me suis adaptée et j'ai eu de la chance que tout se soit bien déroulé* » explique Nolwenn Volant. Une double casquette et maintenant triple avec son statut de jeune maman, elle raconte qu'elle a travaillé jusqu'au bout : « *jusqu'au 6 janvier 2021 exactement !* », mais non sans ajustements.

Neuf mois sans problème

« *Ma grossesse est assez bien tombée finalement, car à ce moment-là de l'année, il n'y a que la taille des vignes à faire, du coup j'ai pu me concentrer sur tout l'administratif et l'approfondissement de projets* » détaille Nolwenn. Matthieu Maudry, son compagnon et jeune papa, insiste : « *elle continuait à aller dans les champs, mais elle ne montait pas sur les cuves pour éviter d'éventuelles chutes* ». Finalement, elle entreprend de mettre à jour les fichiers clients, de faire de nouvelles prospections et de ranger les papiers… « *Ce qui était le plus dur c'était la fatigue. Quand on est passionnée on ne compte pas. Mais lorsque l'on est enceinte et que l'on se couche à 2 heures du matin car on est sur un dossier intéressant, on le paie le lendemain* ». Sans se lamenter, Nolwenn évoque aussi les conseils bienveillants comme « *il faut vous reposer* » ou encore « *ne pas trop forcer* » : « *C'est toujours très gentil et appréciable de voir que les personnes autour de moi faisaient attention à ma condition. Mais, en fait, j'étais la mieux placée pour savoir quand manger ou me coucher* » dit-elle avec un sourire. « *Je faisais ce que j'avais l'habitude de faire en somme, puisqu'en soi Armand n'était pas encore là* ». Mais, tout bascule le 12 février avec l'arrivée du nouveau-né.

Le jour d'après

« *Nous avons déménagé le 11 février dans notre maison, Armand est arrivé le lendemain, il devait le savoir* » s'amuse Matthieu et ajoute que « *ce fut un heureux événement actant une nouvelle vie* ». Nolwenn renchérit « *C'est sûr que depuis, nous nous adaptons tous les jours* », et pour cause. Du haut de ses deux mois Armand impose sa loi en faisant régner son rythme de vie, et ce en toute décontraction dans son porte-bébé. Entre les pauses biberons et les siestes du petit, Matthieu a choisi « *d'adapter mes horaires, en déléguant certaines tâches du vignoble à mes salariés* ». De son côté, Nolwenn aurait aimé qu'une personne lui « *parle de toutes les petites choses du quotidien qui changent avec l'arrivée d'un enfant. On doit composer avec tout, car Armand est complètement dépendant de nous. C'est d'ailleurs un sentiment étrange de se dire qu'il ne peut vivre sans nous* ». Même si pour le moment elle est bloquée au foyer, les deux parents sont à l'unisson : « *Le principe de la mère à la maison et du père au travail n'est pas notre philosophie de vie, même si pour le moment nous y sommes contraints* ». Désireuse de reprendre une activité au plus vite, elle s'organise déjà « *Nous avons pensé à un système où je reviendrai une journée ou une demi-journée par semaine au travail pendant que Matthieu s'occuperait d'Armand* » ; une nouvelle organisation à mettre en place pour continuer à s'adapter. Néanmoins, même si pour Nolwenn le désir de revenir sur l'exploitation est pressant, sa priorité, ainsi que celle de Matthieu, est à l'unanimité Armand.

Des conseils précieux

Avec deux caractères assez différents, Matthieu et Nolwenn n'ont pas le même conseil à donner aux exploitants souhaitant s'engager dans l'aventure parentale. Pour sa part, Matthieu précise qu'il est « *nécessaire de se laisser porter par les événements afin de les apprécier pleinement. Les imprévus sont des perles à chérir* ». Nolwenn, même si elle acquiesce, nuance « *Il faut prévoir un maximum de choses, notamment pour l'entreprise : avancer sur des dossiers, préparer la délégation de certaines tâches à des salariés ou encore demander un remplaçant au service concerné de la MSA ou de la Chambre d'agriculture* ». Ils concluent en s'amusant : « *de toute manière c'est un tel chamboulement qu'on n'est jamais vraiment préparé* ».



Crédit photo : Nolwenn Volant et Matthieu Maudry.

Nolwenn et Matthieu au début de la grossesse à la fin des vendanges, avec le traditionnel bouquet de fleurs dans la dernière benne à vendange.



Crédit photo : Seven S Prod studio, photographe à Narcy (58)

La première mise en bouteille du Domaine de La Croisée aura lieu la semaine de 12 avril ; encore une première pour la petite famille.

Un parcours atypique

Au départ, rien ne destinait Matthieu et Nolwenn à être vignerons. En effet, pour le premier : « *Mes parents, vignerons, m'ont laissé le luxe de pouvoir choisir ma voie. Je m'étais donc tourné vers des études de management de portefeuilles financiers, tout en continuant à aider de temps en temps sur le domaine de mes parents* ». Nolwenn de son côté avait opté pour des études de marketing dans l'édition. Avec un oncle vigneron en Alsace, elle connaissait le milieu « *Je ne me suis jamais dit que j'allais en faire mon métier* ». Mais, le salon des vignerons à Paris change la donne lorsque les deux se rencontrent. De fil en aiguille, ils décident de s'installer sur le Domaine de Maltaverne. « *Il y a eu déclic : c'était ce que nous voulions faire* » détaille Matthieu. De là, tout s'enchaîne et ils deviennent propriétaires du Domaine de La Croisée, juste à côté. Nolwenn raconte que « *tout nous est tombé dessus au même moment, mais c'était une opportunité en or avec en prime une maison d'habitation sur l'exploitation* ». Cette dernière est celle qui abrite désormais la petite famille. « *Nous construisons notre avenir avec pour objectif de laisser le tout à Armand. Mais, jamais nous n'imposerons à notre fils de reprendre l'entreprise. Nous avons eu le choix, nous lui laisserons aussi* » conclut Matthieu.



Groupement d'employeurs

Une solution clefs en main pour trouver un salarié

« Ne pas avoir le temps de tout faire, se retrouver submergé par une quantité de papiers administratifs… Voilà autant de raisons pour faire appel au Groupement d'employeurs (GED) » explique Amandine Beaudoin, animatrice du GED Agri Rural Nièvre.

Les motifs d'embauches sont nombreux, mais se résument simplement à : avoir besoin d'aide sur son exploitation. Que ce soit en CDD ou CDI, le Groupement d'employeurs est là pour faciliter les démarches. *« Pour l'employé le fait de passer par le groupement d'employeur lui permet d'avoir une seule fiche de paie, un temps plein (puisqu'on allie divers temps partiels au besoin). Pour l'exploitant qui embauche, cela change tout ! »* précise Amandine Beaudoin, animatrice du GED Agri Rural Nièvre. En effet, selon elle, c'est le GED qui se charge d'envoyer les fiches de paie, de la gestion des arrêts maladies ou encore du maintien du salaire de l'employé pendant ses congés payés, entre autres. Une simplification non négligeable requérant tout de même un impératif.

Case adhésion

« Pour profiter des services du GED, il est nécessaire d'être adhérent à l'association. L'adhésion est de 50 euros par an. Ensuite, l'adhérent reçoit chaque fin de mois sa facture en fonction des heures travaillées par le salarié ! » détaille Amandine avant de préciser : *« sachant que les tarifs peuvent être revus à la baisse si de nouveaux adhérents signent. Plus il y aura de personnes dans le GED, plus les frais de fonctionnement seront répartis, et donc les montants demandés aux adhérents seront moindres »*. Aujourd'hui, ils sont environ 40 à en faire partie.

Avoir confiance

« On aimerait attirer plus de monde, mais les réticences sont diverses, car cela demande un temps de formation et il y a une réticence à voir une tierce personne venir trier des papiers administratifs, par exemple ». En effet, comme le GED propose en majorité des emplois partagés, il *« faut accepter que la personne travaille chez d'autres agriculteurs et ait un regard sur l'envers du décor »*. Romaric Gobillot, chef d'exploitation à Asnois et adhérent insiste : *« Il est nécessaire de faire confiance à l'employé, même si on sait qu'il ou elle est embauchée chez le voisin en même temps »*. Il poursuit en précisant que la confiance s'acquiert au fil du temps pendant, notamment, un temps de formation avec l'employé : *« Il est primordial de lui montrer toutes les facettes de l'exploitation afin que le travail soit fait comme on l'entend et que tout se passe dans les meilleures conditions possibles pour les deux parties »*. Bien placé pour donner quelques conseils sur le sujet, Romaric a fait appel au GED pour embaucher Romain Henard.

Une expérience réussie

« Au départ, j'ai fait appel au service de remplacement afin qu'une personne gère l'exploitation en mon absence. Cela a été rapide et Romain est arrivé pour prendre le poste » Raconte Romaric. De son côté, Romain Henard, 24 ans, n'en était pas à son premier remplacement : *« J'en avais fait trois ou quatre avant, et tout s'est toujours très bien passé »*. Une fois en poste, Romain fait preuve d'une bonne maîtrise de son métier, ce qui ne passe pas inaperçu pour Romaric : *« Je ne voulais pas le voir partir à l'issue de sa mission de remplacement, du coup j'ai décidé de l'embaucher ». « Pour cette étape, j'ai contacté le GED. Là aussi c'est allé très rapidement pour acter que Romain était désormais mon salarié »*. Romain ajoute que *« Romaric m'en avait parlé avant, et je lui ai tout de suite dit oui, car le travail me plaît chez lui et aussi parce que j'habite juste à côté »*. Travaillant environ 24 heures par semaine sur l'exploitation d'Asnois, il est le reste de son temps sur l'exploitation de ses parents. *« Le fait d'être salarié à mi-temps est bienvenu pour avoir une expérience encadrée qui me servira quand je reprendrai la ferme de mes parents »*.

Un service diversifié

« Le GED est une chance pour embaucher assez rapidement » détaille Romaric. *« Outre des agents polyvalents, ce groupement propose d'autres corps de métiers comme des secrétaires »*. D'ailleurs, il a effectué une demande dans ce sens récemment. *« Il y a de plus en plus d'administratif à faire pour qu'une exploitation fonctionne, et il en va de même pour l'informatique. Malheureusement, tout ça ne fait pas partie de mes points forts ; chacun son métier »*.

CHLOÉ MONGET



À gauche Romaric Gobillot et, à droite, Romain Henard qui est *« ravi de travailler à deux pas de chez ses parents à Asnois »*.

Le GED, c'est…
38 adhérents - 30 salariés
18 CDI - 10 CDD
2 apprentis
21 873 heures effectuées en 2020
50 euros de cotisation annuelle

Pour contacter le GED Agri Rural Nièvre : Amandine Beaudoin 03 86 93 40 94

Développement

Les « *petites villes* » s'engagent pour évoluer

Le 7 avril, à Decize, étaient signées les trois premières adhésions nivernaises à la convention nommée *« les Petites Villes de Demain »*. Le but de cette dernière est d'accompagner les collectivités dans le développement de leur territoire.

Decize / Saint-Léger-des-Vignes, Imphy et La Machine sont les premières adhérentes à la convention *« Petites Villes de demain »* (PVD). Actée le 7 avril dernier à Decize, cette participation a pour but la mise en place d'un accompagnement spécifique pour faire rayonner lesdits territoires.

Les trois piliers

Trois axes sont privilégiés pour réaliser ce soutien selon le communiqué d'annonce : *« un appui global en ingénierie, des moyens pour répondre aux enjeux des petites villes (commerces, habitats, espaces publics, mobilités, culture, etc.) et un accès à un réseau professionnel étendu »*. Au total, *« pour la première période 2021-2023, c'est une dotation de 0,5 million d'euros qui facilitera le bon accès des collectivités PVD aux financements d'ingénierie (études, expertises) auxquelles elles sont éligibles »* détaille Alain Lassus, président du Conseil départemental de la Nièvre. Mais, pour obtenir cette opération de revitalisation de territoire (ORT), des conditions sont à remplir par les collectivités.

Deux conditions impératives

Pour accéder à l'ORT, les signataires doivent fournir un projet global pour leur territoire. À partir de la date de la signature, ils ont 18 mois pour le présenter. D'ailleurs, les idées sont déjà là, à l'image de celle évoquée par Daniel Barbier, maire de La Machine et président de l'Association l'Amicale des maires de la Nièvre : *« Notre objectif est de porter un projet global tourné prioritairement vers la revitalisation du centre bourg dans une stratégie d'approche intercommunale. Nous allons partir de l'existant : une identité forte, une histoire riche, un patrimoine industriel unique dans le Sud Nivernais mais aussi des fragilités démographiques, sociales, économiques qui se lisent dans les chiffres »*.

Élan commun

Pour tous les signataires, l'adhésion aux *« Petites Villes de demain »* est indispensable pour redynamiser ces secteurs. *« Il s'agit d'un véritable outil en faveur du développement et de l'animation territoriale où les besoins en ingénierie sont importants dans nos communes petites et moyennes »* met en lumière Justine Guyot, maire de Decize. Loin de travailler chacun de leur côté, les acteurs présentent ce PVD comme *« le résultat d'un partenariat local actif entre la Communauté de communes Sud Nivernais et les communes de Decize, Saint-Léger- des-Vignes, La Machine et Imphy… »* insiste Régine Roy, maire d'Imphy et présidente de la Communauté de Communes Sud Nivernais. En somme, l'objectif commun et les moyens d'y arriver prennent en compte chacun des acteurs, soit les communes aux alentours, pour donner naissance à des projets harmonieux. Christophe Fragny, maire de Saint-Léger-des-Vignes, conclut : *« le programme Petites Villes de Demain est une bonne opportunité d'appréhender notre territoire en cohérence avec celui des communes environnantes »*.

CHLOÉ MONGET

Qu'est-ce que le programme *« Petites Villes de demain »* (PVD) ?

Le PVD est issu des suggestions du Grand Débat (édition 2020) et est selon Jacqueline Gourault ministre de la Cohésion des territoires : *« le premier programme porté en propre par l'Agence Nationale de cohésion des territoires, créée le 1er janvier 2020 »*.
Il est destiné à concrétiser, durant le mandat municipal en cours, des projets portés par des élus de villes et d'intercommunalités de moins de 20 000 habitants. Au total c'est un budget (prévisionnel) de 3 milliards d'euros qui est alloué au programme sur les six ans à venir. Une soixantaine de mesures d'accompagnement sont mises en place aujourd'hui (consultables sur www.petitesvillesdedemain.anct.gouv.fr) et seront enrichies au fur et à mesure par les partenaires du PVD en fonction des nouveaux besoins.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

Fertilisation

Le compost, une manière d'améliorer la qualité de son fumier

La Cuma Terr'eau, Cuma départementale nivernaise, a été créée en 2001 autour de l'activité de compostage. Cette activité ne cesse de se développer avec près de 250 adhérents et 125 000 t de fumier composté en 2020.



Cuma Terr'eau.

La composteuse Menart 5400 SP en pleine action.

Le compostage est un processus de fermentation aérobie qui transforme la matière biologique en matière organique. C'est dans cette branche que s'est développée la Cuma Terr'eau de la Nièvre. Cette dernière met d'ailleurs en lumière de multiples avantages du compostage.

Sept avantages principaux

Pour la Cuma Terr'eau, le premier bienfait du compostage est de réduire les volumes de fumier à épandre. En effet, ce processus réduit de 30 à 60 % les volumes. Il y a donc un gain de temps à l'épandage pour les agriculteurs. Le second avantage est l'assainissement du fumier par l'échauffement des tas à une température proche des 70 °C. Ainsi sont éliminées un grand nombre de graines d'adventices et d'agents pathogènes présents dans le fumier. Le troisième bénéfice est une concentration des fertilisants permise par l'assèchement du fumier. Le compostage permet de multiplier par deux environ la concentration de l'azote, du phosphore et du potassium. Par extension, une plus faible quantité est à épandre à l'hectare. Le quatrième atout est l'homogénéité de la matière due au retournement des andains qui permet de réaliser des mélanges de fumier. Le cinquième gain est la stabilisation de l'azote dans le sol, car celui contenu en grande proportion dans le fumier composté est moins volatile et moins lessivable que son homologue minéral. L'avant-dernier point à retenir est que ce type de fumier améliore, en règle générale, le rendement des prairies et favorise la pousse des légumineuses. Enfin, moins odorant, le fumier composté incommodera moins le voisinage.

Le revers de la médaille

Malheureusement, il subsiste quelques inconvénients à utiliser le fumier composté par rapport à son cousin vieilli. En effet, il requiert une plus grande surface de stockage qui d'ailleurs doit être accessible facilement en tracteur. Outre cela, une importante proportion de paille doit le composer afin qu'il soit véritablement efficace avec un rapport C/N compris entre 20 et 35. Enfin, il est préférable de bâcher les andains en cas de fortes intempéries pour limiter le taux d'humidité des tas à 50 % et permettre une bonne oxygénation du tas afin que le processus de compostage soit correct.

Anne-Lise Segaud, Cuma Terr'eau

Toujours un peu plus loin

La Cuma a également développé deux autres activités, depuis sa création :

• Le déchiquetage de bois : activité lancée en 2007, la Cuma a renouvelé l'ensemble tracteur - déchiqueteuse en 2020. L'ajout d'une fendeuse sur la déchiqueteuse permet désormais de broyer des troncs supérieurs à 60 cm de diamètre après avoir été fendus.

• Le toastage de protéagineux : après un an de réflexion, le toasteur a été mis en route en 2019. L'activité se développe doucement avec plus de 320 tonnes toastées en 2020. La machine se déplace sur toutes les exploitations de la Nièvre, peu importe la quantité à toaster.

Composter avec Cuma Terr'eau

Le compostage est organisé en tournée, une toute les trois semaines sur les périodes de janvier à juin et de septembre à décembre. La composteuse se déplace sur l'ensemble du département de la Nièvre et quelques départements limitrophes. Un SMS est envoyé à tous les adhérents de la Cuma avant chaque début de tournée qui précise la date de début de tournée qui dure entre 10 jours et 3 semaines. Un andain bien fait, c'est un gain de temps pour le chauffeur de la Cuma et une économie sur la facture. Pour cela, les tas doivent faire maximum 5 m de large et 1,6 m de haut et être à au moins 3 m de la haie ou du bord de route. Pensez à enlever toutes les ficelles et à laisser de la place autour des tas pour que la machine puisse tourner correctement. Pour information, une tournée est organisée depuis le 12 avril. Pour toute nouvelle adhésion, ou renseignements merci de contacter Anne-Lise Segaud, animatrice de la Cuma Terr'eau et à la fédération des Cuma BFC au 06 08 81 82 85, de préférence le matin.

Transmission

Transfert de confiance

Que ce soit pour n'importe quelle raison (cessation d'activité, retraite, etc.) , la transmission est une étape importante dans la vie d'un exploitant. Dominique, cédant, l'a réussie avec Valentin, repreneur.

Cinq ans avant sa retraite, sans successeur, et suite au départ de son frère du Gaec, Dominique se met en quête de trouver un jeune pour la reprise de son exploitation. Dans son village, il apprend par un voisin que Valentin venait de finir son contrat sur une exploitation agricole. Le connaissant de loin, car il l'avait déjà vu lors de fêtes locales, il décide de contacter ce jeune non issu du milieu agricole. Dominique lui propose un essai d'un mois à mi-temps pour ensuite une embauche à temps complet malgré le coût et l'incidence sur la trésorerie.
Valentin se sent rapidement bien sur la structure, sans nul doute grâce à Dominique qui ne lui cache rien puisqu'il veut absolument que son jeune salarié connaisse l'exploitation sur le bout des doigts avant son départ.

Des hauts et des bas

Valentin a contacté la Chambre d'agriculture pour les démarches à l'installation. Lors de son 1er rendez-vous PPP (Plan de Professionnalisation Personnalisé), le conseiller en voyant le projet, lui a dit que la reprise allait être *« compliquée mais pas impossible »*. Dominique lui conseille d'être tenace et lui assure qu'ensemble ils trouveront des solutions… De son côté, lui aussi a entamé des démarches avec une demande de *« diagnostic de transmission »* auprès de la chambre d'Agriculture afin de revoir la valeur de chaque bien (cheptel, matériels…). Un document fort utile pour Valentin puisqu'il donne une base solide pour faire des demandes de prêts… malheureusement le premier rendez-vous se conclut par un refus. Pour résoudre tout cela, les deux compères travaillent main dans la main : baisse de la valeur du cheptel, paiement des stocks sur 6 ans, DPB à titre gracieux… mais pas seulement. La valeur du matériel étant trop élevée pour un emprunt sur 7 ans, Dominique propose à Valentin de réaliser une reconnaissance de dette devant notaire. C'est-à-dire de payer une partie du matériel à la cession avec un prêt bancaire et le solde avec un différé ainsi qu'un remboursement sur 7 ans. Une fois cela terminé, les deux hommes se rendent chez les propriétaires (bâtiment agricole, maison et foncier) et tous signent les promesses de bail.



Dominique et Valentin, ancien et nouvel éleveur, ont réussi la transmission.

La fin du commencement

Six mois avant la retraite, le cédant *« a laissé les clés de sa ferme »*, en inversant les rôles. Cela a permis à Valentin de prendre en main l'exploitation avant même de s'installer. Un an après, Dominique passe prendre un café, donne un coup de main ou prodigue des conseils si Valentin lui demande ; une transmission de confiance au final !

Christophe Bossaron

Les rendez-vous à noter

31, 07/06 et 14/06 à Nevers. Formation : Transmettre dans de bonnes conditions. Contacts et inscriptions : Laetitia Grisard et Christine Morin - 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr
Réunions d'information : Préparer sa cessation d'activités. 18/05 à Saint Benin d'Azy, 11/06 à Pougny (au lieu du 09/04), 17/06 à Moulins Engilbert (au lieu du 29/04), 17/09 à Tannay, 23/09 à Saint Pierre le Moutier. Contacts et inscriptions - 03 86 93 40 47 ou christophe.bossaron@nievre.chambagri.fr
Les dates peuvent être modifiées en raison de la situation sanitaire.

En bref

Aides PCAE
La modernisation des bâtiments

Les appels à projet pour les subventions bâtiments sont ouverts depuis le 30 mars jusqu'au vendredi 7 mai inclus. Dans le cadre du PCAE (Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles) une subvention cofinancée par l'Union européenne peut être accordée aux exploitants pour la modernisation des bâtiments d'élevage : volet modernisation classique ou volet effluents. L'objectif est d'accompagner la modernisation et l'adaptation des bâtiments, en lien avec leur compétitivité économique, l'amélioration des conditions de travail, la préservation de l'environnement (qualité de l'air, de l'eau…) et l'économie dans l'utilisation des ressources. Contact Perrine Raverat - 03 86 93 40 52 - 06 31 14 61 82 ou perrine.raverat@nievre.chambagri.fr


Avec l'humidité des pluies et de la neige, et les températures très basses, les bourgeons ont grillé.

Gelées

Des dégâts d'une ampleur

Vendredi 9 avril, le préfet de l'Yonne, les parlementaires du département ainsi que les partenaires agricoles, se sont rendus, sur invitation de la FDSEA de l'Yonne, dans les vignes de Ludovic Barat, à Chablis, puis dans les vergers d'Alain Duruz, à Jussy, pour constater l'ampleur des dégâts dus au gel des jours précédents. Et tenter, ensemble, de commencer à trouver des solutions pour sauver les filières agricoles, toutes impactées par cet aléa climatique.

L'abattement se lisait sur de nombreux visages vendredi dernier. Réunis dans les vignes de Chablis, puis dans les vergers de Jussy, sous l'impulsion de la FDSEA, les acteurs des filières viticole et arboricole du département, ainsi que le Préfet, les parlementaires et les partenaires agricoles, n'ont pu que constater les lourds dégâts causés par le gel les derniers jours. *« À chaud, on sait que l'on est entre 80 et 90 % de dégâts sur les bourgeons, toutes appellations confondues »*, observe Ludovic Barat, viticulteur à Milly. *« Dans les premiers crus vaillons, où on était vendredi, il y avait 100 % de dégâts. On ne voyait plus un bourgeon de vivant autour de nous »*.

Si l'espoir d'avoir une récolte est encore permis, celle-ci toutefois minime. *« Pour le moment, on est incapable de dire si on fera 10, 20 ou 30 hl/ha. Ce que l'on sait, c'est qu'on ne fera pas 50 hl/ha, c'est la seule certitude »*, assure Ludovic Barat. *« Tout dépendra de ce qui sortira du contre-bourgeon »*.

Jusqu'à -8 °C recensés

Alors, comment expliquer l'ampleur des dégâts ? *« Paradoxalement, avec le changement climatique et la hausse des températures, les vignes sont encore plus sensibles au gel. Le coup de chaud des jours précédant (avec des températures estivales allant jusqu'à 25 voire 30 °C) a été fatal car la plante s'est développée »*, explique Jean-Baptiste Thibaut, vice-président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne et viticulteur à Quenne. Ajouté à cela les pluies et la neige qui a suivi. *« L'humidité est entrée dans le bourgeon et a fait un passage pour le froid. Et avec des températures qui sont descendues jusqu'à -7 voire -8 °C, les bourgeons ont grillé »*. Et ce, malgré les systèmes de protection mis en place (lire par ailleurs). *« On a vu la limite de ces systèmes. Ils sont efficaces jusqu'à - 3 voire - 4 °C, mais pas en dessous »*, reprend Ludovic Barat. *« Une gelée d'une ampleur extrême, comme on vient de la connaître, il n'y en a pas eu depuis 1981. Si celle de 1991 a été violente, celle de 1981 avait rectifié le vignoble comme il a été rectifié aujourd'hui »*.

Un phénomène qui pourrait se répéter de plus en plus souvent dans les années à venir. *« Le climat change, c'est un fait. On aura des hivers de plus en plus doux, ce qui fait que la vigne va démarrer de plus en plus tôt. Avec une contrainte : on aura toujours des périodes de gel »*.

« Il y a 99,9 % de dégâts, pour ne pas dire 100 % »

Dans les vergers de Jussy, chez Alain Duruz, la situation n'est pas meilleure. *« Il y a 99,9 % de dégâts, pour ne pas dire 100 %. La triste réalité du terrain est là, il ne me reste rien, ou presque »*, confie-t-il. *« Cerises, pêches, nectarines, abricots, prunes, mirabelles, pommes, poires… Tout est touché. C'est un cataclysme, le moral est au plus bas dans la filière »*. Pour l'arboriculteur, c'est la moitié de son chiffre d'affaires annuel qui est parti en fumée. *« Les pertes sont astronomiques, c'est environ 100 000 euros »*.

Ce n'est malheureusement pas la première année catastrophique pour la filière. *« Depuis mon installation en 2003, j'en suis à mon dixième dossier de demande de calamités agricoles. Aujourd'hui, il faut que les indemnisations arrivent rapidement, car sincèrement, économiquement on ne tiendra pas »*.

Toutes les cultures touchées

Devant ce terrible phénomène, qui a aussi touché les céréales, les betteraves, ou encore les asperges (pour ne citer qu'eux), la FDSEA de l'Yonne souhaitait faire prendre conscience de l'ampleur des dégâts, aux représentants de l'État du département. *« Il y a des producteurs qui se sentent abattus et isolés »*, assure Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne. *« Ces visites étaient aussi là pour montrer que l'État et les collectivités sont là pour les soutenir. C'était l'occasion de faire le point sur les aides que l'on peut solliciter »*.

Mais quelles sont-elles ? *« À*


Vendredi dernier, le préfet s'est rendu dans le vignoble Chablisien pour constater les dégâts dus au gel.

inégalée

court terme, ce sont des besoins de trésorerie, donc des exonérations de charges sociales, la prise en charge des intérêts d'emprunt, repousser le PGE (prêt garanti par l'État, qui a été mis en place l'année dernière afin de soutenir les entreprises en difficulté à cause de la crise sanitaire, ndlr) *ou encore l'exonération de la taxe foncière »*, liste Damien Brayotel.

Sur le long terme, les viticulteurs souhaiteraient notamment que l'Inao débloque le plafond de rendement en vigne afin de pouvoir stocker plus de VCI (volume complémentaire individuel). *« En Chablis, les viticulteurs ont le droit de récolter 70 hl/ha maximum dont 10 hl/ha en VCI, qu'ils ont le droit de mettre en bouteilles et de vendre uniquement une année où ils ont récolté moins de 60 hl/ha. C'est une sorte d'assurance pour les moins bonnes années. Cette demande a déjà été faite en en 2018 où il y avait eu une très belle récolte, à la fois en quantité et en qualité. Car les viticulteurs n'ont le droit de stocker que 30 hl/ha au maximum, au total, sur plusieurs années »*. Une autre demande serait aussi de permettre aux viticulteurs d'accéder aux indemnisations pour calamités agricoles.

Quant à l'arboriculture ? Si les producteurs peuvent accéder aux calamités agricoles, les demandes sont soumises à certaines conditions. *« On va essayer de déroger à ces conditions car certains risquent de passer à côté. Par exemple, pour les arboriculteurs qui ont aussi une part importante de grandes cultures, la perte de l'arboriculture ne permet pas de déclencher le dispositif car c'est noyé dans la masse »*, indique Damien Brayotel. *« Dans l'arboriculture, la rentabilité est encore moindre que celle de la viticulture. Il y a un risque d'abandon de la production encore plus important. C'est une filière emblématique du département avec de l'emploi derrière. S'il n'y a plus de fruits à Jussy c'était comme s'il n'y avait plus de vignes à Chablis. Et cela sera dramatique »*, conclut le président de la FDSEA de l'Yonne.

CHRISTOPHER LEVÉ



Des dégâts constatés également dans les vergers de Jussy où la quasi-totalité de la future récolte a été réduite à néant.



Les fleurs de cerisiers ont gelé en profondeur, ne laissant aucun espoir pour la récolte.

« Personne n'a été épargné »

Au lendemain de sa visite des parcelles touchées, le préfet de l'Yonne, Henri Prévost, est à nouveau venu constater les dégâts dans les vignobles chablisien, accompagné de Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, lors d'une rencontre organisée par la CAVB. À cette occasion, Thiebault Hubert, président du CAVB, est revenu sur cet épisode de gel de la semaine dernière.



Thiebault Huber, président du CAVB.

■ **Quel constat faites-vous de cette vague de gel qui a touché les vignobles ?**

Thiebault Hubert : *« C'est rare d'avoir des gelées qui touchent autant de vignerons. Personne n'a été épargné en Bourgogne. On a eu plusieurs épisodes avec des températures descendues jusqu'à -7 voire -8 °C. Il n'y a pas grand-chose qui a résisté, malgré les moyens de lutte utilisés. Tous ont été essayés en Bourgogne : les chaufferettes, l'aspersion, les bougies, les tours antigel, les câbles chauffants… Ce qui s'en sort le mieux c'est l'aspersion, où les dégâts se sont « limités » à 50 ou 60 % sur les bourgeons.*

Aujourd'hui, il est difficile de dire l'impacte que cela aura sur la récolte. Ce que l'on peut dire, c'est que les parcelles les moins touchées en Bourgogne ont entre 15 et 30 % de dégâts sur les bourgeons. Et on va jusqu'à 100 % dans énormément de coins malheureusement. Quid des bourgeons qui étaient encore dans le coton et qui n'ont pas éclaté ? Est-ce qu'ils ont gelé en profondeur, est-ce qu'ils ont résisté ? Personne ne le sait pour le moment, on se saura d'ici deux ou trois semaines. Mais on a beaucoup d'inquiétude pour les semaines à venir. La récolte est encore loin d'être rentrée et la période de gel peut aller jusqu'aux Saints de glace (du 11 au 13 mai). Et après il y a toujours les risques de grêle voire de sécheresse. C'est la première fois que je sens une détresse aussi forte et intense chez les vignerons. Il y a énormément d'interrogations sur la pérennité des exploitations ».

■ **Comment désormais préserver les contres-bourgeons pour espérer une récolte cette année ?**

TH : *« Notre meilleur allié serait une météo favorable. Mais on ne peut pas y faire grand-chose. Là, dans un premier temps, on va attendre de voir si la plante pousse. On sait qu'après un épisode de gel, la vigne est fragile. Derrière, il y a tout un travail pour préserver les bois qui vont pousser. Il faut les préserver pour avoir de la matière à tailler l'année prochaine. Même s'il n'y a pas beaucoup de raisin, il faut continuer ce travail. Le but est de garder du bois pour au moins ne pas mettre en péril les années futures ».*

■ **Quelles solutions pourraient être envisagées pour éviter qu'à la venir, ce genre de catastrophe se reproduise ?**

TH : *« Le gel d'avril n'a rien d'exceptionnel, ce sont les jours estivaux que l'on a eus avant qui le sont. Le réchauffement climatique est clairement en marche. Il faut donc que de nouvelles techniques de protection se mettent en place. Dans le plan de relance, il faut absolument que l'on mette en place de la recherche et du développement en agriculture, sur des moyens de lutte efficace contre le gel, sur la recherche de porte-greffe, que l'on a abandonné il y a 30 ans, qui seraient un peu plus tardifs, sur la recherche de variétés qui seraient plus adaptés au changement climatique et qui aurait un débourrement un peu plus tardif, faire des essais avec des méthodes culturales et de plantation différentes qui soient plus efficaces pour lutter contre la sécheresse et le gel. Sinon c'est la pérennité du vignoble qui en pâtira ».*

PROPOS RECUEILLIS PAR CHRISTOPHER LEVÉ

Sangliers

Un arrêté pour la protection des cultures

L'année dernière, la FDSEA de l'Yonne avait obtenu un arrêté permettant de tirer les sangliers en avril et mai pour protéger les cultures. Cette année, l'expérience est reconduite.



La FDSEA de l'Yonne a une nouvelle fois obtenu un arrêté permettant de tirer les sangliers en avril et mai pour protéger les cultures.

Face aux dégâts de sangliers, les agriculteurs sont souvent démunis et ils dépendent de la gestion des chasses locales. Si la majorité d'entre elles ont bien compris la nécessité de prélever un maximum de sangliers, il reste de nombreuses zones de notre département où la pression de dégâts est encore trop élevée. Le nombre de sangliers tués dans notre département a doublé en cinq ans mais il faut continuer les efforts de gestion des populations.

Protéger les cultures toute l'année

Le printemps, période non chassée, est aussi synonyme pour les agriculteurs de reprise des dégâts dans les cultures. C'est pourquoi, en lien avec les chasseurs et la préfecture, un arrêté a été prononcé cette année. Il permet au détenteur du droit de chasse de continuer les prélèvements sur la période d'avril et mai. À défaut, les agriculteurs peuvent eux aussi exercer leur droit de protection de leurs cultures.

Après avoir préalablement informé le détenteur du droit de chasse qu'il subissait des dégâts dans ses cultures, un agriculteur peut donc déposer lui-même une demande de destruction. Pour ce faire, la demande s'effectue en ligne sur le site suivant : www.demarches-simplifiees.fr/commencer/tir-jour-sanglier-avril-mai-2021. Il doit être titulaire du permis de chasser et avoir un permis en cours de validité.

Comme pour les tirs de corbeaux/pigeons, l'agriculteur peut aussi déléguer un autre chasseur pour exercer le droit de destruction à sa place. Les tirs doivent s'effectuer à l'affût, deux heures avant jusqu'à deux heures après le coucher du soleil.

Tirs de nuit

Tout comme l'an dernier, dans les cas où les tirs de jour ne suffiraient pas, les chasseurs ou agriculteurs peuvent déposer une demande de tirs de nuit. Nous attirons l'attention sur les conditions de sécurité pour réaliser de tels tirs, ainsi que les équipements requis. Nous vous conseillons de vous référer à l'arrêté pour bien les respecter.

Toutefois, les tirs de nuit offrent une possibilité supplémentaire pour les agriculteurs de défendre leur future récolte avec un dispositif efficient. La demande se fait également en ligne à l'adresse suivante : www.demarches-simplifiees.fr/commencer/tir-nuit-sanglier-avril-mai-2021.

Dans tous les cas, les tireurs doivent impérativement renvoyer un bilan des prélèvements. La FDSEA de l'Yonne encourage vivement ses adhérents et tous les agriculteurs à utiliser ce dispositif, notamment dans les zones de points noirs.

Marianne Ranque, FDSEA de l'Yonne

Assemblée générale des Jeunes agriculteurs

La redynamisation du réseau au cœur des débats

Le jeudi 8 avril a eu lieu l'assemblée générale des Jeunes agriculteurs de l'Yonne, au lycée agricole d'Auxerre La Brosse, à Venoy. À cette occasion, les élus ont parlé en toute transparence du problème de dynamisme du réseau Icaunais. Maxime Buizard, représentant JA national, était d'ailleurs présent pour donner des pistes de redynamisation sur le territoire.



Julien Caillard, Maxime Buizard, Maxime Boucher et Tania Pereira-Oliveira (animatrice des JA 89) ont animé l'assemblée générale.

« *Nous souhaitons redynamiser l'activité. Il reste un an de mandat pour redresser la barre, relancer l'activité des cantons, malgré la crise sanitaire, pour que le prochain bureau (dont l'élection aura lieu courant 2022, ndlr) n'ait aucune limite en termes de projet* », lance Julien Caillard, secrétaire général des Jeunes agriculteurs de l'Yonne.

Lors de l'assemblée générale des Jeunes agriculteurs de l'Yonne, le jeudi 8 avril à Venoy, le mot d'ordre était la transparence. Les élus ont reconnu le manque de dynamisme du réseau icaunais et souhaitent, dès maintenant, rectifier le tir. C'est dans cette optique qu'était invité Maxime Buizard, membre du conseil d'administration JA national et vice-président des JA du Loiret. « *Le Loiret a connu, il y a cinq ans, ce coup d'arrêt que nous avons aujourd'hui. Et ils ont su trouver les solutions pour se relancer* », continue Julien Caillard.

Garder un lien humain à travers des réunions régulières, faire vivre les cantons, se donner des objectifs localement… Autant de conseils donnés par Maxime Buizard pour redonner de l'élan aux JA de l'Yonne. « *Notre volonté est de mettre en place des projets, avec les partenaires du monde agricole. Nous avons toutes les cartes en main pour essayer de remonter la pente et j'y crois. Nous avons ce qu'il faut pour* », affirme Maxime Boucher, le président.

Si des temps forts, comme la Fête de l'agriculture, ne pourront une nouvelle fois pas avoir lieu cette année, à cause de la crise sanitaire, « *de nombreux projets, plus petits mais plus réguliers* », comme le confie ce dernier, sont à venir au sein des cantons.

« Il y a un ras-le-bol des agriculteurs »

L'assemblée générale était aussi l'occasion de faire un bilan de la dernière année écoulée. « *L'année 2020 a été compliquée. Du point de vue climatique, il y a eu un excès d'eau aux semis et des épisodes de sécheresse qui ont engendré des pertes importantes sur toutes les productions et mis à mal notre agriculture départementale* », rappelle Maxime Boucher. « *2016 n'était pas si loin que ça et nous n'en étions encore pas remis* ».

Le président des JA a tenu à mettre en avant l'attrait pour l'agriculture française et locale de la population, remarqué depuis un an et le premier confinement. Mais il a également pointé les contraintes de plus en plus importantes imposées aux agriculteurs. « *Nous attendons le retour financier des EGA. Cela fait trois ans que nous travaillons avec les contraintes de cette loi sans voir la marche en avant sur les prix. Nous sommes prêts à faire des efforts, mais si derrière nous n'avons pas des prix corrects, cela ne peut pas fonctionner* ». Il comprend notamment la colère des agriculteurs descendus dans la rue le 6 avril, à Dijon. « *Sans parler des actes, si nous en arrivons là, c'est qu'il y a un ras-le-bol et un mal-être des agriculteurs de notre région. On nous apporte de nouvelles choses chaque jour, mais jamais pour nous aider. Ça devient dramatique* », conclut-il.

Christopher Levé

Chambre d'agriculture

Optimiser sa trésorerie pour éviter les surprises

Le mardi 6 avril, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé une formation pour apprendre, aux agriculteurs participants, à optimiser leur trésorerie. À cette occasion, les stagiaires ont pu apprendre ou réapprendre à établir un budget prévisionnel, utile pour connaître à court, moyen et long terme, les rentrées et les sorties d'argent sur leurs exploitations.



Une poignée d'agriculteurs étaient présents, le mardi 6 avril, pour la formation *« apprendre à optimiser ma trésorerie »*.

Le mardi 6 avril, une formation pour apprendre à optimiser sa trésorerie a eu lieu, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *« L'objectif de cette formation, c'est que les stagiaires puissent établir un budget prévisionnel de trésorerie pour leur exploitation »*, indique Cyrille Fournier, conseiller à la Chambre d'agriculteur de l'Yonne. *« À travers ce budget prévisionnel, le but est de pouvoir prévoir les besoins en trésorerie d'une exploitation et d'anticiper les prises de décisions en fonction des résultats »*. Car avec un budget prévisionnel, l'agriculteur connaît en temps réel chaque rentrée ou sortie d'argent de son exploitation, à court, moyen et long terme. *« C'est un outil d'anticipation »*, continue Cyrille Fournier. *« Il permet d'anticiper les prochains mois voire les prochaines années, et de mieux comprendre les mouvements d'argent »*.

Un moyen de rassurer les banques

L'autre avantage du budget prévisionnel est de pouvoir justifier, auprès des organismes bancaires, les rentrées d'argent que va faire l'exploitation, lorsqu'un agriculteur souhaite obtenir un prêt pour un investissement important. Ou au moment de l'installation, ce qui fut le cas de Sébastien Gorgeon, polyculteur-éleveur (de bovins allaitants) à Charny-Orée-de-Puisaye. *« J'en ai rédigé un de mon côté lors de mon installation il y a un an. Je trouve cela très intéressant et bénéfique en termes de suivi économique de l'entreprise. Et lorsque l'on rencontre le banquier pour son projet, cela permet d'avoir plus de crédibilité. C'est quelque chose qu'il apprécie »*, assure-t-il. *« Le budget prévisionnel permet aussi d'être totalement transparent auprès des fournisseurs et de pouvoir prouver que l'on peut les payer »*.

Envisager l'avenir plus sereinement

Le budget prévisionnel permet également *« d'avoir une vision très objective de sa situation »*, reprend Cyrille Fournier. *« Avec cet outil, l'agriculteur est capable de simuler les retombées des prix d'un contrat, par exemple, avant de prendre sa décision. Cela lui offre aussi un moyen de se rassurer lorsqu'il y a des moments plus compliqués et de ne pas être dans l'inconnu »*. *« On peut anticiper l'avenir lorsque l'on a un coup dur et ne pas se retrouver au pied du mur »*, confirme Sébastien Gorgeon.

De quoi envisager plus sereinement l'avenir et éviter les mauvaises surprises, notamment avec la répétition des sécheresses qui met plus que jamais le doute sur la quantité et la qualité des récoltes à venir, toutes productions confondues.

CHRISTOPHER LEVÉ

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

Réussir mon projet d'association, au sein d'une société agricole
Les 20 et 23 avril, à Auxerre.
Contact : Cyrille Fournier au 03 86 94 22 10.

Stocker et trier mes céréales
Le 18 mai et le 8 juin, à Bernouil.
Contact : Marianne Roisin au 03 86 94 28 45.

Réaliser ma déclaration Pac
Entre avril et mai, à Auxerre.
Contact : Émilie Schaeffler au 03 86 94 22 20.

Optimiser le réglage de ma moissonneuse-batteuse
Le 20 mai, à Auxerre.
Contact : Richard Wylleman, au 03 86 94 22 24.

Formation proposée par Bio Bourgogne
Sol, flore, pratiques, animaux : quels liens pour quelle végétation et quelle production dans mes prairies naturelles ?
Le mercredi 14 avril et le mardi 11 mai. Contact : Damien Nicolas au 06 30 02 24 01.

▸ Agenda

FDSEA Aide aux télédéclarations PAC
Depuis le 1er avril et jusqu'au 17 mai, la FDSEA de l'Yonne intervient auprès des agriculteurs adhérents et non adhérents pour les aider à faire leur déclaration PAC en ligne. Des rendez-vous individuels en présentiel ou en ligne sont possibles, en s'inscrivant auprès de Marianne Ranque, responsable du dossier PAC à la FDSEA de l'Yonne, au 03 86 49 48 10.

Chambre d'agriculture

La passion de la vigne et du vin de Fanny Domin

Arrivée le 1er mars, Fanny Domin rejoint le groupe de conseillers techniques en viticulture de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Elle est notamment en charge de l'animation du groupe Dephy et du groupe 30 000. La jeune conseillère a aussi l'objectif de créer un nouveau groupe de viticulteurs qui travailleront, ensemble, autour de la thématique du changement climatique.



À 24 ans, Fanny Domin rejoint le groupe de conseillers techniques en viticulture à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Depuis le 1er mars, un nouveau visage a rejoint l'équipe de conseillers techniques en viticulture de la Chambre de l'agriculture de l'Yonne : celui de Fanny Domin. Pour cette jeune femme de 24 ans, se diriger dans le monde de la viticulture était *« presque naturel »*. *« J'ai toujours aimé la nature, travailler en extérieur »*, indique-t-elle. *« Je suis petite-fille d'agriculteur. Mon grand-père était éleveur en Côte-d'Or. Et mon père est commercial dans le milieu du vin, à Beaune. C'est d'ailleurs lui qui m'a transmis la passion et l'amour pour le vin »*. Titulaire d'un BTS VO (viticulture - œnologie) effectué à Beaune, puis d'une licence biologie-oenologie à Reims et d'un master Sciences de la vigne et du vin, à Reims également, son parcours prouve une vocation pour le milieu viticole née il y a maintenant plusieurs années. *« J'ai toujours apprécié la vigne et le fait de voir pousser cette plante »*, sourit Fanny Domin.

L'animation de différents groupes

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, elle est chargée d'animer le groupe « Dephy », qui se réfère en plan écophytho. *« J'accompagne les viticulteurs dans la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires. Je les aide à aller vers des méthodes plus respectueuses de l'environnement »*, explique Fanny Domin. *« C'est un groupe créé à la demande du ministère de l'Agriculture qui souhaitait voir se mettre en place des projets basés sur des IFT (indicateurs de fréquences de traitements) le plus bas possible, pour voir s'ils étaient viables économiquement »*.

La conseillère en viticulture est aussi chargée d'animer le groupe « 30 000 » de Saint-Bris-le-Vineux, qui rejoint également le plan écophytho.

De plus, elle se rend chaque lundi sur les parcelles de la Chambre d'agriculteur afin d'observer le développement de la vigne. *« Je rédige une petite synthèse (pour le bulletin de santé végétal) pour savoir où l'on en est, au niveau des stades phénologiques et des maladies »*.

Enfin, l'objectif pour les prochains mois de Fanny Domin est la création d'un groupe autour de la thématique du changement climatique. *« Le but est de trouver des viticulteurs qui souhaitent travailler sur ce thème-là, à travers différents projets »*, conclut-elle.

CHRISTOPHER LEVÉ

Épisode de gel

De très importants dégâts dans les vignobles de la région

Les forts épisodes de gel entre le 5 et le 8 avril, accompagnés de neige sur une nuit, ont produit d'énormes dégâts dans tous les vignobles de Bourgogne Franche-Comté.


Photo : Pierre Arcelain

Plus encore que le gel, la neige a été un facteur aggravant.

Les bougies, les ventilateurs et même les pales d'hélicoptère n'y auront rien pu : la vague de froid qui s'est abattue sur toute la France entre le 5 et le 8 avril aura produit son effet dévastateur. En Bourgogne Franche-Comté, les vignobles ont été énormément impactés. Dans l'Yonne, en Côte-d'Or ou en Saône-et-Loire, les préfets sont venus, le 9 avril, constater les dégâts et ils sont énormes. Dans l'Yonne, d'après Guillaume Morvan, conseiller Viticulture à la Chambre d'agriculture, les dégâts (selon les parcelles) vont de 50 à 100 % : *« Tout ce qui a dépassé le stade de la plante verte a été touché par le gel. Le vignoble icaunais dans son ensemble est touché, pas seulement certains secteurs. Les températures sont descendues à -7 voire -8 °C (au niveau du fil de baissage), des températures hors zone d'efficacité de la plupart des techniques de protection (seuls les fils chauffants auraient eu à peu près un effet). Il a même fait jusqu'à -4 °C sur les plateaux, là où il ne gèle pas particulièrement d'habitude. Cependant, on parle bien de dégâts mais pas de perte de récolte ! Cet épisode de gel a grillé les bourgeons sortis mais si les contre-bourgeons redémarrent, une récolte (même si elle devrait être limitée) est possible. Les vignerons auront tout de même une année compliquée en termes de récolte.*

Si le gel a fait autant de dégâts, c'est à cause des fortes chaleurs des derniers jours qui ont fait pousser la végétation. À cela s'est ajoutée l'humidité du début de semaine avec les épisodes de pluie voire de neige ». Guillaume Morvan l'assure : sans cette humidité, il y aurait eu moins de dégâts car l'air était sec.

« Tout a pris ! »

Du côté de la Côte-d'Or, le constat est tout aussi morose. Pierre Arcelain gère le domaine éponyme à Pommard (4 hectares). Pour le jeune exploitant, il était encore difficile, le 8 avril, de dresser un état des lieux précis des effets du gel : *« C'est très aléatoire suivant les parcelles mais les vignes les plus avancées sont forcément les plus touchées. Sur nos bourgognes chardonnay, je pense que les trois quarts sont « grillés ». Sur les pinots noirs, il reste quand même beaucoup de bourgeons qui vont reprendre et nous donner du fruit. Nous avons tenté de limiter les dégâts avec des bougies mais c'est un coût important. De plus, leur efficacité n'a pas été énorme face à l'ampleur du gel qu'on a eu. C'est assez impressionnant parce que, d'habitude, on gèle dans les parcelles les plus basses, les bourgognes blancs et les bourgognes rouges, mais plus rarement en coteaux ou dans les Premiers crus… Là, tout a pris ! Le problème c'est que les premiers bourgeons de la vigne sont les plus fructifères. La vigne va pousser quand même, mais les bourgeons secondaires vont produire moins de fruits. Il manquera beaucoup de raisins, à la récolte »*. Dans ses souvenirs, Michel, le grand-père de Pierre Arcelain, âgé de 91 ans, s'est souvenu d'un tel gel. C'était en… 1959. Un peu plus au nord, du côté de Morey-Saint-Denis, Guillaume Janiaut-Rousseau dirige le domaine des Loups, qui produit également des Marsannay et des Hautes-Côtes. Le constat qu'il fait est catastrophique : *« j'avais vécu le gel de 2016 mais là on est sur une dimension nettement supérieure. J'estime mes pertes de récolte, au minimum à 50 % »*. Lui aussi a eu recours aux bougies, *« à contrecœur,* précise-t-il, *parce qu'on sait que cette solution contribue au réchauffement climatique, mais c'est le seul moyen de lutte dont nous disposons. Le gros point négatif, ça a été dans la nuit du 6 au 7 avril avec la neige qui est tombée. Elle a réellement tout brûlé. La vigne a subi un très gros stress, les inflorescences vont couler et on aura des grappes beaucoup moins denses et compactes qu'en temps normal »*.

La crainte d'une double peine

L'autre crainte de Guillaume Janiaut-Rousseau, c'est qu'on est encore très loin des saints de glace (prévus vers le 11 mai, ndlr) : *« Nous ne sommes pas à l'abri d'avoir à nouveau un gros épisode de températures négatives, comme ce fut le cas ces trois dernières années. La végétation va repartir mais si le gel frappe à nouveau fin avril - début mai, ce sera une catastrophe »*. Agnès Paquet, à Meloisey, a fait le choix de protéger ses jeunes vignes de blanc, les plus précoces et ses Auxey-Duresses qui sont le cœur de son domaine : *« Je dispose d'un système avec éolienne, entourée de feu à vingt et quarante mètres de chaque côté, qui permet de rabattre l'air vers le sol mais là, on avait une masse d'air polaire contre laquelle l'éolienne ne pouvait pas grand-chose. On avait aussi mis en place des bougies, mais on risque d'avoir des dégâts importants, même si c'est très compliqué de les évaluer précisément aujourd'hui. Sur les bourgeons avec une feuille sortie, on voit que c'est cuit, mais lorsque le bourgeon est encore dans le coton, il y a un doute. Je me souviens que le 9 avril 2003, on avait eu de la neige également… »*. Enfin, dans le secteur du Châtillonnais, en nord Côte-d'Or, les dégâts pourraient être moindres pour une raison simple : l'avancement de la vigne n'était pas aussi abouti, comme le confirme Sylvie Girard (Domaine Jean Girard à Belan-sur-Ource, 4,5 ha en pinot noir et chardonnay). *« On espère que les bourgeons qui n'étaient pas sortis ont été épargnés, mais on en a quand même trouvé des secs. J'espère qu'on aura sauvé au moins 50 % de la récolte. Mais avec des températures de -7 et de la pluie, on ne peut quasiment pas lutter… »*

BERTY ROBERT (AVEC CHRISTOPHER LEVÉ)

« Une nature plus forte que nous »

Thiébault Huber, président de la Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB), s'est exprimé, la semaine dernière, à l'issue de l'épisode de gel : *« Toute la Bourgogne a été touchée par cet épisode de grands froids, à des degrés divers, en fonction de l'état d'avancement du cycle végétatif. Nous pensons que les chardonnay, plus en avance, auront été beaucoup plus touchés que les pinots noirs qui n'avaient pas encore fait leur débourrement. Il est impossible d'évaluer les dégâts pour le moment. Nous n'en mesurerons l'ampleur que dans quelques semaines. Les vignerons et négociants de Bourgogne ont fait ce qu'ils pouvaient pour lutter, mais chaque épisode de gel a été trop long et les températures trop basses. La nature a été plus forte que nous. Désormais, nous espérons que ce gel soit le dernier et que la sortie des bourgeons secondaires se passe bien. Toutefois, nous allons rester vigilants jusqu'au 15 mai, d'autant qu'une nouvelle baisse des températures est prévue dans les jours qui viennent ».*

PREFATECH
ANCIEN ETABLISSEMENT SOUTRENON
ELEMENTS PREFABRIQUES EN BETON
POSSIBILITE LIVRAISON ET POSE
Situés au carrefour des régions Auvergne, Bourgogne et Rhône-Alpes, les Établissements Soutrenon sont spécialisés dans la préfabrication d'éléments en béton armé pour les applications agricoles.
Nous livrons et installons des fosses à lisier, des panneaux de stabulation et des murs de silo pour ne citer que quelques applications.
ZA Les Béluzes -F- • 42720 POUILLY-SOUS-CHARLIEU
Tél. 04 77 69 30 29 - Fax 04 77 69 30 25
chevalier-n@soutrenon.fr

Fosse à lisier

Panneaux de stabulation

Murs de silo

Pac

Ilots de référence, une nouvelle couche dans TélePAC



Des outils de dessin ont été créés pour simplifier la tâche des déclarants.

Comme chaque année à la même époque, vous allez devoir réaliser votre déclaration PAC sur le site TélePAC. Les dossiers sont à déposer jusqu'au 17 mai inclus. Voici quelques précisions sur les évolutions du logiciel.

Une nouveauté apparaît cette année dans le Registre parcellaire graphique (RPG) de TélePAC, il s'agit de la couche *«Ilots de référence»*. Le RPG contenait déjà un certain nombre de couches de référence telles que les cours d'eau BCAE 1 (voir encadré), les haies, les zones Natura 2000…

Dans le principe, une couche de référence est mise à jour par l'administration, toutes modifications apportées par les exploitants sont soumises à l'instruction pour déterminer si les modifications sont acceptables ou non. Ainsi pour la campagne 2021 de télédéclaration, la couche des îlots déclarés a été initialisée à partir de la couche des îlots de référence, c'est-à-dire ceux instruits suite à la déclaration 2020. La mise à jour des dessins des îlots a porté sur le meilleur calage de leurs contours sur les éléments fixes formant leur limite : routes, cours d'eau, forêts…

Quelles conséquences sur ma déclaration ?

Les exploitants concernés sont principalement ceux ayant des parcelles dans les départements limitrophes, dont les orthophotos ont été mises à jour en 2021. Quelques d'exploitants vont donc être concernés cette année par ces réajustements de dessins d'îlots. Un message d'avertissement a été mis en place sur TélePAC à l'entrée du RPG pour les dossiers dont les îlots ont été retouchés. Il précise la liste des îlots concernés par ces recalages de dessin. La remise en cause de ces dessins doit être absolument justifiée (acquisition de parcelles, défrichage…) pour que l'administration accepte vos modifications. Dans certains cas, il est possible que le dessin des parcelles déborde ou bien ne couvre pas totalement l'îlot. C'est au télédéclarant de réajuster le dessin de sa parcelle sur celui de l'îlot de référence. Afin de simplifier la démarche, certains outils de dessin ont été créés tel que l'outil *«Rogner selon les limites de l'îlot»*, qui permet de réduire automatiquement le dessin d'une parcelle qui déborderait de l'îlot. Attention, si la parcelle à redessiner est une bande tampon le long d'un cours d'eau, veillez à ce qu'après les modifications de dessin, la bande tampon mesure toujours un minimum de 5 m de large, afin de pouvoir la comptabiliser en Surface d'intérêt écologique (SIE). En cas de demande de MAEC ou Bio, vous pouvez également être contraint de redécouper un engagement qui déborderait de l'îlot.

En cas de reprise d'un nouvel îlot

Dans le cas où vous exploitez un nouvel îlot en 2021, vous devez copier et coller l'îlot en question via la couche Ilots de références.

En effet, si vous redessinez vous-même un îlot, un message d'erreur apparaîtra, vous demandant la filiation de l'îlot (=reprise d'un îlot déjà existant).

SÉVERINE REMAQUE ET LOÏC BELIN,
ANIMATEURS FDSEA 71
ET CONSEILLER PAC

Cours d'eau BCAE : obligation de bande tampon

Depuis plusieurs années des travaux de numérisation des cartes de cours d'eau BCAE (Bonnes conditions agricoles et environnementale) ont eu lieu. Ainsi la couche numérique des cours d'eau BCAE est consultable sous le Géoportail de l'IGN sous le lien www.geoportail.gouv.fr/donnees/cours-eau-bcae-2021. Cette couche numérique est également affichée sous TélePAC. Pensez à faire apparaître cette couche en la cochant dans le RPG, afin de vérifier la présence systématique de bande tampon. Pour rappel, l'absence d'une portion de bande tampon entraîne une réduction de 5 % de l'ensemble de vos aides PAC, une bande tampon de largeur inférieure à 5 m entraîne une réduction de 3 % des aides.

Numéro de Siret obligatoire

Le numéro de Siret est rendu obligatoire cette année et sera, sauf cas dérogatoires, une condition nécessaire aux paiements des dossiers.



La couche Ilot de référence est une nouveauté de la télédéclaration pour 2021.

POUR TOUTES CONSTRUCTIONS CONÇUES POUR DURER
BÂTIMENTS BOIS • MÉTALLIQUE • MIXTE
FOSSES BÉTON LISIER & MÉTHANISATION
ZI - CS 10507 - 67480 Leutenheim
Tél. 03 88 53 08 70 - Fax 03 88 86 26 20
www.systeme-wolf.fr - siege@systeme-wolf.fr
wolf SYSTEME
Agent Régional : GUINCHARD SARL
Arc-Sous-Montenot - 25270 Levier
Tél. 03 81 49 30 12 - Guinchard.wolf@wanadoo.fr

Les conseils pour bien implanter les sondes capacitives

Essentielles au pilotage précis de l'irrigation, les sondes capacitives imposent une certaine rigueur dans leur mise en place, afin de garantir un bon suivi de l'état hydrique du sol.



Corhize

Le pluviomètre permet d'affiner les mesures de la sonde capacitive.

De plus en plus d'irrigants utilisent les données issues de sondes capacitives pour affiner la gestion de leurs apports d'eau. Ces appareils, dotés de capteurs émetteurs et récepteurs de champ électrique, mesurent la permittivité diélectrique du sol à différentes profondeurs, généralement jusqu'à 60 centimètres en grandes cultures.

L'eau ayant une permittivité très différente de celle de l'air et des minéraux du sol, les mesures des différents capteurs permettent de calculer l'humidité volumique de chaque horizon du sol. La fiabilité des données issues des sondes est directement dépendante de leur qualité d'installation. Première exigence, le bon contact entre le sol et les capteurs est assuré en utilisant une petite tarière de la longueur et du diamètre de la sonde, afin de créer un trou dans lequel cette dernière sera enfoncée légèrement en force.

Inutile de multiplier le nombre de sondes

En sols caillouteux, il peut être nécessaire, avant d'insérer la sonde, d'ajouter dans le trou une fine boue confectionnée à partir de la terre de la parcelle, dans le but de se prémunir des risques de mauvais contact occasionnés par des espaces d'air entre le sol et les capteurs.

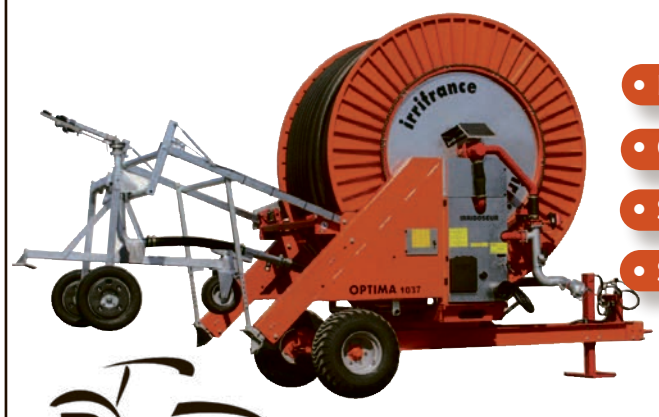
Autre paramètre essentiel, le choix du positionnement de la sonde doit être le plus représentatif de la parcelle. Inutile de vouloir multiplier le nombre de sondes pour s'adapter à l'hétérogénéité des sols d'une parcelle à partir du moment où l'on arrose de la même façon sur toute la surface. Il suffit généralement d'avoir une sonde par tour d'eau. Toutefois, dans les cas où deux zones de terre très marquées apparaissent, une deuxième sonde peut se justifier, en l'accompagnant d'un pilotage différencié des apports d'eau entre ces deux zones. La définition du nombre de sondes se fera ainsi le plus souvent par îlot, en fonction du type de sol ou encore suivant les variétés cultivées. L'équipement d'irrigation a aussi une influence sur l'implantation des sondes. Avec un enrouleur, il est conseillé de la positionner dans le premier tiers du passage de chariot, de façon à éviter les zones de recouvrement. Pour les pivots ou les rampes, il suffit de ne pas se placer sur un passage de roue.

Des sondes fixes et connectées durant toute la campagne

L'installation ne s'envisage pas

Le pluviomètre est le meilleur allié de la sonde

Si une sonde peut fonctionner en autonomie, il est conseillé de la compléter par un pluviomètre, qui pourra mesurer précisément la pluviométrie et les apports d'eau réels dans la zone d'implantation du capteur. Cette combinaison permet de tenir compte des différences de pluviométrie observées sur une même zone géographique et des volumes d'eau pas toujours homogènes délivrés par l'équipement d'irrigation. Les mesures du pluviomètre garantissent également un calage plus précis des sondes en travaillant en pourcentage d'humidité et en millimètres d'eau.

VOTRE SPÉCIALISTE IRRIGATION
• ENROULEURS • COUVERTURE INTÉGRALE • GOUTTE À GOUTTE


• Pompes CAPRARI
• Groupes d'irrigation insonorisés IRTEC
• Stock de pièces: tuyaux, raccords...
• SAV spécialisé
Brazey MOTOCULTURE
21470 BRAZEY en PLAINE
03 80 32 00 50 - 06 09 92 03 30
brazey-motoculture@orange.fr
distributeur IRRIFRANCE



Corhize

Les sondes capacitives sont reliées à un boîtier de télétransmission pour un diagnostic à distance.



Agralis Services

La sonde capacitive est insérée dans un trou réalisé au préalable à l'aide d'une tarière.

de la même façon suivant le type de sonde utilisé. Pour les modèles mobiles, il est nécessaire d'implanter des tubes d'accès, qui autorisent la multiplication des sites de mesures, avec un seul appareil.

Toutefois, cela impose de se rendre dans les parcelles pour faire les mesures en introduisant la sonde dans les tubes, l'un après l'autre. Cette organisation très contraignante en termes de main-d'œuvre ne permet pas d'envisager un suivi en continu. Ces capteurs mobiles ne sont pratiquement plus utilisés et la majorité des exploitations de grandes cultures utilisent par conséquent des sondes fixes, implantées à demeure durant toute la campagne d'irrigation. Celles-ci sont le plus souvent reliées à un boîtier équipé d'un dispositif de télétransmission utilisant soit le réseau de téléphonie mobile, soit un réseau bas débit comme Sigfox. L'agriculteur reçoit ainsi en continu les mesures de sa ou ses sondes via un portail web. Il peut également partager ses données avec le technicien de la coopérative, par exemple.

MICHEL PORTIER

L'étalonnage en question

La transposition des mesures de permittivité issues des capteurs en humidité relative est régie par des équations corrigées par un étalonnage. Directement lié au type de sol, ce dernier est généralement évalué par le fournisseur de la sonde. Toutefois, certains sols ne sont pas précisément référencés. La diversité des sols est d'ailleurs plus ou moins prise en compte, selon les fabricants. L'utilisation d'un étalonnage approximatif peut ainsi conduire à un calcul d'humidité assez éloigné de l'humidité réelle du sol. Cet écart est heureusement peu impactant lorsque la sonde sert uniquement à suivre l'évolution de l'état hydrique. Il suffit en effet de disposer des variations d'état d'humidité et de stock d'eau pour définir, à partir de la courbe, les deux seuils de pilotage que sont l'humidité à la capacité au champ (HCC) et le bas du réservoir facilement utilisable (RFU), pour chaque horizon.

sarl **WALTER**
TOUT POUR L'IRRIGATION Depuis 1937
Une gamme complète
• enrouleurs, pivots • pompes électriques
• pompe thermiques • groupes thermiques insonorisés
• stations de pompage automatisées





ACCESSOIRES, ENTRETIEN ET DÉPANNAGE
TOUTES MARQUES
CONFIEZ-NOUS VOS PROJETS
Sarl **WALTER 03 80 79 17 37**
Route de Varanges, 21110 Rouvres en Plaine
www.sarlwalter.fr
IRTEC PERROT BY LINDSAY rovatti GARENI industrie Moteur de réussite

Votre spécialiste irrigation
BAUER- OTECH- IRRIMEC
depuis plus de 25 ans
Étude - Réalisation- SAV pour tous vos projets
Départements : 03 -18 - 58
Audin AGRI
Ets AUDIN sarl - Villeneuve-sur-Allier (03)
04 70 43 30 33 • **www.audinagri.com**



les nouveautés • *les nouveautés* • **les nouveautés** • *les nouveautés* • **les nouveautés**



Weenat

Weenat Une sonde capacitive pour affiner le pilotage de l'irrigation

La start-up nantaise Weenat, bien connue pour ses stations météo connectées, complète sa gamme d'outils de mesure de l'état hydrique du sol en proposant, en plus des sondes tensiomètriques, une sonde capacitive. Connectée et déclinée en deux modèles de 30 ou 60 cm de longueur, celle-ci mesure la teneur en eau volumique et la température du sol tous les 10 cm.
Elle permet ainsi de suivre avec précision l'évolution de la teneur en eau à la suite d'une pluie ou d'une irrigation et d'estimer les consommations journalières de la culture à différentes profondeurs. Les mesures de la sonde sont répertoriées dans l'application Weenat à partir de laquelle l'agriculteur visualise l'état hydrique du sol selon 4 seuils (saturation, confort, vigilance, stress hydrique) ou encore par l'intermédiaire d'un graphique. Des alertes peuvent être définies lorsque la teneur en eau d'un horizon passe en dessous d'un seuil choisi par l'utilisateur.

Telaqua
Un manomètre connecté pour surveiller les équipements d'irrigation



Telaqua

Afin de simplifier la surveillance des équipements d'irrigation, Telaqua commercialise un manomètre connecté qui peut s'implanter très facilement sur les points névralgiques d'une installation, quel que soit l'équipement : enrouleur, pivot, goutte à goutte. Doté d'un capteur de pression, chaque boîtier envoie ses mesures à intervalle régulier, par une liaison sans fil bas débit de type Lora. À raison d'une transmission d'information toutes les 10 minutes, le dispositif alimenté par une pile offre une autonomie de 2 ans. Le suivi des données issues des manomètres connectés s'effectue depuis l'application IrrigEasy, moyennant un abonnement de 5 euros par an et par capteur. Cet outil d'aide à la décision est par ailleurs accessible gratuitement pour tous les agriculteurs. L'abonnement est nécessaire uniquement si l'on souhaite faire remonter des informations issues des capteurs connectés.

Nappe phréatique

L'irrigation n'augmente pas le risque de lessivage du nitrate

L'irrigation est souvent jugée, à tort, comme un facteur aggravant les risques d'entraînement de nitrates vers la nappe phréatique. C'est, au contraire, un important facteur de valorisation des apports d'azote et de régularité du rendement.

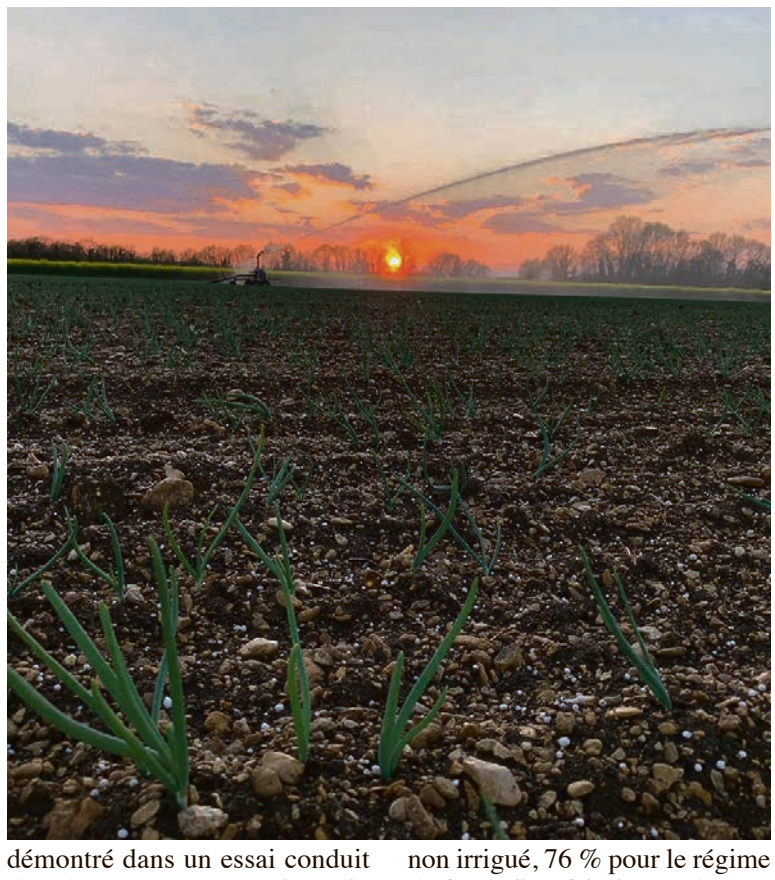
Rappelons que la lixiviation (extraction d'un composé soluble à partir d'un produit pulvérisé, par des opérations de lavage et de percolation) du nitrate a lieu en grande majorité durant l'hiver et qu'elle est principalement conditionnée par la quantité d'azote sous forme nitrique à l'entrée de l'hiver et par la lame drainante. Améliorer l'efficacité des engrais azotés permet donc de réduire d'autant le stock d'azote nitrique avant la période de drainage et, par la même occasion, de réduire le risque de lixiviation.

L'eau utile à la valorisation de l'azote du sol

En premier lieu, l'eau, qu'elle soit d'origine pluviale ou d'irrigation, a des conséquences directes sur le taux d'humidité dans le sol. Ce taux détermine la disponibilité en azote du sol, susceptible d'être absorbé par la plante. Ainsi, une irrigation sur un sol sec peut permettre de lever un strass azoté induit par la sécheresse et, par conséquent, améliorer l'efficacité des engrais azotés. D'autre part une alimentation correcte en eau favorise une bonne croissance racinaire, synonyme d'un meilleur accès aux éléments minéraux, et notamment l'azote, apporté par les engrais ou fourni par le sol. Cet azote est alors utilisé pour la croissance des parties aériennes, déterminant ainsi l'efficience de l'azote absorbé. Grâce à la photosynthèse des feuilles, cette efficience est concrétisée par le rendement.

La recherche du bon équilibre

L'objectif est donc d'adapter la quantité d'azote à apporter à la plante lorsqu'elle fonctionne bien, C'est-à-dire lorsqu'elle est correctement alimentée en eau. Une plante souffrant de sécheresse ne sera pas capable d'absorber de l'azote. De fait, le reliquat d'azote dans le sol à la récolte est bien plus important lorsque la plante souffre d'un déficit hydrique. Cela a été



démontré dans un essai conduit dans les années quatre-vingt-dix sur maïs grain. L'effet est marqué entre le régime restrictif à 2 mm/jour et les parcelles correctement alimentées à 3,5 ou 5 mm/jour ; il est exacerbé avec la parcelle non irriguée. Les valeurs de Coefficient apparent d'utilisation (CAU) sont très mauvaises lorsque la parcelle est en déficit hydrique : 19 % pour le témoin non irrigué, 76 % pour le régime de 2 mm/j et 94 % pour la parcelle irriguée à 5 mm/j. Un autre essai conduit en 2011 a suivi le développement des repousses avec un blé irrigué ou non. Au 30 septembre, les repousses de blé de la zone en sec sont plus développées que celles de la zone irriguée car elles bénéficient d'un stock d'azote plus important dans le sol. La mesure des reliquats le montre clairement : 139 kg N/ha en sec, contre 53 kg N/ha pour la zone irriguée. Fertilisé de la même manière qu'en irrigué, le blé de la partie non irriguée n'a pas correctement valorisé l'engrais. C'est bien l'excédent des apports azotés par rapport aux besoins de la plante qui est préjudiciable pour l'environnement. Cet excédent est transféré en dessous de la zone racinaire par lixiviation et contribue à une augmentation de la concentration en ions nitrates des aquifères.

Et en cas de sur-irrigation en sol filtrant ?

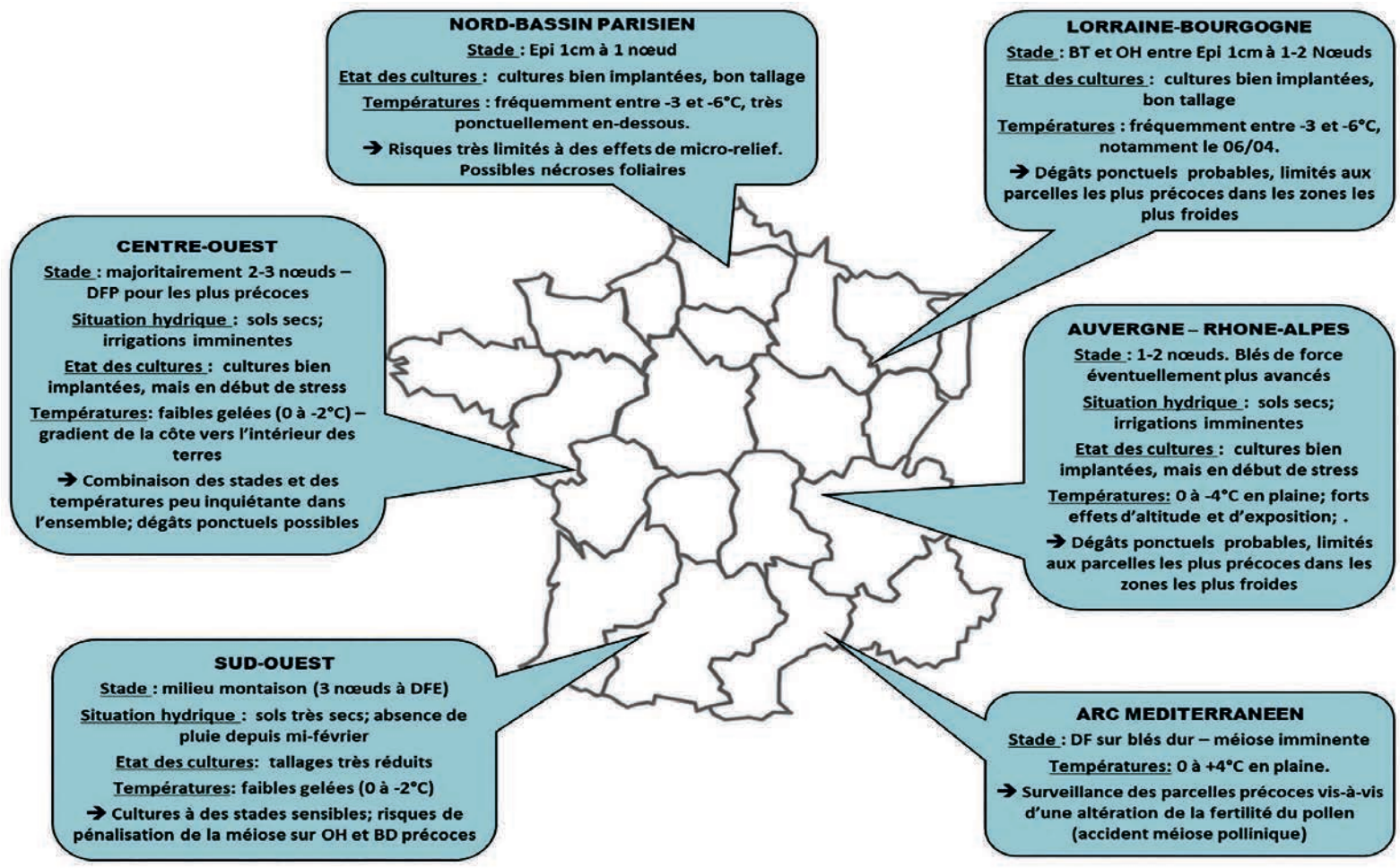
Dans les sols filtrants à faible réserve utile en eau (tels que les sols sableux plus ou moins caillouteux et les argilocalcaires peu épais caillouteux sur calcaire dur), une conduite de l'irrigation inadaptée (en particulier une dose à chaque apport, trop élevée) peut néanmoins conduire à un transfert d'eau et une lixiviation d'azote nitrique en cours de campagne. Les outils de pilotage de l'irrigation (Irrinov, IrréLis…) sont particulièrement utiles pour adapter la conduite de l'irrigation aux particularités de ces sols et limiter ainsi le risque de lixiviation de nitrate.

Sophie Gendre et Didier Laserre,
Arvalis – Institut de végétal

En période de gelées

Les céréales à paille sous surveillance

La chute marquée des températures matinales intervient alors que les céréales d'hiver entament leur montaison. Localement, les minimales relevées sont en-deçà des valeurs d'alerte communément retenues. Des dégâts sont à craindre dans certaines situations spécifiques (cultures et stades sensibles, zones d'exposition maximales).



Le gel de début avril impose une surveillance de l'évolution des plantes dans les prochains jours.

Les conditions climatiques rencontrées la semaine dernière s'expliquent par le passage d'une perturbation, le lundi de Pâques, suivi d'un écoulement d'air froid issu du Nord. La conjonction d'un vent de Nord, d'éclaircies nocturnes et de nuits encore longues a donc provoqué des chutes de températures très marquées en courant de nuit, qui ont atteint leur minima au lever du jour. Ce type de séquence est relativement fréquent et revient pratiquement tous les ans, avec plus ou moins d'intensité. Le dernier épisode marquant remonte à avril 2017, avec des effets localement très pénalisants. La particularité de 2021 est dans l'ampleur des fluctuation des températures, entre des maximales autour de 25°C la semaine ayant précédé la vague de froid et l'apparition de minimales nettement négatives dans les jours suivants. Les températures minimales relevées la semaine dernière sont régulièrement descendues en dessous de 0°C, notamment le matin du 7 avril.

Les points à retenir sont :

- une progression des gelées vers le Sud-Ouest et les côtes entre le 6 et le 7 avril ;
- une intensification des gelées dans les zones de montagne (Massif Central, Alpes, Pyrénées) entre le 6 et le 7 avril ;
- des « records » de froid mensuels relevés ponctuellement ;
- ponctuellement, des faibles chutes de neige en courant de nuit ;
- des amplitudes de température jour-nuit modérées.

Début de montaison

Les céréales d'hiver sont majoritairement en cours de montaison (épi 1 cm dans le Nord ou l'Est, 2 nœuds à dernière feuille pointante dans le Sud-Ouest), alors que les orges de printemps semées entre mi-février et début mars sont entre levée et 3 feuilles. Pour des céréales en montaison, le seuil d'alerte le plus souvent mentionné est -4°C (mesuré sous abri), mais il est probable que les dégâts apparaissent plutôt vers -5 à -7°C. Le risque est que l'épi en cours de formation dans la tige soit détruit par le gel. Cependant, lorsque l'épi progresse dans la tige et se différencie, il est probable qu'il devienne de plus en plus sensible, sans que nous disposions de références fines sur le sujet. Particularité de la campagne en cours, les cultures rencontrent un stress hydrique assez généralisé dans le sud et l'ouest de la France, et dans de nombreuses parcelles superficielles du Centre et de l'Est. Cet état de stress peut avoir un léger effet positif sur la résistance au froid (plantes moins gorgées en eau), mais il aura sans doute un effet pénalisant lors de la reprise. L'autre particularité réside dans les variations de températures avant/après Pâques : passage de températures maximales supérieures à 25°C à des minimales nettement en-dessous de 0°C. L'impact de cette séquence est difficile à définir : elle aura évidemment eu un effet d'accélération des stades -défavorable-, mais il n'est pas évident qu'elle ait fortement fragilisé les cultures, qui ont déjà perdu leur capacité de s'endurcir.

Conséquences à craindre

Les situations vont être contrastées, en fonction de l'espèce, du stade, et surtout de l'exposition.

- Du point de vue de la topographie, les fonds de vallée, les bords de haie et les versants nord vont être les secteurs les plus exposés car ces facteurs impactent très fortement l'intensité et la durée du gel.
- A température égale, les cultures les plus avancées (entre 2 nœuds et dernière feuille pointante, voire méiose localement) sont plus fragiles que celles qui entament juste leur montaison (stade épi 1 cm).
- Il est probable que les espèces aient des différences de sensibilité, au-delà des seuls effets de stade : on suppose que les blés durs et les orges d'hiver sont plus sensibles que le blé tendre.

Les orges de printemps semées en automne dans les secteurs du Centre-Est sont sans aucun doute les situations les plus à risque. Les facteurs localisation et stades sont clairement les déterminants majeurs du risque de froid. Les effets du vent et de la neige sont difficiles à cerner. Le vent peut générer des brûlures sur feuille, alors que les très faibles chutes de neige n'auront sans doute pas de rôle de protection significatif.

Diagnostics à envisager

Autour de 2-3 feuilles : Pour les orges de printemps aujourd'hui à 2-3 feuilles, l'apex est encore protégé par le sol, et donc moins soumis aux variations de températures. Même si les plantes sont jeunes et peu résistantes au froid, il est probable que le plateau de tallage n'ait pas subi de températures destructives ; par contre, les feuilles peuvent être détruites par le vent et le gel.

Diagnostic : si les feuilles présentes sont nécrosées, attendre l'apparition de nouvelles feuilles pour confirmer la reprise de végétation des plantes (délai : environ 1 semaine).

Entre épi 1 cm et deux nœuds : Avant/autour de 2 nœuds, l'épi est encore petit (< 2 cm), avec des structures fortement turgescentes et fragiles, globalement sensibles au gel (inférieur à -5/-7°C). S'il est détruit par le gel, la tige va régresser. Dans de telles circonstances, le maître-brin est le plus souvent détruit en priorité et cède la place aux talles qui assurent la mise en place du rendement sans grande pénalité.

Diagnostic : dans ces circonstances, un dégât de gel va se manifester par une destruction généralisée des cellules et une perte d'eau. L'épi va donc rapidement perdre son aspect brillant et turgescent, et se nécroser. Lorsque l'épi est détruit, les nouvelles feuilles émises peuvent se nécroser rapidement. Ce phénomène peut être le symptôme évident justifiant l'observation de l'épi.

Après deux nœuds : le gel peut provoquer des dégâts plus variés, allant de la destruction totale de l'épi à des destructions partielles de quelques épillets. Dans ce cas, le mécanisme de compensation par une montée à épi des talles ne s'enclenche pas ; la composante *«nombre de grains par épi»* peut être affectée, avec un impact direct sur le nombre de grains par m².

Diagnostic : l'analyse est plus délicate à mener sur les épis car la situation ne se résume pas à détruit/intact. Il est probable qu'il faille attendre l'épiaison pour évaluer précisément les conséquences sur le potentiel de rendement.

Au début du gonflement : des conditions froides (et surtout des faibles rayonnements) peuvent affecter la fertilité du pollen, et donc pénaliser l'autofécondation des fleurs et la mise en place des grains. Il manque alors des grains dans les épis, avec un impact très direct et quasi-linéaire sur le rendement.

Diagnostic : il est très délicat d'évaluer la situation au champ avant le début de formation des grains. L'observation de fleurs « ouvertes » lors de la floraison peut indiquer un défaut d'autofécondation. On peut rajouter le risque de dégâts foliaires, avec l'extrémité des limbes qui se nécrose. Les sensibilités variétales semblent importantes, mais l'impact final est sans doute limité tant que les dégâts se limitent au feuillage. Compte-tenu de la disparition progressive des gelées, les cultures vont reprendre leur croissance. L'apparition des symptômes sur épi ne sera effective que dans une semaine ou deux, alors que les brûlures de feuille s'observeront très rapidement. Si la destruction d'épis se confirme, l'impact sur les cultures sera directement dépendant de la capacité des plantes à faire monter des talles à la place du maître-brin. Cette capacité pourrait être altérée si l'absence de pluie induit des stress hydriques et azotés prononcés.

JEAN-CHARLES DESWARTES
(ARVALIS-INSTITUT DU VÉGÉTAL)

Emploi

L'agriculture a encore du mal à recruter



Au quatrième trimestre 2020, 29 140 offres d'emploi étaient disponibles sur le site pole-emploi.fr pour la famille des métiers agriculture et pêche, espaces naturels, espaces verts et soins aux animaux. ©DR

Confrontée au vieillissement de sa population, l'agriculture française peine ces dernières années à endiguer la baisse constante de ses effectifs. Apecita, Anefa, Ocapiat ou encore Pôle emploi sont aujourd'hui pleinement mobilisés pour redonner de la visibilité aux métiers agricoles.

L'agriculture a besoin de bras ! Au quatrième trimestre 2020, 29 140 offres d'emploi étaient disponibles sur le site pole-emploi.fr pour la famille des métiers agriculture et pêche, espaces naturels, espaces verts et soins aux animaux. D'après l'organisme, plusieurs filières agricoles apparaissent aujourd'hui en tension. C'est le cas de la filière forêt pour les métiers de conducteur d'engins agricoles ou forestiers, bûcheron, sylviculteur salarié et agent forestier. Mais elle n'est pas la seule, en témoigne les difficultés de recrutement pour les métiers de technicien et agent d'encadrement d'exploitations agricoles, de production en maraîchage, viticulture et arboriculture ou d'aménagement des espaces verts. Si le secteur agricole n'a pas décroché, il a lui aussi subi les effets de la crise Covid avec 3 % de déclarations préalables à l'embauche en moins recensées en 2020 par Pôle emploi par rapport à 2019.

Des métiers qui peinent à être attractifs

« Il existe aujourd'hui un écart entre l'offre et la demande », confirme Jean-Michel Sotton, délégué régional en Auvergne Rhône-Alpes à l'Apecita, association pour l'emploi en agriculture, agroalimentaire et environnement. En 2019, l'Apecita a en effet proposé 18 500 offres d'emploi au niveau national pour 17 800 personnes en recherche d'emploi soit un différentiel de 3,93 %. *« Les deux principales difficultés pour trouver des candidats sont les conditions de travail qui sont rudes et la rémunération qui n'est souvent pas à la hauteur. Pour un poste de directeur d'exploitation par exemple, il arrive que nous n'ayons qu'une seule candidature à proposer »*, raconte-t-il. Un constat partagé par Nicolas Savary, directeur de l'Anefa, association travaillant pour l'emploi et la formation en agriculture : *« Les métiers de l'agriculture ne sont pas suffisamment bien connus du grand public, ou avec une vision passéiste. Même si les choses ont évolué, les métiers manuels restent encore souvent dénigrés. L'agribashing, cette tendance à mettre dans le même sac l'ensemble du monde agricole, peut aussi être une cause à nos difficultés de recrutement »*.

200 000 euros pour le dispositif *« L'agriculture recrute »*

Conscients de ces difficultés, les ministres de l'Agriculture et du Travail, Julien Denormandie et Élisabeth Borne, ont réuni le 11 mars dernier la FNSEA, la FNEDT (travaux agricoles), l'UNEP (paysage) et des organismes liés à l'emploi comme Pôle emploi pour trouver des solutions concrètes. Concernant l'emploi saisonnier pour la saison 2021-2022, les ministres se sont engagés à tenir des *« points régionaux »* avec les opérateurs, organisés par les Draaf et les Direccte *« au début du printemps »*, pour s'assurer que les besoins de main-d'œuvre sont pourvus. Julien Denormandie a par ailleurs confirmé une enveloppe de 200 000 euros pour le dispositif *« L'agriculture recrute »* de l'Anefa. *« L'idée est d'organiser des opérations terrain qui nous permettent d'aller davantage à la rencontre des jeunes. En novembre 2020, nous avons par exemple organisé la première édition de la Semaine des métiers de l'agriculture qui a été un vrai succès »*, confirme Nicolas Savary de l'Anefa.

Valoriser la formation

Pour Cécile Gueux, cheffe de projet du domaine agriculture à Pôle emploi Auvergne Rhône-Alpes, la crise de la Covid-19 pourrait aussi représenter un virage pour l'emploi en agriculture. *« On constate ces derniers mois un regain de valorisation des métiers agricoles qui passe par une prise de conscience du rôle de l'agriculture : dans la fonction nourricière, dans la résilience pendant la crise, dans notre souveraineté alimentaire et par l'envie de certains Français de renouer avec la nature. L'enjeu est de continuer à travailler avec nos partenaires pour augmenter la visibilité des métiers agricoles. »* Pour y parvenir, l'ensemble des organismes liés à l'emploi s'accordent sur l'importance de miser sur la formation, qu'elle soit interne à l'entreprise ou qu'elle concerne des personnes en reconversion. Une stratégie qui commence à porter ses fruits. *« Aujourd'hui, les salariés agricoles comptent pour plus de la moitié des salariés pour lesquels nous proposons des formations »*, confirme Florence Bert, directrice régionale de l'organisme Ocapiat en Auvergne Rhône-Alpes.

PIERRE GARCIA

▶ Des professionnels à votre service

Scierie de Luzy
WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - **03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03**
www.scieriedeluzy.com - **Professionnels et Particuliers**
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Chronique juridique

La DPAE, une obligation pour tous les employeurs

Lorsqu'un employeur a pour projet d'embaucher au sein de sa structure, il est important de ne pas négliger les formalités préalables à cette embauche. En effet, la déclaration préalable à l'embauche (DPAE anciennement DUE) est l'acte administratif que l'employeur doit transmettre obligatoirement à la MSA avant tout début de contrat de travail.

En quoi consiste la DPAE ?

La DPAE permet de réaliser, en une seule fois, plusieurs formalités telles que la demande d'immatriculation du salarié, la déclaration au service de santé au travail, etc. De plus, lorsque vient à être embauché un salarié saisonnier, la DPAE permet également de faire la demande des exonérations de cotisations patronales (réduction travailleur occasionnel).
La DPAE est réalisée sur internet (espace privé MSA) ou à défaut, à l'aide d'un formulaire. Celle-ci doit ensuite être adressée, au plus tôt, dans les huit jours qui précèdent la date prévisible d'embauche, et au plus tard, dans les instants qui précèdent l'embauche lorsque la DPAE est transmise sur internet.

Qui l'employeur doit-il déclarer ?

Chaque salarié doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la MSA préalablement à son embauche. C'est obligatoire, à l'exception d'un stagiaire, qui lui, ne dispose pas de la qualité de salarié et qui n'implique pas, de la part de l'employeur, de réaliser une déclaration.
En ce qui concerne l'embauche de personnel étranger, il convient impérativement de vérifier au préalable que le salarié a bien le droit de travailler (titre de séjour et autorisation de travail) et de transmettre les justificatifs nécessaires à la MSA.

Absence de DPAE : les sanctions

La DPAE a pour objet de sécuriser la relation d'emploi entre l'employeur et son salarié. Lorsque la DPAE n'est pas réalisée, ou même lorsqu'elle contient des erreurs trop importantes, la responsabilité de l'employeur est engagée.
En effet, l'employeur qui ne se soumet pas à son obligation de déclarer le salarié préalablement à son embauche, au moyen de la DPAE, est passible d'amendes administratives et pénales. De plus, lorsque l'infraction est intentionnelle, le défaut de DPAE peut également être sanctionné pour délit de dissimulation d'emploi salarié.

ANAÏS MARTINS

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **13/04/2021**

Effectif global: 1492 - Taux de vente: 91%

Effectif total: 1039 - Taux de vente: 92%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	400-450	2,61 €	2,85 €	2,78 €	-
		U	200-250	2,89 €	2,98 €	2,94 €	-
			250-300	2,76 €	2,89 €	2,84 €	-0,03
			300-350	2,51 €	2,84 €	2,71 €	+0,03
			350-400	2,54 €	2,69 €	2,62 €	+0,03
			400-450	2,52 €	2,62 €	2,57 €	+0,05
			450-500	2,45 €	2,56 €	2,51 €	+0,04
		R	200-250	2,72 €	2,95 €	2,80 €	-0,16
			250-300	2,63 €	2,71 €	2,66 €	-
			300-350	2,46 €	2,68 €	2,58 €	-0,02
			350-400	2,49 €	2,57 €	2,50 €	=
	F	E	300-350	2,87 €	2,87 €	2,87 €	-
		U	250-300	2,64 €	2,88 €	2,71 €	-0,04
			300-350	2,63 €	2,78 €	2,70 €	-0,02
			350-400	2,53 €	2,72 €	2,63 €	-0,04
		R	250-300	2,44 €	2,65 €	2,58 €	-0,19
			300-350	2,44 €	2,63 €	2,56 €	-0,09
			350-400	2,50 €	2,58 €	2,53 €	-0,11

Marché bien approvisionné en qualité et en quantités permettan d'attirer de nombreux acheteurs dans toutes les catégories et de commercialiser 92% des animaux présentés.

BROUTARDS : Cours sensiblement maintenus dans les lots jusqu'à 400 kgs toujours grâce à une bonne demande en FCO 4 et 8 >60 jours pour les Pays Tiers. Bonne demande également dans les lots de plus de 400 kgs pour l'Italie.

LAITONNES : Offre importante et demande suivie. Vente quasi-totale.

Effectif total: 361 - Taux de vente: 93%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
TAUREAUX	M	U + 500 kg	1,80 €	1,98 €	1,89 €	+0,06
		E - 5 ans	2,41 €	2,87 €	2,61 €	-0,14
	F	U - 5 ans	2,07 €	2,52 €	2,24 €	=
		5 à 10 ans	1,95 €	2,41 €	2,14 €	-0,05
		+ 10 ans	1,84 €	2,22 €	1,95€	=
		R - 5 ans	1,86 €	2,10 €	2,03 €	+0,05
		5 à 10 ans	1,74 €	2,00 €	1,89 €	-0,03
		+ 10 ans	1,67 €	1,94 €	1,79 €	+0,04
		O 5 à 10 ans	1,23 €	1,73 €	1,64 €	-
		+ 10 ans	1,44 €	1,63 €	1,57 €	-
GÉNISSES		E 24 à 36 mois	2,68 €	3,68 €	2,95 €	-0,06
		U 24 à 36 mois	2,15 €	2,58 €	2,35 €	-0,01
		R 24 à 36 mois	2,01 €	2,20 €	2,11 €	+0,07

VACHES/GENISSES DE 30 MOIS : Des bons apports cette semaine avec des acheteurs au rendez-vous. Les cours sont plus ou moins reconduits. Néanmoins on sent une légère perte d'ambiance à l'achat qui s'explique par la crise Covid et la vente plus lente du gras. Les bons sujets se commercialisent tout de même rapidement.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 12/04/2021

Bovins : 338

Broutards :	**(215 - 365 kg)**	**610 - 940**	**2,27 - 2,84**
Broutards :	**(390 - 550 kg)**	**980 - 1170**	**2,13 - 2,56**
Laitonnes :	**(240 - 340 kg)**	**630 - 940**	**2,59 - 2,80**
Laitonnes :	**(370 - 395 kg)**	**960 - 990**	**2,42 - 2,61**
Génisses 24 - 36 mois :	**(465 - 705kg)**	**910 - 1650**	**1,80 - 2,79**
Taureaux:	**(850 - 1035 kg)**	**1470 - 1930**	**1,73 - 1,91**
Vaches légères :	**690 - 1250**		
Vaches entre deux :	**1270 - 1470**		
Vaches lourdes :	**1490 - 2020**		

En broutards, la présentation est de qualité plus hétérogène. Les tarifs restent ferment en supérieurs, quelques invendus en légers ordinaires. En femelles, les sujets lourds et valablement vaccinés se négocient rapidement à des cours toujours intéressants. En légères la vente est plus difficile. Sorties plus importantes en vaches, le placement est global à des cours plus soutenus.
Bovins gras : 8
Ovins : 32
Peu d'apports et de qualité ordinaire.
Prochains marchés : Bovins le lundi 19 Avril et ovins le lundi 26 Avril 2021 aux horaires habituels.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **08/04/2021**

Effectif total: 428 - Taux de vente: 100%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
				COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Effectif total:83 - Taux de vente : 100%				**OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Marché décalé. Présentation de bonne qualité. Vente rapide et totale à des cors très ffermes dans toutes les catégories.	M		M	0,97 €	1,06 €	1,02€	-
	F	U	> 60 kg (F)	1,23 €	1,35 €	1,31€	-
		R	> 60 kg (F)	0,97€	1,16 €	1,10€	-
Effectif total: 290 - Tx de vente : 100%				**AGNEAUX LAITONS**- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		U	32 - 38 kg	4,03 €	4,41 €	4,21 €	-
			38 - 44 kg	4,25 €	4,60 €	4,40 €	-
			> 44 kg	4,12 €	4,12 €	4,12 €	
		R	32 - 38 kg	3,93 €	4,09 €	3,97 €	-
			38 - 44 kg	3,81 €	4,05 €	3,92 €	
Effectif total: 17 - Tx de vente : 100%				**AGNEAUX MAIGRES**- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		R	25-35 kg	75 €	88 €	82 €	

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 05/04/2021 au 11/04/2021

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	8,57	8,50	-	-	-	-	-
	Var.		-0,04	0,02					
	R	-	8,20	8,12	-	7,81	7,66	-	-
	Var.		0,06	0,27		-0,05	-0,19		
	O	-	-	-	-	7,19	7,07	-	-
	Var.					-0,41	-0,52		
3 (couverts)	U	-	8,31	8,27	7,36	-	8,01	7,80	-
	Var.		-0,06	=	0,32		-0,01	-0,04	
	R	7,89	7,87	7,78	6,92	7,78	7,69	7,38	6,76
	Var.	0,10	0,01	0,08	0,13	-0,06	-0,08	-0,11	-0,06
	O	7,25	7,22	7,23	6,88	7,37	7,13	6,95	-
	Var.	0,25	0,16	0,16	-0,17	-0,11	-0,11	-0,10	
4 (couverts)	R	-	-	6,23	-	-	7,10	-	-
	Var.						-0,11		
	O						-	-	
	Var.								

Zone nord : Les disponibilités correspondent tout juste aux besoins, coursreconduits **Zone sud :** Application du réseau.

Broutard(e)s : Le commerce est régulier face à des apports de fin de campagne beaucoup plus hétérogènes en qualité. Les bons sujets restent recherchés et se placent à des tarifs plutôt fermes. La vaccination FCO 4 e 8 avec rappel ouvre des débouchés plus larges et facilite les transactions. La marchandise moyenne se vend plus difficilement à des cours à peine reconduits. En laitonnes, la demande reste active permettant de soutenir les prix.

Gros bovins maigres : Les volumes demeurent importants face à des acheteurs présents. Les ventes restent actives mais on observe une tendance au plafonnement. Les sujets sont davantage triés en fonction de l'âge et de l'état de préparation. Les cours sont donc globalement reconduits dans une ambiance un peu moins soutenue.

Boucherie : En femelles, le commerce est régulier sur des volumes toujours modérés. Les cours sont intégralement reconduits avec parfois une impression de plafonnement après les progressions de ces dernières semaines. En vaches mixtes et laitières, l'ambiance se stabilise également : les achats sont réguliers à des tarifs stables.

Veaux : Les apports sont stables mais l'ambiance s'assombrit un peu cette semaine. Le tri est plus sévère en type laitiers entrainant un plafonnement des cours voire un léger repli sur certaines places. Les veaux croisés sont peu demandés et s'échangent à des tarifs à peine reconduits. En veaux gras, le commerce est stable et dépendant de la qualité des apports.

Ovins : Les acheteurs sont toujours présents et peinent à satisfaire leurs besoins. Les cours sont fermes voire en nette hausse en toute catégorie, aussi bien en laitons bien préparés qu'en agneaux Lacaune engraissés. Les agnelets profitent également de cette bonne dynamique commerciale : ils se placent rapidement à des tarifs en progression. En brebis, les transactions sont régulières à prix fermes.

12 AVRIL 2021 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : demande toujours dynamique sur toutes les catégories, malgré le manque de disponibilité. La hausse des prix, elle, restent faibles.
Bovins maigres : La demande reste soutenue sur les mâles et confirme la progression des cours depuis quelques semaines. Ils sont reconduits pour les femelles.

POLITIQUES

Le Cabinet du Ministre de l'Agriculture a confirmé qu'un premier arbitrage sur la déclinaison française de la future PAC, le Plan stratégique national (PSN), devrait être livré par le ministre «courant avril». Ceci concernera la « macro-structure » du plan stratégique, c'est-à-dire les budgets alloués aux grandes mesures et les « principaux critères » d'éligibilité... d'ici là, la mobilisation des éleveurs allaitants afin de sensibiliser à leur situation reste cruciale.

BIEN-ETRE ANIMAL

Une évaluation de la stratégie de l'UE (2012-2015) pour la protection et le bien-être animal a été publiée par la Commission Européenne. Bilan: la stratégie a conduit à des améliorations dans l'UE, à la connaissance et le partage de meilleures pratiques. Aucun des objectifs de la stratégie n'a été pleinement atteint, du fait d'un manque de cadre législatif simplifié. Elle souligne des failles en matière de protection chez certaines espèces (dont les bovins). Ces conclusions joueront sur l'évolution en cours de la législation UE sur le BEA.

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Dans le cadre du déploiement du Label Rouge au sein du plan-filière, a été acté l'intégration d'une évaluation de bien-être animal au sein des élevages, nommée « Boviwell », avec l'exigence d'atteindre le niveau « Supérieur » ou « Excellent » pour prétendre demain à la qualification Label.
Pour se faire, un objectif de former environ 250 techniciens à l'outil d'évaluation « Boviwell » avait été acté ! Cet objectif est aujourd'hui atteint, puisque déjà 272 techniciens d'OP et Coopératives « viande » ont donc reçu la formation complète à cet outil, et sont donc en capacité de réaliser des premières évaluations sur le terrain. Rappelons aux éleveurs, que cette évaluation « Boviwell » doit s'accompagner pour eux, de la mise en place d'un contrat et donc de la prise en compte du coût de production.

FOCUS

La Pentecôte représente un temps fort pour la filière veau de boucherie. Dans ce cadre, la Section Veaux d'Interbev prépare activement la prochaine campagne publicitaire. Au vu du contexte, la Section a fait le choix de partir sur une campagne de panneaux publicitaires pour cette période. Plus de 6 000 affiches seront en France, et stratégiquement autour des GMS, et sur les parkings de GMS. Cette campagne sera présente aussi sur les Réseaux Sociaux, à partager par le plus grand nombre!

EN REGION

Alors que l'écriture du Plan Stratégique PAC Français se poursuit, les régions restent mobilisées pour assurer la prise en compte de la situation des éleveurs de bovins-viande.
C'est en ce sens que le Berceau des Races à Viande a fait paraitre une tribune pour rappeler l'importance d'une aide couplée à la vache allaitante, qui défende la souveraineté alimentaire et des modes de production qui tiennent compte des attentes des citoyens et consommateurs français.

FAIT DE LA SEMAINE

INTERBEV a annoncé cette semaine son engagement dans l'expérimentation initiée par les pouvoirs publics pour l'affichage environnemental, après plusieurs rappels sur les limites de l'ACV. Ce travail se fera en coopération avec EVEA et IDELE et sera suivi de près par la FNB, engagée depuis le début des réflexions dans le projet. Nous continuerons à défendre dans ce cadre la nécessité de mettre en place un affichage environnemental et sociétal, via l'ajout d'intégration d'indicateurs sociaux liés aux coûts de production et à la contractualisation.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

-6 %
C'est la décapitalisation constatée du cheptel de vaches allaitantes sur les 3 dernières années.
Elle se poursuit d'ailleurs, toujours au même rythme sur ce début d'année 2021.
Il semble utile de rappeler que les aides couplées ont pour vocation première le maintien de la production...
En complément, le cheptel laitier poursuit également sa baisse, avec un taux de -3 % sur la même période.

Matériel

Tracteur

38 - Vends tracteur Valmet 8150 9000 heures 4 RM Très bon état.
✆ **04 38 72 93 87**

Travail du sol

38 - Vends semoir à maïs pneumatique monosem - semoir à blé Nodet 15 rangs vibro 2m90 très bon état.
✆ **04 74 54 26 04 HR**

42 - Vends herse rotative Alpego 3 m de large dents neuves barre niveleuse rouleau packer très bon état 10000 euros.
✆ **06 75 38 27 45**

67 - Semoir à maïs RAU MAXEM 6 rangs, année 1999, + insecticide, bon état, hydraulique ou PDF, prix 3900 euros H.T.
✆ **06 16 09 50 52**

Récolte

07 - Vends presse balle ronde krone 1250 couteaux an 2002 + presse BR Rivierrcas Alis an 1988 ficelle
✆ **06 85 14 95 84**

21 - Vends presse Welger D 4000, canal 80 x 70, 1 2 000 euros, pas de TVA (1008)
✆ **03 80 51 87 65 - 06 13 68 74 77**

26 - Vends arracheuse - aligneuse rock pour ail, état de marche, prix 1600 euros.
✆ **06 67 53 48 35 - 04 75 76 41 44 HR**

38 - 30 ans d'expérience, recherche E.T.A pour conduite moissonneuse batteuse
✆ **06 86 28 59 46**

39 - ETS Reybier Joanny achat -vente paille et foin, livraison camion remorque.
✆ **06 08 53 16 44**

89 - Vends CR 9070, 1 800 h. batteur 2 000 h, moteur, 82 000 euros, année 2008 (1403)
✆ **06 76 01 95 79**

Forestiers

26 - Vends scie tapis monte bois Ballario 4M, lame carbure 700.
✆ **06 70 78 50 94**

Divers

01 - Vends cse cessation bazooka-rouleau paker Gourdin 2m50 ; cornadis veaux 8 places ; armoire phyto l= 1m20 ; cellule grains 6m hauteur 50m3 à démonter ; barrières galva 3 à 6 m.
✆ **06 07 68 22 34**

07 - Vends piquets en châtaignier fendus à la main 1,80 euros-1,80m 1,60 euros-1,60m
✆ **07 87 05 20 20**

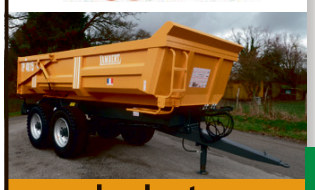
21 - Recherche tracteurs, - moissonneuses batteuses, - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (1405)
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Vends masses Jerrican 35 kg (1502)
✆ **06 46 10 52 91**

21 - Vends jeu de herses repliables, rang 5,50 m, E. moy., vibro 3,40 m, herses B. E., jeu de roues étroit 9-5-44 us. 35 %, adapt. MF178 ou MF 188, 6 troues, coupe à colza 50 ou 70, auxiliaire Class Mercator.
✆ **06 63 90 40 65**

25 - Vends 5 bras de traite Système M 100, marque Delaval, bon état + 1 voiture de marque BMW série 3. Année 2006, 165 000 km (7 000 euros), bon état.
✆ **06 83 82 92 55**

remorques Lambert Votre partenaire transport



Remorque Lambert TP 15 Boggie 100 Colaert
Roues Kargo Radial
Année 2020 - Démo
19 300 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

26 - Vends 2 roues étroites avec jantes, voie variable, dim 11.2.R.38 TBE, 1700euros HT.
✆ **06 67 53 48 35 - 04 75 76 41 44 HR**

26 - Vends sulfateuse hardi 9002 12M+semoir engrais Amazone 800+décompacteur 5 dents état ok.
✆ **06 84 51 30 36**

38 - Vends pirouette Fella 6m80 6 toupies - Pompe à eau de surface avec réservoir 80L - Salle de traite Melotte 2x4 avec decro pour pièce moteur électrique 4cv neuf.
✆ **06 70 24 56 64**

38 - Vends faucheuse Kuhn GMD 3110, année 2010, largeur 3m10 : 3800 euros.
✆ **06 12 85 45 43**

38 - Vends andaineur JA300, pirouette 2,50 m pirouette charrue vigneronne, pompe Caprari D350.
✆ **04 76 36 02 13**

38 - Vends 2 roues étroites 9.5/44 pneus à changer 200 euros.
✆ **06 76 39 18 04**

38 - Vends moulin à farine avec cuve de réception + cellule à grains 150qx avec vis, prix à débattre.
✆ **07 89 24 98 03**

38 - Vends sous-soleuse un corps marque Grenier RDV.
✆ **06 85 52 41 06**

39 - Vends TBE cause retraite matériel de particulier, épandeur à fumier BROCHARD12m3 FR BH HV, broyeur de végétaux Techmagri3m20 et tracteur Fordson MAJOR 60CV
✆ **06 84 83 19 90 ou 06 48 25 66 80**

67 - Eplucheuse asperge Hepro bac de refroidissement rapide occas - Laveuse asperge traditionnelle et laveuse électronique Hermeler - Tract vigneron Massey Ferguson 364 v avec cabine de 1991 - 7000h tbe 9750 euros. Equeuteuses ahélices (2) pour oignon échalote et ventilateur pour séchage Gouges - peleurs couteaux- plastique asperge et plant de fraise frigo.
✆ **06 14 36 28 98 ou 03 88 70 72 74**

71 - A vendre bétaillère attelage tracteur, TBE, tte refaite, très robuste, 4,50x2,30 m, capacité 4 à 6 bovins, 2.500 euros à voir.
✆ **06 40 05 78 38**

71 - Vends pulvé Hardi 800 L, 12 m, charrue Huard TR65T, moteur + réducteur avec pignon pour chaîne marine.
✆ **03 85 44 84 93**

71 - Vends faucheuse conditionneuse Kuhn FC 283 GII, état neuf, cause retraite.
✆ **03 85 55 41 73 ou 07 68 13 01 37**

89 - Vends bennes 7,5 tonnes Legras, compresseur P.A.B.E., 8.5 tonnes Legras bennage flexible P.A.B.E., livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

89 - Vends bétaillère Bruneau très bon état, long. 5.30, barrières de côté, pneu 19.5, prix à débattre (1506)
✆ **06 85 10 43 87**

89 - Vends 35 bobines de barbelé moto 200 mètres chacune (1505)
✆ **06 81 82 73 32**

Elevage

07 - Vends andaineur Kuhn + pirouette 4 toupies Deutz Fahr
✆ **04 75 30 10 32**

21 - Cause retraite vend épandeur Sodimac Rafal 1 000, 8 T, hérissons verticaux, bon état, - bétaillère Ponge 7 m. (1205)
✆ **06 78 86 46 81**

Véhicule

Utilitaire

88 - Vends Volvo bétaillère 380000 km contrôle 2019 caisse 5 m bon état pont hydraulique.
✆ **06 70 73 65 02**

89 - Cause retraite vend camion benne Ivéco 35C12, 180 000 kms, TBE, CT Ok (1302)
✆ **06 68 80 51 67**

Tourisme

58 - Vends VW Golf 7, 1.6 TDI, 2016, grise, 3 portes, 5 places, Confortline, GPS, tel, regul, limit., 180 000 kms, amort. distrib, pneus neufs, CT OK, TBE, 8 500 euros (1306)
✆ **06 86 45 25 82**

71 - Vends 4x4 Hyundai Galloper 2001, 231 000 kms Diesel bleu, 4 600 euros à débattre, - Citroën Zara, 2003, Diesel, 285 000 kms 5 portes, 800 euros à débattre (1402)
✆ **06 71 30 76 43**

84 - Achète moto ancienne avant 1960 même en mauvais état. Pièces détachées, moteur...
✆ **06 77 28 07 29**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends piquets acacia appointés.
✆ **06 70 69 69 88**

01 - Vends betteraves rouges crues très bonne qualité 2000 kg maxi à cuire ou autre à Feillens.
✆ **06 31 37 98 79**

26 - Vends fourrage de pré, ballot rond, conversion AB 2e an, 120 euros la tonne, TB qualité.
✆ **06 48 88 40 98**

26 - Vends graine de sarrasin triée, 2,50 euros le KG
✆ **06 73 81 74 38**

26 - Vends bois de chauffage chêne - hêtre en 2M, coupé d'un an.
✆ **06 86 80 25 83**

42 - Prod. vend maïs ensil. en bottes ou en vrac + enrubann. herbe et luzerne. Poss. livraison.
✆ **06 82 29 74 85**

42 - Prod. bio vend maïs ensilage ou maïs épis bio+enrubannage de luzerne. Poss.livraison.
✆ **06 23 23 73 91**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Fourrage

01 - Achète foin sur pied, Raye gras, Luzerne, Paille en andain. Région Dombe - Saône.
✆ **06 68 93 44 60**

18 - A vendre, dpt 18, foin récolte 20, prairie naturelle, bottes rondes diam. 120-125.
✆ **06 89 15 31 14 ou 02 48 79 38 89**

21 - Vends paille et foin, qualité garantie, livraison assurée.
✆ **06 84 27 13 81**

21 - Achat foin sur pied, paille sur champs, Val de Saône, Seurre (1304)
✆ **06 86 00 02 01**

21 - Vends paille et foin qualité garanties, liv. assurée.
✆ **06 84 27 13 81**

38 - Vends 30 balles ronde enrubannage de montagne
✆ **06 77 99 1 699**

89 - Vends paille de blé à l'abri 70 x 120. Livraison possible (1504)
✆ **06 81 82 73 32**

Terrain

42 - 42 Sail Les Bains vds 35 ha de prairie en 3 ilots.
✆ **Écrire au journal Paysans de la Loire BP 30031 42272 St Priest en Jarez annonce n° 765.**

43 - Recherche terrain ou batisse pour bricoler les Week-ends sans déranger
✆ **06 75 96 41 55**

71 - Achete terrains à bâtir dans votre région, toutes surfaces (1308)
✆ **07 50 21 22 85**

Immobilier

01 - A vendre, à 15 minutes de Bourg en Bresse, jolie propriété agricole de 13ha500 d'un seul tenant, comprenant maison de caractère + 400 m2 de dépendances, libre à la vente.
✆ **06 87 05 63 94 HB**

88 - A 9 kilomètres de Vittel-Contrex dans un très beau cadre loue gite 4 personnes tout confort 250 euros/semaine.
✆ **06 87 59 12 94**

Location

Autres

01 - Recherche pension pour 150 génisses laitières à l'année.
✆ **06 30 64 76 09**

Emploi

Offre

01 - CUMA de Vonnas recherche un mécanicien/chauffeur en CDI à plein temps. Personne sérieuse,motivée et autonome. Expérience souhaitée. La partie mécanique agricole en atelier représente 70 à 80% du temps de ce poste.
✆ **06 11 42 90 14**

03 - Exploitation laitière Sud dept 03 recherche salarié polyvalent traite culture.
✆ **Contact 06 50 69 34 20**

26 - Cherche salarié pour ferme production noix, entretien verger, taille, broyage, traitement, conduite matériel de récolte entre canton Royans et Bourg-de-Péage.
✆ **06 82 05 97 02**

38 - Recherche saisonnier pour conduite tracteur, moissonneuse, expérience souhaité.
✆ **06 98 36 05 46**

AS BFC Accompagnement Stratégie Conseil - Gestion Expertise Comptable

L'AGC AS BFC recrute un collaborateur comptable (F/H) pour son agence de Nevers

Dans le cadre de son développement dans la Nièvre, AS BFC recrute un(e) comptable-conseil agricole pour son agence de Nevers.
Sous la supervision du responsable d'agence, la responsabilité d'un portefeuille vous sera confié(e) pour accompagner dans une relation de service des adhérents, selon les méthodes de l'AGC et ses valeurs.
Vous assurerez des missions de tenue et de révision, établissements et présentations des comptes annuels, bilans et liasses fiscales, ainsi que les déclarations fiscales afférentes, avec autonomie dans l'organisation de vos travaux.
Vous serez en relation directe avec les adhérents, pour les informer et conseiller.
Vous contribuerez à la dynamique de cette nouvelle agence, par votre passion du métier, vos qualités relationnelles et l'envie de vous épanouir, dans une structure à taille humaine.
De formation minimum BAC+3, idéalement avec une expérience significative dans un poste similaire, votre autonomie technique, votre capacité d'adaptation et votre sens du service feront la différence. La maîtrise de ISAGRI serait un plus.
Rémunération selon profil et expérience.
Poste à pourvoir dès que possible à Nevers.

CV + lettre de motivation manuscrite
à adresser à **AS BFC** M. le Directeur,
59 rue du 19 mars 1962 CS 70610 - 71010 Mâcon Cedex
ou en postulant directement sur notre site www.asbfc.fr

Pour un travail soigné et de qualité ETA LUZY a investi dans une nouvelle remorque POTTINGER



ETA LUZY Travaux Agricoles Location matériel 06 62 38 62 32 Tracteur Mini pelle 71190 BROYE
Travail de qualité - Système de coupe avec affûtage automatique
POTTINGER

Stage

42 - Exp. céréales 90 ha recherche stagiaire école, sérieux et sympathique à partir de juillet 2021.
✆ **06 43 08 85 01**

Divers

42 - Vends auges en ciment pour porcs + clôtures éléct. sur secteur + nettoyeur hte pression en 380
✆ **07 68 63 58 42**

Terres de Bourgogne TB agribourgogne.fr

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale



Vous êtes abonné au journal Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives



COPEAUX DE BOIS
PRIX DIRECT FABRICANT
• Qualité Extra
• 100% dépoussiérés
• Hyper-absorbants
BALLE PLASTIFIEE 17 KG
Livraison rapide dès 30 balles jusqu'au camion-complet de 1 368 balles
GRANDE OFFRE DÉSTOCKAGE jusqu'à 1,3 tonnes OFFERTES
02 35 90 54 17
06 11 19 83 42
Expert en litière animale

SICAFOME MOULINS ENGILBERT
VENTE de VACHES SUITEES
JEUDI 6 MAI 2021 à 13H30
TOUTES RACES A VIANDE
Inscriptions des animaux jusqu'au VENDREDI 26 AVRIL 2021
Renseignements : 06 48 17 03 17 / 03 86 84 28 75
Garanties bancaires obligatoires

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urcay - VD reproducteurs Limousins 15 à 18 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et Magistral (RJ) ; VD génisses 14 mois ; VD vaches pleines de LANO RRE vel. janvier à mars
✆ **06 28 02 04 05**

18 - Vends TB reproducteurs charolais HBC, nés en décembre 2019 et janvier-février 2020, toushivernés au pré et aptes àla saillie (avec toutesgaranties sanitaires etlivraison assurée), prixraisonnables : fils deMaori, élevage Goujat (Rhône) ; de Loubard et Invictus, élevage Micaud (Allier) et plusieurs vêlages faciles, dont un sans corne (mère origine Hiver).
✆**06 07 91 98 08 (J-Marc), 06 07 62 33 74 (Anthony) et 06 81 38 47 12 (Hubert).**

21 - Vends reproducteurs charolais HBC, 13 à 15 mois, - taureaux adultes TGS, livraison assurée. GAEC Choubley - 21210 La Motte Ternant (0403)
✆ **Laurent : 06 76 65 35 98 Baptiste : 06 37 23 32 07**

38 - Vends vaches Charolais avec veaux 1 mois + génisses de 1an et 2 ans.
✆ **04 74 59 21 32 HR**

38 - Vends males repro 18 mois Limousin sans cornes génisses 1 an.
✆ **06 87 32 80 93**

38 - Vends cause cessation vaches génisses taurillons limousins T65.
✆ **06 81 62 15 57**

39 - Vends 1 taureau Limousin adulte et 30 bons taureaux Limousin de 15-18 mois prêts à saillir, indemn IBR BVD. Livraison possible
✆ **06 26 20 05 40**

42 - Vends taureaux charolais 14/16 mois dont 1 s cornes HBC vel facile Grouiller JP Benisson Dieu.
✆ **06 71 99 65 43**

42 - Vends taureaux 2 ans et veaux repro 12-15 mois HB Charolais VF. Livraison. Charguеraud C. Mably.
✆ **06 74 46 24 83**

42 - Vends mâle Férandais 6 mois bonne origine ou échange contre génisse prix raisonnable.
✆ **07 87 95 14 14 HR**

42 - Vends jeune vache Salers 4 ans - terme 27/04 - habituée attache - indem IBR leucose tub. bruc. - assainie varron.
✆ **07 86 09 30 61**

58 - Vends taureaux de 2 ans et veaux reproducteurs de 12/15 mois dont vêlages faciles, HBC. GAEC Touillon Moiron - Decize (0604)
✆ **06 19 82 08 94**

21 - Vends 2 taureaux 2 ans, reproducteurs 12 à 15 mois dont certains vêlages faciles, taureau adulte 5ans, le tout HBC, TGS. Livraison possible. EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bards (0705)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 8 taureaux 2 ans, 30 mâles 15 mois. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlage, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils de puis longtemps. (1401)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc 06 67 58 18 03 Michel- 06 74 69 62 41 Bertrand**

21 - Vends bons taureaux charolais 1 an HBC, TGS. Colliette Sylvie 21210 Villargoix (1208)
✆ **06 70 74 97 70**

58 - Vends 17 gros reproducteurs HBC ou non, - femelles toutes catégories, origine insémination, sélection sur facilités d'élevages , garanties sanitaires, IBR - BVD. François Bouche (éleveur inséminateur) Cercy la Tour (0702)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - Elevage HBC Vend taureaux 2 ans, - veaux 1 an et taureaux adultes. EARL Batho Serge - L'Hatenon - 58330 Saxi Bourdon (0714)
✆ **Taureaux visibles sur facebook - 06 83 68 07 96**

58 - Vends reproducteurs charolais 1 an et 2 ans HBC ou non, TTGS. EARL du Champ Morin - 58250 Saint Seine (1001)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - Vends reproducteurs charolais 15 mois, grandes origines, gros gabarit, IBR et BVD négatif, prix raisonnables, livraison assurée. GAEC Langlet 58140 Gacogne (1204)
✆ **06 37 90 51 67**

58 - Vends taureau charolais 4 ans et taureaux limousins 3 ans, bonnes origines. GAEC Pannetier-Simon (1201)
✆ **06 81 04 68 24**

58 - Vends taureaux HBC 3 ans - 2 ans et 15 mois, vêlage facile, IND IBR et BVD. EARL de Beaumont 58230 Alligny en Morvan - EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (1207)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Vends taureaux charolais 2 ans, type viande, finesse d'os pour croisement ou pure race, IND IBR. Livraison possible (1501)
✆ **06 68 67 23 23**

63 - AV laitonnes et génisses ferrandaises pure race.
✆ **06 58 44 73 47**

69 - Elevage Limousin vends 1 taureau de 4 ans (NorbertPp) Gene sans corne et 4 de 18 mois calmes TGS Inscrits très bonnes origines, prix raisonnables. Livraison.
✆ **06 82 22 56 77**

69 - Vends taureaux limousin AM 2014 - Dép. 69
✆ **07 57 63 09 45**

71 - Vends taureaux repro. charolais HBC 2 et 3 ans, hivernés au pré, TGS, indem IBR, T. bonne qualité, Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends grand choix taureaux HBC de 1, 2 et 3 ans,TGS, IBR BVD, Pierre Didier, Gueugnon.
✆ **06 80 44 08 26**

71 - Vends taureaux HBC au pré, 1 adulte né sur l'exploitation. GAEC Gouillard (1105)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Élevage Dufraigne Daniel et Johan, vend 6 taureaux 2 ans, HBC, hivernés au pré, IBR, BVD.
✆ **06 70 13 23 25**

71 - Élevage Pacaut Jean-Marc vend grand choix de taureaux 2 ans et 1an, avec ou sans cornes, IBR-BVD.
✆ **06 84 10 17 27**

71 - Vends cse cess. 12 belles génisses aubrac, garanties pleines de 3 à 4 mois + 11 belles génisses aubrac écornées, inscriptibles, garanties pleines 3 à 4 mois, IBR A.
✆ **06 88 59 16 46**

71 - Vends taureau 6 ans, bonne origine.
✆ **06 99 36 38 16**

71 - Vends taureaux charolais, 2 et 3 ans, non inscrits, hivernés au pré, TGS, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

71 - HBC Vds Tx 2 ans + 2 adult orig. PICAUD 57 et 1 ss corne orig. Liban IA + vaches suitées + génisses 2 ans + veaux 15 mois (pères Ouistiti et Ocelo JB), TGS, IBR OK. Liv., Gaec Devillard Jacques - C., Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

74 - Vends 3 taureaux charolais de 14 mois à l'attache. IBR FCO ok.
✆ **06 19 33 56 77**

89 - Elevage HBC vend 50 mâles reproducteurs 2020 dont vêlage facile, TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89240 St André en Terre Plaine
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

Caprin

71 - Vends 2 boucs Alpin 3 mois issus de père inscrit IA, sachant boire et manger, TBO (1404)
✆ **03 85 82 80 83 HR**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Ovin

42 - A chète brebis chèvres réforme agneaux 15 à 45 kg.
✆ **06 07 96 23 40**

Chien

69 - Recherche chiot Border ou Epagnol ou Coker ou autre.
✆ **06 95 45 33 44**

Divers

42 - Prend en pension bovins ou équins au Nord du Roannais .
✆ **06 67 26 90 77**

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine
Retrouvez nos reportages vidéos démonstrations sur notre chaine

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |__|__|__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|__|
expire fin |__|__| / |__|__| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

EXCELLIANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social
20 Rue des Grandes Varennes
21121 AHUY
432 232 361 RCS DIJON

Selon délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 10/02/2021, la société AUDIT CONSEIL COMPTABILITE, domiciliée 3G rue Jeanne Barret, Parc Valmy, Le Quator, 21000 DIJON, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, la société A2CP, domicilié 3G rue Jeanne Barret, Parc Valmy, Le Quator, 21000 DIJON, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour la durée initialement prévue pour la nomination des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant ainsi remplacés, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

POUR AVIS

Le Président

AL211530300

ANTHROPI

Société par actions simplifiée
au capital de 92 981 euros
Siège social
9-11 rue du Clos du Parc 21220 BROINDON
833 685 480 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime des associés du 23/11/2020,La société MAZARS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, Société par actions simplifiée au capital de 8 000 000 euros, 9 Rue Madeleine Brès 25000 Besançon, immatriculée sous le numéro 622 820 223 R.C.S. BESANCON, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

POUR AVIS, Le Président.

AL211530316

SELARL SENTINELLE AVOCATS
Avocats Associés
17 Rue Eugène Hugo
54000 NANCY
03.29.42.12.23 / 03.29.42.12.14
girardot@sentinelle-avocats.fr

FAMILIALE STOKER

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 595 800,00 €
Siège Social : LE BASSIN
21320 POUILLY-EN-AUXOIS
RCS DIJON 481 128 106

Suivant décisions des associés en date du 30 septembre 2020, il résulte que :

- Monsieur Mathias STOKER demeurant 29 Rue du Moulin - 21320 THOISY-LE-DESERT a été nommé Président de la Société à compter du 30/09/2020 et pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Jean-François STOKER demeurant LE BASSIN – 21320 POUILLY EN AUXOIS, démissionnaire.

- Madame Perrine STOKER demeurant Hameau de Cercey - 21320 THOISY-LE-DESERT a été désignée Directeur Général de la Société à compter du 30/09/2020 et pour une durée indéterminée en remplacement de Madame Bernadette STOKER demeurant LE BASSIN – 21320 POUILLY EN AUXOIS, démissionnaire.

Mention sera faite au RCS de DIJON

Pour avis

AL211530353

FORMAWINE

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros Siège social : 14 rue Poterne - 21200 BEAUNE 850 177 379 RCS DIJON Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a nommé Monsieur Norbert WESTELYNCK, demeurant 554 Route du Point du Jour – 69820 FLEURIE, en qualité de Directeur Général pour une durée indéterminée sans toutefois que celle-ci excède celle du Président. POUR AVIS Le Président

AL211530357

TRANSFERT DE SIÈGE

SARL FILEAS
Fiscal & Légal - Assistance
Société d'Avocats
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

H.V.S.

SAS au capital de 9 120 000 euros
Siège social
101 Avenue Roland Carraz
21300 CHENOVE
802 997 668 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31/03/2021, l'Assemblée Générale Mixte des associés de la SAS H.V.S. a décidé de transférer le siège social du 101 Avenue Roland Carraz 21300 CHENOVE au 30 Rue du Château 21380 MESSIGNY ET VANTOUX à compter du 31/03/2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS Le Président

AL211530304

FRANCE LOCATION SOLOGNE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : FRANCE LOCATION SOLOGNE.

Forme : SARL.

Capital social : 15000 euros.

Siège social : ZA LES PLACES, 41500 SUEVRES.

520303348 RCS Blois.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 mars 2021, les associés ont décidé, à compter du 30 mars 2021, de transférer le siège social à ZA les Bruottées, 21200 VIGNOLES.

Gérant : Monsieur TAHAR GUEDRI, demeurant 14 avenue Georges Bizet, 13470 Carnoux en

Provence

Radiation du RCS Blois et immatriculation au RCS Dijon.

AL211530305

SARL FILEAS
Fiscal & Légal - Assistance
Société d'Avocats
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

HOSE

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 000 euros
Siège social
101 Avenue Roland Carraz
21300 CHENOVE
833 177 298 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31/03/2021, l'associée unique de la SAS HOSE a décidé de transférer le siège social du 101 Avenue Roland Carraz 21300 CHENOVE au 30 Rue du Château 21380 MESSIGNY ET VANTOUX à compter du 31/03/2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS La Présidente

AL211530313

2PBL

Société civile immobilière
Capital : 1.000€
Siège social : 27 Rue Martin Léjéas
21110 AISEREY
537 406 209 Rcs Dijon

L'Associé Unique en date du 23 Février 2021 a décidé de transférer le siège social du 27 Rue Martin Léjéas-21110 AISEREY au 9 Avenue Hoche-75008 Paris.

Pour avis

AL211530324

LES LOUPIOTS 21

Société par actions simplifiée
Capital : 4.000€
Siège social : 27 Rue Martin Léjéas
21110 AISEREY
817 397 896 Rcs Dijon

L'Associé Unique en date du 23 Février 2021 a décidé de transférer le siège social du 27 Rue Martin Léjéas-21110 AISEREY au 9 Avenue Hoche-75008 Paris.

Pour avis

AL211530325

GARAGE BUIRET DAVID

Société À Responsabilité Limitée au capital de 20 000 € Siège social : 10 Route de Chalon 71380 - ÉPERVANS 532 808 730 R.C.S CHALON-SUR-SAÔNE Aux termes d'une décision en date du 1er Avril 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 10 Route de Chalon - 71380 - ÉPERVANS au 53 Rue du Faubourg Madeleine - 21200 - BEAUNE à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.La Société, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALON-SUR-SAÔNE sous le numéro 532 808 730 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. Pour avis, La Gérance.

AL211530338

LD PARTICIPATIONS

SARL au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 A, Rue du Moulin
21380 MESSIGNY ET VANTOUX
854 079 134 RCS DIJON

Aux termes du PV des décisions de l'associé unique du 24/03/21, il a été décidé de transférer le siège social au 2 Rue de la Grappine 21410 FLEUREY SUR OUCHE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL211530345

HOLDING AICJ

Par AGE du 01/03/2021, les associés de la société HOLDING AICJ, SARL au capital de 1500 euros, Siège social : Rue du Pré Potet ZA Les Grandes Varennes 21121 AHUY, RCS DIJON 831 997 820, ont décidé de transférer le siège social pour le fixer Le siège social a été transféré au 250 Rue Charles de Freycinet, Parc d'activités de Beauregard 21600 LONGVIC, à compter du 01/03/2021.L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis – La Gérance

AL211530346

MODIFICATION DE CAPITAL

ECOSUD INVESTISSEMENTS

CAPITAL SOCIAL

Dénomination : ECOSUD INVESTISSEMENTS. Forme : SC. Siège social : 37 Rue DU 18 DECEMBRE, 21700 NUITS SAINT GEORGES. 438975799 RCS de Dijon

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 3 mars 2021, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 343500 euros à 3435 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL211530295

DOMAINE DE LA TASSEE

Groupement foncier agricole
Société civile au capital de
1 524,49 euros
porté à 6 815 288 euros,
Siège social : 3 AVENUE DE LA GARE
21220 GEVREY-CHAMBERTIN
314 572 744 RCS DIJON-21000

La collectivité des membres associés du Groupement Foncier Agricole dénommé «DOMAINE DE LA TASSEE» réunis en assemblée générale extraordinaire le 31 mars 2021, a décidé d'augmenter le capital par incorporation d'une somme de 6 813 763 €, et augmentation de la valeur nominale des parts actuellement existantes, sans création de nouvelles parts sociales.

POUR AVIS. La gérance

AL211530302

PHARMACIE CHARTRON-DESGROUX

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée de pharmaciens
au capital de 200 000 euros
porté à 1 000 000 euros
Siège social
16 rue du Faubourg de la Madeleine
21200 BEAUNE
493 340 848 RCS DIJON

AUGMENTATION DU CAPITAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2020 a décidé d'augmenter le capital social de 800 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

ARTICLE - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à DEUX CENT MILLE (200 000 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à UN MILLION (1 000 000 euros)

Pour avis

La Gérance

AL211530307

TAXI FRANON

Société à responsabilité limitée
capital de 7500€
Siège social
16 Grande Rue de Curtil
21200 BLIGNY LES BEAUNE
477737605 RCS DIJON

Par décision du 31/03/2021, l'associé unique, à compter de cette date, a décidé d'augmenter le capital social de 2 505 € par apport en numéraire, de transférer le siège social au 11 Avenue du 8 septembre 1944 LBA Centres d'Affaires, 21200 BEAUNE et en conséquence de modifier les articles 5 à 7 des statuts, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Capital social: 7 500 €

Nouvelle mention : Capital social: 10 005 €

La gérance

AL211530317

SARL EDL GREEN

SARL au capital de 10 000 euros porté à 30 000 euros. Siège social : 223 Chemin de la Pendue 21250 AUVILLARS SUR SAONE. 852 996 180 RCS DIJON. L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 29/03/2021 a décidé d'augmenter le capital social de 8 800 euros par l'incorporation directe de réserves au capital et de 11 200 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL. Ancienne mention : Le capital social est fixé à dix mille (10 000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à trente mille euros (30 000 euros). L'AGE du 29/03/2021 a également décidé de transférer le siège social du 223 Chemin de la Pendue, 21250 AUVILLARS SUR SAONE au 6 rue du 8 mai 1945 21160 COUCHEY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance.

AL211530333

ARNAUD BOUÉ

Société par actions simplifiée au capital de 127 500 euros Siège social : 6 Rue du Château – 21700 VILLERS LA FAYE 820 754 596 RCS DIJON Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/02/2021, du certificat de dépôt des fonds établi le 23/03/2021 par la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, du procès-verbal des décisions du Président du 26/03/2021 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 230 500 euros par émission de 461 actions nouvelles de numéraire, et porté de 127 500 euros à 358 000 euros. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à 127 500 euros. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 358 000 euros. Pour avis Le Président

AL211530334

EARL DU HAMEAU

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Au capital de 260 000 euros
Siège social : Hameau de Chancelay
21360 BESSEY-LA-COUR
422 933 028 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 11/01/2021, l'associé unique a réduit le capital social de 73 600 € pour le ramener à 186 400 € à compter du 01/02/2021.

Pour avis et mention, la Gérance

AL211530336

ADDITIF

AVIS

Additif annonce N°70528460 du 02/04/2021: LE PETIT BOURGUIGNON, SARL au capital de 10 000euros, siège 30B Rue de Bourgogne 21560 COUTERNON, 849495767 RCS DIJON, AGE du 10/03/2021 : nouvelle dénomination :TPB TORREFACTION. Pour avis

AL211530270

CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

Madame KHAIRI Jenna née le 16/06/1999 à 21000 DIJON demeurant Rue des fleurs, 21600 OUGES agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de BENNOUNA.

AL211530344

MODIFICATION DE STATUTS

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

ROUSSEL
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social :
10, boulevard de Brosses - BP 42292
21022 DIJON CEDEX
491 390 191 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 01 février 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer à compter du 01/02/2021, la dénomination sociale «ROUSSEL» par «R'PROPRETE» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Pour avis. La Gérance.

AL211529692

K6 IMMOBILIER

SASU au capital de 500€
Siège social
66 A RUE DES MARCS D OR, 21000 Dijon
888 050 598 RCS de Dijon

L'AGE du 11/03/2021 a décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : VINEA IMMOBILIER.Modification au RCS de Dijon

AL211529702

SAS L'AGASTACHE

au capital de 7500 €
1 rue de la Cave 21190 VOLNAY
RCS DIJON n° 444 518 989

Avis de modification

L'Assemblée du 29/03/2021 a pris acte de la démission de Mme Caroline CARLEVATO de ses fonctions de Directrice Générale à compter du 01/04/2021 et décidé de ne pas procéder à son remplacement. Le Président.

AL211530298

FRANCE LOCATION SOLOGNE.

DÉNOMINATION SOCIALE

Dénomination : FRANCE LOCATION SOLOGNE.

Forme : SARL au capital de 15000 euros.

Siège social : ZA LES BRUOTTEES, 21200 VIGNOLES.

520303348 RCS Dijon.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 mars 2021, les associés ont décidé à compter du 30 mars 2021 de modifier la dénomination sociale et d'adopter la dénomination FRANCE LOCATION CENTRE.

Mention sera portée au RCS Dijon

AL211530306

POULLEAU C ET J

Exploitation agricole à responsabilité limitée
Au capital de 75 880 euros
Siège social : le Bourg – 21340 MOLINOT
513 024 562 RCS DIJON

Par décisions en date du 15/03/2021 à effet rétroactif du 01/02/2021, l'associé unique a :

décidé d'agréer M Jocelyn POULLEAU, demeurant 7 rue des Ees – 21340 MOLINOT, en qualité de co-gérant de la société pour une durée illimitée, d'augmenter le capital d'une somme de 231 300 euros pour le porter à 307 180 euros, décidé de modifier la dénomination sociale en « EARL DE LA MELOISE «, précisé l'adresse du siège social au 2 rue des Ees – 21340 MOLINOT.

Pour avis et mention, la gérance.

AL211530339

BL MOTORS 21

SARL au capital de 7.500 €
Siège social :
3 rue des Frères Lumières
21300 CHENOVE
518 148 614 RCS DIJON

Avis de publicité

Aux termes de l'AGE du 01/04/2021, il résulte que :

- Mme Carla FLECK LOUBATIERE demeurant 9 rue Desvoges – 21000 DIJON a été nommée gérante à compter du 01er avril 2021 en remplacement de M. Marc LOUBATIERE, gérant démissionnaire à compter du 31/03/2021 minuit,

- la dénomination sociale est devenue « CL MOTORS 21 »,

- le siège social a été transféré à FONTAINE LES DIJON (21121) – 4 rue du Cottage,

- Les articles 3 et 4 des statuts ont été mis à jour en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Dijon.

Pour avis, La gérance

AL211530343

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 12/04/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CLENAY: Terre - Classification d'Urbanisme : Zone A du PLU - Objectif : Maintien de l'exploitant

28 a 70 ca

- La corvee au bourlier: ZA-7

FLACEY: Terre, Bois taillis, prés, landes - Classification d'Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant Terre, prés, landes -

23 ha 44 a 97 ca

- En la tremblee: ZA-59 - Le neuzy: ZC-29(A)-29(B)

- En la tremblee: ZA-34-35-36(J)-36(K) - La combe au charbon: ZA-82[30]-84[66]-86[67]-88[68]-94[80] - La socele: ZC-16 - Le brivot: ZA-50[18] - Le champ rateau: ZA-16(A)-16(B) - Le pont de gueux: A-777

- Le semaphore: ZA-12 - Les bombes: A-790-791 - Les ecroissances: ZA-38-42 - Les pres du pont de gueux: A-800

GEMEAUX: Terre - Classification d'urbanisme : Zone A du PLU - Objectif : Maintien de l'exploitant

17 a 95 ca

- Au milieu combe de marsann: E-440

MARSANNAY-LE-BOIS: Terre, landes - Objectif : Maintien de l'exploitant

- Classification d'Urbanisme : Zone A du PLU, à l'exception

parcelles ZC45- ZC61- ZC62: Zone N du PLU

16 ha 03 a 18 ca

- La goutte: ZK-111[111] - Le dessus de quillerotte: ZE-164[164]

- La combe a l hermite: ZE-53-58[51](A)-58[51](B)-58[51](C) - Le dessus de quillerotte: ZE-158[158] - Le poirier michotte: ZL-17(A)-17(B)-17(C) - Les lavieres de charmoy: ZC-45-61-62

MEURSAULT: Vigne et terre à vigne AOC MEURSAULT - Classification d'Urbanisme : Zone AUP du PLU - Objectif : Maintien du Domaine exploitant

1 ha 26 a 25 ca

- Les tillets: BK-302[41][F1]-302[41][F2]-305[54][F1]-305[54][F2]-306[303]-308[304]

AGENCOURT: Terre - Classification d'Urbanisme : Zone A du PLU

3 ha 99 a 78 ca

- En la noue: ZC-6 - La petite fin: ZA-78[31]-79[29]-80[30] - Les renardieres: ZB-125[54]-127[55]

ARGILLY: Terre - Classification d'Urbanisme : Zone A du PLU

13 ha 44 a 20 ca

- En chauffe four: ZP-2(*)

GERLAND: Terre - Classification d'Urbanisme : Zone A du PLU

6 ha 01 a 23 ca

- Les eterpilles: ZB-22[15]

NUITS-SAINT-GEORGES: Terre - Classification d'Urbanisme : Zone Nn du PLU à l'exception de la parcelle ZE 24 classée en Zone Ac du PLU

85 a 85 ca

- En bollard: AX-26[1808]-31[1804] - Saules brees: ZE-24

PREMEAUX-PRISSEY: Terre, Bois Taillis - Classification d'Urbanisme : Zone A du PLU

10 ha 05 a 70 ca

- Aux longs champs: ZB-81 - Aux petits pagers: ZC-31-32-34(*)-38-41-42-43-44-46-47-62[48]-63[48](A)-63[48](B)

QUINCEY: Terre - Classification d'Urbanisme : Zone A du PLU à l'exception des parcelles ZB 62–171[60] – 173[61] classée en Zone N du PLU

79 ha 23 a 30 ca

- Au moutier: ZB-62(*) - Au topet: ZC-69[19]-71[20]-73[21] - Corvee chignot: ZA-1-5-8-43[3] - En tanniere: ZE-6-45-84[65](*)[P1] - La grande barre: ZD-24[1]-32[5]-34[6] - Le travoisier: B-1056[3]

- Les rondeaux: ZD-16(*) - Pre tassin: ZE-36(*)-41(*) - Pre verot: ZH-60[43](*)[F1]-60[43](*)[F2]

- Pre verot: ZH-16-17(A)-17(B)-18(A)-18(B)-19-20

- Corvee chignot: ZA-7

- Au moutier: ZB-171[60]-173[61]

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :

P**REMEAUX-PRISSEY (21)** - Surface sur la commune : 72 a 90 ca

-'Aux petits pagers': ZC- 39

Terre - Classification d'Urbansime : Zone A du PLU

QUINCEY (21) - Surface sur la commune : 8 ha 15 a 74 ca

- 'Au seuil': ZH- 35(*) - 'La grande barre': ZD- 30[4]

Terre - Classification d'Urbansime : Zone A du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 03/05/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211530360

CALYSTE

SCI au capital de 1000 €
Siège social : 11 Rue De Bois
21190 PULIGNY-MONTRACHET
538159914 RCS de DIJON

Par AGE du 30/03/2021, il a été décidé à compter de ce même jour :

- TRANSFORMATION DU CAPITAL FIXE EN CAPITAL VARIABLE

- CESSION DE PARTS SOCIALES ENTRE MR STEPHANE STACHON (CEDANT) ET MME AGNES BERNARD (CESSIONNAIRE)

Mention au RCS de DIJON

AL211530348

ARTHEMIS

SCI au capital de 1000 €
Siège social : 9 Rue Blazy
91260 JUVISY SUR ORGE
538869792 RCS de EVRY

Par AGE du 30/03/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 11 Rue De Bois 21190 PULIGNY-MONTRACHET et d'effectuer les modifications suivantes à compter de ce même jour :

- TRANSFORMATION DU CAPITAL FIXE EN CAPITAL VARIABLE

- TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

- CESSION DE PARTS SOCIALES ENTRE MR STPEHANE STACHON (CEDANT) ET MME AGNES BERNARD (CESSIONNAIRE)

Gérance : FREDERIC ROSE 11 Rue De Bois 21190 PULIGNY-MONTRACHET

Radiation au RCS de EVRY et immatriculation au RCS de DIJON

AL211530349

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN DU DOMAINE BART

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Au capital de 166 992,65 euros
Siège social : 23 rue Moreau -
21160 MARSANNAY-LA-CÔTE
RCS DIJON 343 043 600

Avis

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 23/03/2021, la collectivité des associés a décidé la transformation du GAEC en Société Civile d'Exploitation Viticole (SCEV) au 23/03/2021, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais

la Société. L'objet de la Société a été préalablement modifié. Il devient désormais : « la gestion d'un domaine viticole et plus généralement l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime». Son siège social et sa durée ne sont pas modifiés. Sa dénomination sociale devient : « SCEV DU DOMAINE BART » en lieu et place de « Groupement Agricole d'Exploitation en Commun du Domaine BART ». Le capital social reste fixé à 166 992,65 euros, divisé en 10 954 parts sociales de 15,2449 euros chacune. La Gérance reste assurée par MM. Martin et Pierre BART et Mme Odile BART, déjà gérants. Pour avis - La Gérance.

AL211530361

CESSION

LEGATIS DIJON/QUETIGNY

PHARMACIE SAINT SAUVEUR

Cession d'Officine de Pharmacie

Suivant acte reçu par Maître VIARD, Notaire à DIJON, le 29/03/2021, enregistré au SPFE de DIJON1 le 06/04/2021, Dossier 2021 00032199, référence 2104P01 2021 N 00729, contenant cession par la Société PHARMACIE SAINT SAUVEUR, Société en nom collectif au capital de 1524,49€, dont le siège est à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21800), 6 rue Buffon, SIREN n° 415267962 RCS DIJON, d'une officine de Pharmacie, à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21800), 6 rue Buffon, au profit de la société « PHARMACIE SAINT SAUVEUR » Société d'exercice libéral à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 100.000,00€, dt le siège social est à CHEVIGNY- SAINT-SAUVEUR (21800), 6 rue Buffon, SIREN N° 894402429 RCS DIJON, Moyennant le prix principal de 1.050.000,00 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 1.015.000,00€ et aux éléments corporels pour 35.000,00€.

Entrée en jouissance : 1er/04/2021.

Opposition : Me VIARD, Notaire à DIJON, dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.

Pour unique insertion. Le Notaire.

AL211530323

LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé signé électroniquement le 8 avril 2021,
La Société BRICORAMA FRANCE, Société par actions simplifiée, au capital de 18.442.240,74 €, dont le siège social est à VILLIERS-SUR-MARNE (94350) 21a boulevard Jean Monnet, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL sous le numéro 406 680 314 a donné en location gérance à
La Société 3BMCR, Société par actions simplifiée au capital de 40.000 €, dont le siège social est à BEAUNE (21200) 80 Avenue de la Sablière, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON, sous le numéro 897 692 810
Un fonds de commerce de distribution à dominante d'articles de bricolage et d'équipement de la maison, exploité à BEAUNE (21200) 80 Avenue de la Sablière, ZAC « Les Maladières » sous l'enseigne BRICORAMA immatriculé sous le numéro SIRET 406 680 314 00969.
Pour une durée de 3 ans à compter du 1er avril 2021 pour se terminer le 31 mars 2024, renouvelable ensuite pour une période de deux années par tacite prolongation, sauf dénonciation.
Pour avis

AL211530332

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE
Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats au barreau de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 CHALON SUR SAONE

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à BEAUNE du 1er avril 2021, enregistré à DIJON le 07 avril 2021, Dossier 2021 00032886, Référence 2104P01 2021 A 01573, la société HOTEL GRILL DE BEAUNE, société à responsabilité limitée au capital de 1.953.000 euros, dont le siège social est La Berthelotte - LEVERNOIS à BEAUNE (21200), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 313 989 493, a cédé à la société DBO, société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros, dont le siège social est La Berthelotte - LEVERNOIS à BEAUNE (21200), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 890 580 368, un fonds de commerce d'hôtel-restaurant exploité La Berthelotte - LEVERNOIS à BEAUNE (21200), moyennant le prix de SEPT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (750.000 euros), se rapportant aux éléments incorporels à hauteur de TROIS CENT SOIXANTE HUIT MILLE EUROS (368.00 euros) et aux éléments corporels à hauteur de TROIS CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE EUROS (382.000 euros).

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er avril 2021.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds vendu sis La Berthelotte - LEVERNOIS à BEAUNE (21200). Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

AL211530351

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE
Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats
au barreau de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 CHALON SUR SAONE

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à BEAUNE du 1er avril 2021, enregistré à DIJON le 07 avril 2021, Dossier 2021 00032929, Référence 2104P01 2021 A 01575, la société PRISCA, société à responsabilité limitée au capital de 200.000 euros, dont le siège social est Le Pré Neuf à MONTAGNY LES BEAUNE (21200), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 328 800 644, a cédé à la société DBO, société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros, dont le siège social est La Berthelotte - LEVERNOIS à BEAUNE (21200), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 890 580 368, un fonds de commerce d'hôtellerie, location de salles pour séminaire, traiteur, vente de plats à emporter exploité à Le Pré Neuf à MONTAGNY LES BEAUNE (21200), moyennant le prix de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (450.000 euros), se rapportant aux éléments incorporels à hauteur de DEUX CENT HUIT MILLE EUROS (208.000 euros) et aux éléments corporels à hauteur de DEUX CENT QUARANTE DEUX MILLE EUROS (242.000 euros).

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er avril 2021.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds vendu sis Le Pré Neuf à MONTAGNY LES BEAUNE (21200). Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

AL211530352

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

FP2G

SCI LES DISSES

Gérant

Dénomination : SCI LES DISSES. Forme : SCI. Capital social : 200000 euros. Siège social : 37 Rue DU 18 DECEMBRE, 21700 DAROIS. 799629589 RCS de Dijon. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 mars 2021, à compter du 26 mars 2021, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : - Madame Pascale GAILLARD, demeurant 50 rue Chaudronnerie, 21000 Dijon en remplacement de Monsieur Christian JACQUARD Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL211530296

FIMADEV

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 037 000 euros
Siège social
20 Rue des Grandes Varennes
21121 AHUY
431 930 528 RCS DIJON

Selon délibération du 08/03/2021, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante Mme Debby SMITS, demeurant 26 bis Rue de Bellevue, 21000 DIJON, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Pour avis La Gérance

AL211530297

SOCIETE CIVILE DU DOMAINE LA MARCHE

SC au capital de 1.830 Euros
Chez louis max 6-8 rue de Chaux
21700 Nuits Saint Georges
315 015 446 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 31 décembre 2020, il a été décidé de nommer en qualité de gérant en remplacement de Madame Marie Cécile Repolt démissionnaire :

- Monsieur Antoine BLAZY demeurant 6 boulevard de la République 71100 Chalon sur Saone,

- Monsieur Alain Charleux demeurant chemin des Chapoutots 71490 Dracy lès Couches.

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL211530315

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

B.P. 90281
71107 CHALON SUR SAONE CEDEX

PHARAON

SCCV au capital de 1.000 €
Siège Social
36 Avenue Franklin Delano Roosevelt
749 815 668 RCS DIJON

L'assemblée générale ordinaire du 06/04/2021 a nommé M. Michel RENAULT, 21 rue Nicolas Berthot 21000 DIJON, en qualité de Gérant, en remplacement de la SARL BVM, démissionnaire.

Pour Avis.

AL211530318

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

B.P. 90281
71107 CHALON SUR SAONE CEDEX

SAINT EXUPERY

SCCV au capital de 1.000 €
Siège Social
36 Avenue Franklin Delano Roosevelt
749 815 668 RCS DIJON

L'assemblée générale ordinaire du 06/04/2021 a nommé M. Michel RENAULT, 21 rue Nicolas Berthot 21000 DIJON, en qualité de Gérant, en remplacement de la SARL BVM, démissionnaire.

Pour Avis.

AL211530319

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

B.P. 90281
71107 CHALON SUR SAONE CEDEX

PHARAON

SCCV au capital de 1.000 €
Siège Social
36 Avenue Franklin Delano Roosevelt
453 568 610 RCS DIJON

L'assemblée générale ordinaire du 06/04/2021 a nommé M. Michel RENAULT, 21 rue Nicolas Berthot 21000 DIJON, en qualité de Gérant, en remplacement de la SARL BVM, démissionnaire.

Pour Avis.

AL211530320

SCI DOUIX IMMOBILIER

Suivant acte reçu par Me Mikaël LERCH, notaire à RECEY-SUR-OURCE (21290), le 30 Mai 2015, contenant cession de parts de la SCI DOUIX IMMOBILIER, dont le siège est AMPILLY-LE-SEC (21400), 4 rue de la Maison Commune, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 529 212 649, M. Philippe BACH a démissionné de ses fonctions de gérant à compter du 30 Mai 2015, et les statuts ont été modifiés en conséquence :

Ancien article :

« NOMINATION DU PREMIER GERANT

Les premiers gérants de la société sont : Monsieur Florent GUICHARDOT et Monsieur Philippe BACH, cogérants

Les fonctions de gérants sont d'une durée de 99 ans.

Les gérants déclarent accepter ces fonctions et n'avoir ni l'un ni l'autre aucun empêchement à leur exercice. »

Nouvel article :

« NOMINATION DU GERANT

Monsieur Florent GUICHARDOT est nommé gérant de la société.

Les fonctions de gérant sont d'une durée illimitée.

Le gérant déclare accepter ces fonctions et n'avoir ni l'un ni l'autre aucun empêchement à leur exercice. »

Pour avis. Le notaire

AL211530326

Maître François MARTIN
Notaire associé
14 Rue Pasteur
21000 DIJON

SOCIETE CIVILE « FLORAMY»

Au capital social de 1 524,49 €
Siège social
15 rue Morel Retz à DIJON (21000)
RCS DIJON 329 736 276

Par décision de l'AGE du 06/04/2021, il a été décidé de nommer, à compter du 06/04/2021 en qualité de gérant :

- Monsieur Amaury Alain Marie-Joseph LA MOUCHE, né à DIJON (21000), le 19 août 1980,

demeurant à GEVREY CHAMBERTIN (21220), 2 rue de l'ancien hôpital,

- Et Madame Florence Jacqueline Marie-Josèphe LA MOUCHE, née à DIJON (21000), le 27 septembre 1978, demeurant à VILLEMANDEUR (45700), 12 bis avenue de la libération.

En remplacement de Monsieur Alain Jean Marie Joseph LA MOUCHE né à DIJON (21000), le 13 octobre 1941, demeurant à DIJON (21000), 15 Rue Morel Retz, démissionnaire à compter du 06/04/2021,

Le notaire

AL211530327

FP2G

GÉRANT

Gérant

Dénomination : I.P.S. SARL. Forme : SARL. Capital social : 10000 euros. Siège social : 2 Avenue DE LA DECOUVERTE, 21000 DIJON. 832599690 RCS de Dijon. Aux termes d'une décision en date du 8 mars 2021, à compter du 8 mars 2021, l'associé unique a pris acte de la modification de la gérance de la société : - Monsieur Patrick MESTANIER, demeurant 10 rue Abbé Chevalier, 21220 Fixin en remplacement de Madame Aurélie MARCHAND MESTANIER Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL211530331

SOCIETE CIVILE DOMAINE DE LA LYRE

SC au capital de 79.200 Euros
6, rue de Chaux
21700 Nuits Saint Georges
330 489 055 RCS Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 31 décembre 2020, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant Monsieur Antoine Blazy demeurant 6 boulevard de la République 71100 Chalon sur Saone, en remplacement de Madame Marie-Cécile Repolt démissionnaire.

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL211530347

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI AURORE

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 29/03/2021, les associés de la SCI AURORE, au capital de 200 € immatriculée au RCS de Dijon sous le n°439704917, dont le siège est situé 6 rue Colson 21000 Dijon, ont décidé la dissolution anticipée de la société et nommé en qualité de liquidateur sa gérante, Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy.

Pour avis

AL211530308

SCI INDRA

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 29/03/2021, les associés de la SCI INDRA, au capital de 150 € immatriculée au RCS de Dijon sous le n°445343049, dont le siège est situé 6 rue Colson 21000 Dijon, ont décidé la dissolution anticipée de la société et nommé en qualité de liquidateur sa gérante, Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy.

Pour avis

AL211530310

SCI SUN I

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 29/03/2021, les associés de la SCI SUN I, au capital de 150 € immatriculée au RCS de Dijon sous le n°452620677, dont le siège est situé 6 rue Colson 21000 Dijon, ont décidé la dissolution anticipée de la société et nommé en qualité de liquidateur sa gérante, Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy.

Pour avis

AL211530311

SCI SUN II

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 29/03/2021, les associés de la SCI SUN II, au capital de 150 € immatriculée au RCS de Dijon sous le n°479944068, dont le siège est situé 6 rue Colson 21000 Dijon, ont décidé la dissolution anticipée de la société et nommé en qualité de liquidateur sa gérante, Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy.

Pour avis

AL211530312

EARL GUILLIER PAUL ET MARYLINE

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 152 625 euros
21150 VENAREY LES LAUMES
319 582 763 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 Décembre 2020, la collectivité des associés de l'EARL GUILLIER PAUL ET MARYLINE a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé en qualité de liquidateur, Madame Marylène GUILLIER, demeurant 21150 VENAREY LES LAUMES, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à 21150 VENAREY LES LAUMES, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, Le liquidateur.

AL211530328

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Société d'Avocats
9, rue de l'Ouvrage à Cornes
17000 LA ROCHELLE

GRANDAY

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 115 600 euros
Siège social
7 et 9 Rue du Pré Neuf
21200 MONTAGNY LES BEAUNE
399 847 839 RCS DIJON

AVIS DE DISSOLUTION

Le traité de fusion établi le 15.02.2021 avec GRANDAY, société absorbée, société par actions simplifiée au capital de 115.600 euros, ayant son siège social 7 et 9 rue du Pré Neuf – 21200 MONTAGNY LES BEAUNE, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 399.847.839, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée a été déposé aux greffes du tribunal de commerce de CHAUMONT et DIJON et a fait l'objet de publications au BODACC en date des 28 février et 3 mars 2021. Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 2 avril 2021.

Par application de l'article L236-11 du Code de commerce, la société SOFI-ATLAN, détenant la totalité des actions émises par NODIMAT-NV, société absorbante, et la totalité des actions émises par GRANDAY, société absorbée, depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au greffe du tribunal de commerce de DIJON jusqu'au 2 avril 2021, la société GRANDAY, absorbée, a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

Pour avis, le représentant légal

AL211530329

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AD2 DESIGN

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 2 000 euros. Siège social et de liquidation : 1 rue des Champs Perdrix, 21220 FIXIN. 821 777 273 RCS DIJON. Aux termes d'une décision en date du 31 janvier 2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Alexis DELINEAU, demeurant FIXIN 21220 1 rue des Champs Perdrix, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 1 rue Champs Perdrix 21220 FIXIN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis. Le Liquidateur.

AL211530359

SCM MAISON MEDICALE «LE VILLAGE»

SCM au capital de 1000 €
Siège social : 1 B des tanneries
21310 Mirebeau-sur-Bèze
832 425 896 RCS de Dijon

L'AGE du 31/12/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur,

M. KALOZANDRY Hugues, demeurant 11 rue Marie Curie, 21800 Sennecey-les-Dijon pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.Radiation au RCS de Dijon

AL211529703

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SEMUR EN AUXOIS du 26/03/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : CSA - Conseils Services Agricoles

Siège social : 2 rue de Cari, 21140 SEMUR EN AUXOIS

Objet social : Négoce et location de matériels agricoles, achat et revente de pièces, réparation notamment en sous-traitance

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros

Gérance : M. Romaric MEURIAU, demeurant 2 rue de Cari 21140 SEMUR EN AUXOIS, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

La Gérance

AL211530253

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIANCEY du 30/03/2021 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : MAROPLAN

Siège social : 7 route de Censerey, 21430 DIANCEY

Objet social : - l'acquisition par voie d'achat, échange, apport ou autrement, de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis,

- la construction de tous biens immobiliers,

- l'administration, l'exploitation et la mise en valeur des biens immobiliers propriété de la Société, par tout moyen, bail, location ou autrement,

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Ludovic PLANTIN, dmt 1 rue David 71460 ST GENGOUX LE NATIONAL

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions entre associés. Pour les cessions aux tiers, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

La Gérance

AL211530288

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SOMBERNON du 01/04/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Sigle : ERE

Dénomination : ECOLOGIE ET REGULATION DE L'ENERGIE

Siège : 3 rue Gustave Eiffel, 21540 SOMBERNON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 7 000 euros

Objet : Installation, entretien et dépannage de matériel aéraulique, thermique et frigorifique

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la

décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Grégory TORRES, dmt 6 rue Poulain Gras – 21320 ESSEY

La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.

Le Président

AL211530290

LIBRAIRIE DU CAPITAINE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MERCEUIL du 01/04/2021, il a été constitué la société suivante :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : LIBRAIRIE DU CAPITAINE

Siège : 8 Rue des Bleuets, 21190 MERCEUIL

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 5 000 euros

Objet : L'édition, la promotion, la distribution ainsi que la commercialisation par tous moyens de diffusion de livres sur tous supports, notamment en format papier, ebook, livres audios… L'accompagnement d'auteurs dans les démarches d'autoédition de leurs livres et l'accompagnement sur la mise en place de supports techniques de diffusion et de canaux de commercialisation et de promotion

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la

décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose

d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mme Laetitia MARIS, demeurant 8 Rue des Bleuets, 21190 MERCEUIL

Directeur général : M. Hervé MOREAU, demeurant 8 Rue des Bleuets 21190 MERCEUIL

La Société sera immatriculée au RCS de DIJON

AL211530299

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 23/03/2021 il a été constitué la société EMY, Société civile immobilière, au capital de 1000 €, siège social : 2B rue de l'Hôtel Dieu 21240 TALANT, Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, durée : 99 ans, Gérance : M. Yannick GORNOUVEL demeurant 2B rue de l'Hôtel Dieu 21240 TALANT. Cessions de parts : parts sociales librement cessibles entre associés, agrément dans tous les autres cas par l'assemblée générale extraordinaire des associés. Immatriculation de la société au RCS de DIJON. Pour avis.

AL211530309

SELARL DU DOCTEUR ROMAIN LAMOTTE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 28 février 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de médecins

Dénomination sociale : SELARL DU DOCTEUR ROMAIN LAMOTTE

Siège social : 18, rue Audra, 21000 DIJON

Objet social : l'exercice de la profession de Médecin

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : M. Romain LAMOTTE, demeurant 18, rue Audra, 21000 DIJON

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL211530321

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Dijon (21) du 07/04/2021, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : K'NATURE

Siège : 54 bis rue d'Auxonne - 21000 Dijon

Objet : commerce d'articles de fumeur.

Durée : 99 ans

Capital : 500 euros

Gérance :

- Mme Ahmed Séverine et M. Simon Désiré demeurant 11 rue de la Fraternité 21160 Marsannay la Côte.

Immatriculation de la société au R.C.S. de Dijon.

La gérance

AL211530322

AVIS DE CONSTITUTION

FORME : société par actions simplifiée

DENOMINATION : HUCADIS

CAPITAL : 30.016 EUROS

SIEGE SOCIAL : 34 rue Henry Berger – 21610 FONTAINE FRANCAISE

OBJET : L'exploitation d'un fonds de commerce de distribution à dominante alimentaire situé à FONTAINE FRANCAISE (21610) 34 rue Henry Berger, sous l'enseigne : INTERMARCHE.

DUREE : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à l'unanimité, pen-

dant une période de quinze ans au moins.

Les transmissions d'actions par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ainsi qu'aux cessions ou donations d'actions à un conjoint, à un ascendant ou à un descendant, peuvent être effectuées librement.

Toutes les autres cessions ou transmissions, en tout ou en partie même en ce qui concerne les droits démembrés, sont soumises à l'agrément préalable exprès de l'assemblée générale extraordinaire.

Toutefois, si l'opération a pour effet de ramener la participation, directe ou indirecte, du Président en dessous du seuil fixé par l'article 16 alinéa 1, l'agrément est requis (50% ou moins de 50%).

PRESIDENT : - Monsieur Frédéric VAUTHIER, demeurant 4 rue Edmé Verniquet – 21000 DIJON

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour Avis

AL211530330

SARL FILEAS
Fiscal & Légal - Assistance
Société d'Avocats
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

SAS HEF
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 30 rue du Château
21380 MESSIGNY ET VANTOUX

Aux termes d'un acte électronique sous signature privée du 7 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : SAS HEF Siège : 30 rue du Château 21380 MESSIGNY ET VANTOUXDurée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 10 000 euros Objet : Activité de marchands de biens et de promotion immobilière. Accessoirement la location nue ou meublée des biens en stock acquis dans l'activité marchand de bien, pendant la période de conservation.Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Seules les cessions entre associés directs sont libres.Président : La société H.V.S., société par actions simplifiée au capital de 9 120 000 euros, ayant son siège social 30 rue du Château 21380 MESSIGNY ET VANTOUX, 802 997 668 RCS DIJON, représentée par son Président Monsieur Yves REMY.La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis, Le Président

AL211530340

SCP Gilles SERAPHIN
et Edouard LAMOUR
18 Place Carnot
21200 BEAUNE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Edouard LAMOUR , Notaire Associé, le 9 Avril 2021 a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BG VTICULTURE

Objet : L'exploitation et la gestion de tous domaines agricoles et viticoles, sous quelque forme que ce soit et notamment par exploitation directe, fermage ou métayage, culture, mise en valeur de terres agricoles et vignes.

Siège social : 12 rue du Paulant 21420 PERNAND VERGELESSE.

Durée : 99 années

Capital social : 1.000,00 EUROS

Président : Monsieur Baptiste GAY, 12 rue du Paulant, 21420 PERNAND VERGELESSE.

Immatriculation auprès du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour Avis.

Le Notaire.

AL211530341

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LEVERNOIS (21) du 7 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : SJ2L

Siège social : 9 route de Beaune, 21200 LEVERNOIS

Objet social : l'acquisition, la vente, la construction, la gestion, la location meublée ou non meublée et l'administration de tous biens immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : M. Laurent LOUBET, demeurant 9 route de Beaune à LEVERNOIS (21200).

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL211530342

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 05/04/2021, il a été constitué une société civile dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination sociale : Sébastien BIDAULT / Forme : Exploitation Agricole A Responsabilité Limitée / Capital : 70 000 euros divisé en 350 parts de 200 euros / Apports : en nature exclusivement / Siège social : 9 rue des Jardins - 21220 MOREY-SAINT-DENIS / Objet : La gestion d'un domaine viticole et plus généralement l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime / Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés / Gérant pour une durée illimitée : M. Sébastien BIDAULT, demeurant 9 rue des Jardins - 21220 MOREY-SAINT-DENIS / Clauses relatives aux cessions de parts : En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre associés ou à des tiers étrangers à la société qu'avec l'accord unanime de tous les associés / Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON / Pour avis - La Gérance.

AL211530350

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 10/04/2021 à DIJON, il a été constitué la société suivante : Forme : Société par actions simplifiée à associé unique (SASU). Dénomination : CAVE VAUBAN. Siège : 15 Place de la Libération, 21000 DIJON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 40 000 euros. Objet : Restauration, brasserie, salon de thé, épicerie fine, et plus généralement la fourniture, la vente et le service d'aliments accompagnés de toutes boissons alcoolisées ou non, sur place et/ou à emporter ; activité de caviste, négoce de vins, achat et vente de vins et de boissons alcoolisées ou non en France et à l'étranger ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Jean-Paul MADALENO, demeurant 6 Place Auguste Dubois, 21000 DIJON. Directeur général : Monsieur Jean-Christophe GALLOIS, demeurant Chemin de Chauchardy 13100 AIX-EN-PROVENCE. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS. Le Président

AL211530356

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er avril 2021 à EPOISSES, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : EARL de Sévigné

Siège : 60 Route de Sévigné – 21460 EPOISSES

Forme : Société civile

Capital : 7 500 euros

Objet : Gestion et exploitation de biens agricoles

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Apports : du numéraire pour un montant de 7 500 euros

Gérant : M. Christophe FAUSSOT, demeurant 60 Route de Sévigné – 21460 EPOISSES

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de DIJON.

Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.

Pour avis, La gérance

AL211530358

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Talant (21) du 9 avril 2021 , il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : ALLEES 27

OBJET : - l'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers acquis ou édifiés par la société,

- la conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ou la prise en location longue durée avec ou sans option d'achat,

- la signature de tous actes en vue de l'acquisition des terrains et l'édification d'immeubles sur lesdits terrains,

- éventuellement et accessoirement, la revente des ensembles immobiliers acquis ou édifiés par elle,

- la conclusion de toutes garanties pouvant faciliter l'acquisition, l'édification et l'exploitation des immeubles.

SIEGE SOCIAL : 1, Chemin des Courbes Royes à TALANT (21240)

DUREE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS.

CAPITAL : 1.000 Euros.

CESSION DE PARTS :

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant.

Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés.

GERANTE : Madame Véronique LAMY née PERRIN demeurant 1, Chemin des Courbes Royes à TALANT (21240)

La société sera immatriculée au RCS de DIJON.

POUR AVIS

AL211530362

NIÈVRE

SUCCESSION

OFFICE NOTARIAL
DU VAL CHARITOIS
Notaires à La Charité-sur-Loire
(Nièvre)
37 ter, avenue Maréchal Leclerc

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 3 septembre 2013, Mademoiselle Colette Paule Suzanne CHARLY, en son vivant Retraitée, demeurant à GUERIGNY (53130) 1 rue Barbé. Née à GUERIGNY (58130), le 8 mars 1924. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400) (FRANCE), le 26 novembre 2020 a consenti un legs universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître Valérie CLERGET, Notaire Associé à LA CHARITE SUR LOIRE (58400), référence CRPCEN : 58051, le 7 avril 2021. Opposition pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire susnommé dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

AL581530314

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 juin 1997,

Monsieur Abel Clément GAVARD, en son vivant retraité, demeurant à DORNECY (58530) 1 place des Fontaines .

Né à DORNECY (58530), le 25 octobre 1926.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

Décédé à DORNECY (58530) (FRANCE) , le 4 octobre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Alexandre BOUCHER-BAUDARD, notaire associé à CLAMECY, 24 rue Marié Davy le 18 février 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Thierry MAILLARD, notaire associé à TROYES, 15 Quai Lafontaine 10000 TROYES , référence CRPCEN : 10061, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL581530316

NOMINATION

SELARL d'Avocats
11 Allée du Groupe
Nicolas Bourbaki
63170 AUBIERE
803 467 166 RCS
CLERMONT FERRAND

POMPES FUNEBRES BULOT

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social :
1, place des Grands Jardins,
58000 NEVERS
753 956 606 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 25.03.2021, l'associée unique a nommé Monsieur Lionel DECHATRE, demeurant à MARON (36120), 9 rue de la Maréchalerie, en qualité de Directeur Général à compter du 01.04.2021.

POUR AVIS. Le Président

AL581530305

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

JUGEMENTS RENDUS À L'AUDIENCE DU 06/04/2021

Par jugement en date du 06/04/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

AGD - MERCATIQUE (SA)

«Le Grand Pré» - 58110 BRINAY

RCS 58 : 702 012 675

AL581530323

Par jugement en date du 06/04/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

SARL IL GUSTO PIZZ'

R ROMAIN BARON - 58000 NEVERS

RCS 58 : 840 260 699

Le Greffier,

AL581530324

Par jugement en date du 06/04/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

ENTREPRISE MARCEAU BATIMENT (SARL)

«Les Déchards» - 58290 MOULINS ENGILBERT

RCS 58 : 425 034 907

Le Greffier,

AL581530325

Par jugement en date du 06/04/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

SARL CID GESTION (SARL)

Le Moulin de Chazeau - 58110 ROUY

RCS 58 : 453 066 136

Le Greffier,

AL581530326

Par jugement en date du 06/04/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

L'EQUATORIAL SAUNA NEVERS (SARL)

4TER, R DE LA PASSIERE - 58000 NEVERS

RCS 58 : 529 089 294

Le Greffier,

AL581530327

Par jugement en date du 06/04/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

DESBRUERES FILS (SARL)

Vauclaix - 58140 LORMES

RCS 58 : 507 492 338

Le Greffier,

AL581530328

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou tout ou partie des biens suivants :

Cmne de GERMIGNY-SUR-LOIRE: ZONE NA

2 ha 06 a 20 ca

- La saulaie: ZR-42-43-48-49

Biens à louer par bail SAFER

Cmne de ARLEUF : ZONE RNU

21 ha 56 a 69 ca

- 'Champ de la chuet': G- 851- 852- 854 - 'Champs blandins': G- 243- 244 -'Champs de baux': G- 472 - 'Champs devant': F- 557(*)- 558(*)- 559(*) - 'Cheintre au clair': F- 560 -'Chevenot le chaz': G- 611- 612 - 'Crot des borbes': A- 502(*)- 503 - 'Echeintre des agneaux': H- 850- 852 - 'Grand essart': G- 763 - 'Grands pres des raviers': G- 842 - 'La bruyere': G- 249 - 'Le petit champ': F- 143- 144- 146 - 'Les bardiaux': G- 907(*)- 908- 909- 910- 911- 912- 927 - 'Les borbes': A- 482- 484 - 'Les bouchons': G- 894- 898- 901 - 'Les brenots': H- 732 - 'Meloise bardiau': G- 903- 905 - 'Mouille revers': G- 262(*)- 263 - 'Pres champs bons': G- 739- 740 - 'Pres des guttes': G- 261 -'Pres des rivages': G- 1013

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 03/05/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS, Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL581530341

TRANSFERT DE SIÈGE

L'ECHAUGUETTE

SASU au capital de 500€ Siège social : 10 rue des Mourez 58180 Marzy 833564024 RCS Nevers L'AGO du 24/03/2021 a transféré le siège social de la société au 37 rue de la Folie, 58180 Marzy à compter du 24/03/2021, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts. Dépôt au RCS de Nevers

AL581530187

LES FILMS DU LIEU-DIT

SARL au capital de 8000 €
Siège social
Les Chaumes 58700 ST BONNOT
423197409 RCS de NEVERS

Par AGE du 15/12/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 14 Villa D'alsace 75019 PARIS 19, à compter du 15/12/2020.

Mention au RCS de NEVERS

AL581530295

SCI BRIMBELLE

Société civile immobilière
au capital de 2.040 €
Siège : Flez 58210 ST PIERRE DU MONT
501406961 RCS de NEVERS

Par décision de l'AGE du 08/04/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 4-8 Rue Marie davy 58500 CLAMECY. Mention au RCS de NEVERS.

AL581530333

RECTIFICATIF

ERRATUM

Rectificatif à l'annonce parue le 12 mars 2021 dans son n°1620 (édition 58) concernant la cession de fonds de commerce « LE RELAIS DES LACS » :

Au lieu de lire : Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'Office notarial de l'Arquebuse, où domicile a été élu à cet effet.

Il convient de lire : Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Maître Sophie KOWAL, Notaire à CORBIGNY (58800), 22 avenue du Champ de Foire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion - Me Laurence CARLIER»

AL581530200

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Maître Sylvia JOUMIER
Notaire à Lucenay-les-Aix
(Nièvre)
2, route de Dornes

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable
(article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Sylvia JOUMIER Notaire à LUCENAY LES AIX (58380) office notarial n° 58010, le 1er avril 2021 Monsieur Christophe GOUEFFON et Madame Sylvie BRUNET son épouse demeurant ensemble à DORNES (58390) mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de DORNES (58390)3 Bis Saint Andoche le 20 février 2021, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens.

Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Sylvia JOUMIER notaire à LUCENAY LES AIX (58380) où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

AL581530293

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

DROIT DE PREFERENCE PARCELLES BOISEES

En application des articles L.331-19 et suivants du Code Forestier,
Avis est donné de la vente indissociable des parcelles boisées suivantes :

Sur la Commune de CHAUMARD (58120)

- Section D n° 853 – Cote d'Anan – pour 04a 85ca

- Section D n° 868 – Lies Pierres – pour 21a 90ca

La vente aura lieu moyennant le prix de 400,00 € (quatre cent euros), payable comptant lors de la signature de l'acte authentique.

Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aura lieu le même jour, par la prise de possession réelle, les biens étant libres de toute location ou occupation.

Les propriétaires d'une parcelle boisée contigüe aux biens ci-dessus désignés, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, disposent d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie de CHAUMARD (58120), pour faire connaître à la SCP KOWAL & DIAS-SOUVANT, notaires à CORBIGNY (58800) – 22 Avenue du Champ de Foire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence aux prix et conditions contenues dans les présentes.

Lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contiguës exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien.

Ce droit de préférence s'exerce sous réserve du droit de préemption, et de la rétrocession qui en découle, prévu au bénéfice de personnes morales chargées d'une mission de service public par le code rural et de la pêche maritime ou par le code de l'urbanisme.

AL581530193

MODIFICATION DE STATUTS

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Anne Roumier VIVO
SAS au capital social de 2000 Euros
Siège social : 17 rue Dupin 78006 PARIS
SIREN 511 338 105 R.C.S. PARIS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 15 mars 2021, par décision de la présidente, Madame Anne ROUMIER demeurant 43 rue du Levant 58300 DECIZE, il a été décidé :

-de transférer le siège social au 43 rue du Levant 58300 DECIZE

-de prendre pour nouvelle dénomination sociale : ELsa Anne Roumier VIVO

Ces deux décisions prennent effet à compter du 1er avril 2021. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL581530149

NEXSON GROUP

Société par Actions Simplifiée
au capital de 130 000 €
Siège Social
685, rue Jules Verne 58600 GARCHIZY
530 572 775 RCS NEVERS

Aux termes de l'AG Annuelle du 15/01/2021, il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées :

- Commissaire aux Comptes Titulaire :

* ancienne mention : M. Paul REYNE

* nouvelle mention : la société CECOTTI THIERRY & ASSOCIES sise à TOULOUSE (31) – 22, route d'Espagne (393 355 649 RCS TOULOUSE)

- Commissaire aux Comptes Suppléant :

* ancienne mention : M. Claude GETTE

* nouvelle mention : M. Aurélien BOULAY ayant sa résidence professionnelle à SANCERRE (18) – Route de Sury en Vaux – Fontenay.

Pour avis

Le Président

AL581530301

H.N.J.

SAS au capital de 7 622,45 €
Siège social
7, rue des Docks – 58000 NEVERS
418 515 938 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 29/01/2021, l'Associée Unique a pris acte de la fin du mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire de M. Claude GETTE et du mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant de la société EXCO CLERMONT-FERRAND.

AL581530302

DC STEEL SERVICES

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 3 rue des Fontenilles
58470 MAGNY-COURS (Nièvre)
821 727 567 RCS NEVERS

MODIFICATION DE CAPITAL

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 1er avril 2021, il résulte qu'à compter de ce jour :

- Le capital social a été augmenté par incorporation de réserves pour le porter à la somme de 20 000 Euros.

- Le siège social a été transféré de MAGNY-COURS (Nièvre) 3 rue des Fontenilles, à NEVERS (Nièvre) 3 rue Saint Gildard.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, le représentant légal.

AL581530304

PROXY TELECOM

SARL au capital de 23 000 Euros
Siège social
53, rue Albert Camus 58000 NEVERS
RCS NEVERS 450 256 136

Décision du 07.04.2021 :

Anciennes mentions :

Forme juridique : SARL

Gérants : Messieurs Eric PICHON et Francis LAROCHE

Nouvelles mentions :

Forme juridique : SAS

Président : SARL HOLDING PROXY INVESTISSEMENT dont le siège est 53, rue Albert Camus 58000 NEVERS et immatriculée au RCS NEVERS 534 576 657.

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Mention au RCS de NEVERS.

AL581530315

SCI LES FLAMBOYANTS

au capital de 1 000 €
Siège social
16 route des saulaies 58 000 NEVERS
RCS Nevers : 825 078 645

En assemblée générale extraordinaire en date du 24 mars 2021, les associés ont décidé :

- De transférer le siège social de la société au 16 route des saulaies 58000 Nevers à l'unanimité des associés.

Ancienne adresse du siège social : 35 rue Saint Benin 58 000 NEVERS

Nouvelle adresse du siège social : 16 route des saulaies 58 000 NEVERS

L'article 4 des statuts relatifs au siège social a été modifié en conséquence.

- De nommer un nouveau Gérant à la date du 24 mars 2021 :

Ancien Gérant : M Gérard HAUFF, démissionnaire.

Nouveau Gérant : SASU PATRICK TUPHÉ, 16 route des saulaies, 58000 Nevers, représentée par son Président M Patrick TUPHÉ.

L'article 8 des statuts relatifs au Gérant a été modifié en conséquence

-De modifier l'article 6 des statuts relatifs à la répartition des parts sociales entre associés de la manière suivante :

Répartition du capital social au 24 mars 2021

Le capital social est divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 100 et attribuées de la manière suivante :

SASU PATRICK TUPHE : 50 parts sociales (n° 1 à 50)

SAS A3J : 50 parts sociales (n° 51 à 100)

Total : 100 parts sociales

Pour avis. Le Gérant

AL581530319

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

LC REPROG

S.A.S. au capital de 20.000 euros
Siège social : 9, route de l'Aérodrome – Vallée des Gâtines
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
823 619 267 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2021 a décidé d'étendre l'objet social au lavage de véhicules, à la vente et la location de remorques, de tous types de véhicules et d'aéronefs, à la vente de véhicules neufs et d'occasion, à la distribution d'accessoires automobiles.

Pour avis, le Président L. CIOT

AL581530332

ENTREPRISE MORINI

SAS au capital de 250 000 euros
Siège social : 58600 GARCHIZY
route de la Petite Bussiere
ZI de Varennes-Vauzelles
581 880 481 R.C.S. NEVERS

Par décision de l'associé unique le 19/01/2021, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire la société C C A- CONSEIL & AUDIT, SAS, 1B avenue de Verdun 94700 MAISONS ALFORT 390 673 895 RCS Créteil, en remplacement de la société KPMG, SARL. Il a également été décidé de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Mme Frédérique MONTOLOY GOIGOUX.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NEVERS.

AL581530337

ELITE TAXI ST-HONOREEN

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : LES VOUAVRES, LIEU DIT
58360 SAINT-HONORÉ-LES-BAINS
RCS de NEVERS 852 124 809

En date du 01/04/2021, l'associé unique a décidé de procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article 2 les activités suivantes : transport public de personnes au moyen d'un véhicule n'excédant pas 9 places dit LOTI.

La décision sera effective à compter du 01/04/2021, l'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Le reste est sans changement.

Modification au RCS de NEVERS.

le Gérant

AL581530338

BATINOV 58

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 €
Siège social : 81, rue Roland Brouard
58600 GARCHIZY
804 609 592 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 08/04/2021 les mandats du Commissaire aux Comptes Titulaire de M. Philippe BOUVEAU et du Commissaire aux Comptes Suppléant de la société CPB AUDIT sont arrivés à terme et n'ont pas été remplacés.

AL581530339

ENTREPRISE JEAN DE CASTRO

Société par Actions Simplifiée
au capital de 15 244,90 €
Siège Social : 81, Rue Roland Brouard
58600 GARCHIZY
381 792 290 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'Associée Unique du 08/04/2021 les mandats du Commissaire aux Comptes Titulaire de M. Philippe BOUVEAU et du Commissaire aux Comptes Suppléant de la société CPB AUDIT sont arrivés à terme et n'ont pas été remplacés.

AL581530340

CESSION

Maîtres Sophie KOWAL
et Elvira DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny
(Nièvre)
22, avenue du Champ de Foire

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Elvira DIAS-SOUVANT, notaire à CORBIGNY, du 30/03/2021 enregistré à NEVERS 1 le 31/03/2021 dossier 2021 00012590 référence 5804P01 2021 N 00156, Mlle Stéphanie LORIOT (née le 11/09/1975) demeurant à OUROUX-EN-MORVAN (58230), Chemin du haut de la chaume, immatriculée au RCS de NEVERS n°534046529, a cédé à M. Cédric Christian PIERRICHON (né le le 07/03/1981), demeurant à PLANCHEZ (58230), La Gutteleau, époux de Mme Sandrine BOUTILLON

Son fonds de commerce de café, brasserie, jeux de hasard et de débit de tabac qu'elle exploitait à OUROUX-EN-MORVAN (58230) 44 rue du Commerce

Cette vente a été consentie au prix de SOIXANTE MILLE EUROS (60 000,00 euros), s'appliquant aux éléments incorporels pour 45 000,00euros et aux éléments corporels pour 15 000,00euros, avec entrée en jouissance au 30/03/2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me DIAS-SOUVANT, où domicile a été élu dans les 10 jours suivant la publication de ladite cession au BODACC.

Pour unique insertion.

AL581530299

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP du 31 mars 2021 enregistré le 02 avril 2021 au SIE NEVERS,

Dossier 2021 00012877, référence 5804P01 2021 A 00242,

CAMILLANNA

SARL au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 31 Bis, avenue Pierre Bérégovoy 58000 NEVERS, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 832 348 080,

A cédé à

AGENCE DU VAL D'ALLIER

SARL au capital de 8 000 euros, dont le siège social est 17, place de l'Eglise 58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 329 903 520,

Son fonds commercial d'agence immobilière portant sur toutes opérations sur les biens d'autrui et relatives à l'information et le conseil en immobilier ainsi que les transactions sur immeubles, fonds de commerce, exploitations agricoles, forestières, artisanale ou industrielle, la location, la gestion et l'administration d'immeubles, qu'elle exploitait

à NEVERS, Nièvre, 31 bis, avenue Pierre Bérégovoy.

Cette vente a été consentie au prix de 60 000 euros, avec entrée en jouissance au 01 avril 2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, par le Cabinet LEGALYS.CONSEILS sis 3, rue du Bengy 58640 VARENNES-VAUZELLES.

Pour avis.

AL581530308

MISE EN LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er avril 2021 à Beaune, la société ALDI BEAUNE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.199.000 euros, dont le siège social est situé 1, rue Lavoisier - ZAC de la Porte de Beaune, 21200 Beaune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 444 329 346,

A donné en location-gérance à la société ALDI MARCHE DAMMARTIN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.000.000 d'euros, dont le siège social est situé 527, rue Clément Ader - Parc d'Activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 414 599 035,

L'exploitation d'un fonds de commerce de supermarché exploité à Clamecy (58500) – Route de Surgy, pour lequel la société ALDI BEAUNE est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 444 329 346 00514.

La présente location-gérance est consentie pour une durée d'une année, à compter du 1er avril 2021, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour avis.

AL581530311

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

MISE EN LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er avril 2021 à Beaune, la société ALDI BEAUNE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.199.000 euros, dont le siège social est situé 1, rue Lavoisier - ZAC de la Porte de Beaune, 21200 Beaune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 444 329 346,

A donné en location-gérance à la société ALDI MARCHE DAMMARTIN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.000.000 d'euros, dont le siège social est situé 527, rue Clément Ader - Parc d'Activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 414 599 035,

L'exploitation d'un fonds de commerce de supermarché exploité à Corbigny (58800) – Avenue du 8 mai 1945, pour lequel la société ALDI BEAUNE est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 444 329 346 00498.

La présente location-gérance est consentie pour une durée d'une année, à compter du 1er avril 2021, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour avis.

AL581530312

CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à PLOUDANIEL du 26 février 2021, enregistré à NEVERS1 le 18/03/2021 - Dossier 2021 00010732 - Référence 5804P01 2021 A 00232,

ARTIKA ANJOU, Société par actions simplifiée au capital de 83.847 euros, ayant son siège social Route de Cande-Vern d'Anjou, 49220 ERDRE EN ANJOU immatriculée au RCS de ANGERS sous le n° B 311 686 927,

a vendu à:

ARGEL OUEST, Société par actions simplifiée au capital social de 4.201.877 euros, ayant son siège social 9 Rue des Glénan, ZI de Saint Eloi, 29800 PLOUEDERN, immatriculée au RCS de BREST sous le n° B 497 380 980,

Un FONDS DE COMMERCE de vente en gros ou au détail de produits alimentaires, produits alimentaires surgelés et produits non alimentaires (notamment, sans que cette liste ne soit limitative, d'hygiène, d'esthétique, d'alimentation animale etc.), (activité du fonds) connu sous l'enseigne ARTIKA ANJOU et exploité à SAINT PARIZE LE CHATEL (58490), Route du Circuit, identifié sous le numéro SIRET 311 686 927 00048, à titre d'établissement secondaire et pour lesquels le cédant est immatriculé au RCS de NEVERS sous le numéro B 311 686 927 00048, moyennant le prix de 244.637 euros.

La prise d'effet et l'entrée en jouissance ont été fixées au 28 février 2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales à l'adresse du fonds cédé (SAINT PARIZE LE CHATEL (58490), Route du Circuit) à l'attention du cessionnaire à savoir ARGEL OUEST.

Pour insertion, L'acquéreur.

AL581530329

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Chantal DANJON, de la Société d'exercice libéral par actions simplifiées dénommée «Office Notarial Séraucourt», titulaire d'un Office Notarial à BOURGES (Cher), 3 rue de Séraucourt, le 18 décembre 2020, enregistré à BOURGES 1, le 22 mars 2021, dossier 2021 00010498, référence 1804P01 2021 N 00243 a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée LGC TOYS, Société à responsabilité limitée au capital de 5.000,00 euros, dont le siège est à MARZY (58180), ZAC de MARZY CD 40 route de Fourchambault, identifiée au SIREN sous le numéro 842 687 519 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

En liquidation judiciaire aux termes d'un jugement du Tribunal de commerce de NEVERS du 23 juillet 2020.

Représentée par la SELARL AJRS en la personne de Maître Thibaut Martinat sis à NEUILLY SUR SEINE (92200), 3 avenue de Madrid, agissant en qualité d'administrateur judiciaire, fonction à laquelle il a été nommé par jugement du tribunal de commerce de Nevers en date du 4 mai 2020, et spécialement habilité par jugement en date du 23 juillet 2020.

A VENDU A :

La Société dénommée LOULOU LA CANAILLE, Société à responsabilité limitée au capital de 5.000,00 euros, dont le siège est à VASSELAY (18110), 3 allée des Sablons, identifiée au SIREN sous le numéro 749 909 867 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURGES.

Le fonds de commerce de détail de jeux, jouets, accessoires, mobilier pour enfants et adultes et décoration sis à MARZY (58180), Zac de Marzy Cd 40 route de Fourchambault, connu sous l'enseigne JOUET CLUB.

Le cessionnaire a la propriété du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a eu lieu le 24 juillet 2020.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CINQUANTE CINQ MILLE EUROS (55 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour VINGT-CINQ MILLE CINQ CENTS EUROS (25.500,00 EUR),

- au matériel pour NEUF MILLE CINQ CENTS EUROS (9.500,00 EUR).

- aux stocks pour VINGT MILLE EUROS (20 000,00 EUR)

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège du liquidateur judiciaire, SELARL JSA, sis à NEVERS (58000), 14 avenue Marceau, où domicile a été élu à cet effet.

AL581530335

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

SCI FLP

Société Civile Immobilière
au capital de 1.524,49 euros
Siège social: Route de Villatte
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
404 067 670 RCS NEVERS

L'assemblée générale du 06 avril 2021 a désigné M. Luc PAILLARD, dt Rua das Mimosas 305 CASCAIS 2750-250 (Portugal) et M. Philippe PAILLARD, dt 2 rue du Rond Point – 18320 TORTERON, en qualité de cogérants en remplacement de M. François PAILLARD, décédé.

Pour avis, la gérance

AL581530300

POURSUITE D'ACTIVITÉ

Etude de Maîtres
Denys CHEVILLON
Eric VINCENT, Frédéric ANDRE
et Antoine CHEVILLON
Notaires
associés à BEAUNE (Côte d'Or)
3 route de Seurre.

GROUPEMENT FORESTIER D'ETTEVEAUX

Capital : 1.500,00 €
Siège social : Etteveaux, 58170 POIL
RCS NEVERS N°400363354

Prorogation de durée

Par assemblée générale extraordinaire du 24 mars 2018, les associés du « GROUPEMENT FORESTIER D'ETTEVEAUX », groupement forestier au capital de 1.500,00 € ayant son siège social à 58170 POIL, Etteveaux, immatriculé au RCS de NEVERS sous N°400363354, ont décidé de proroger pour une durée de 10 ans à compter du 1er janvier 2019, soit jusqu'au 31 décembre 2028, la durée initiale de 55 ans pour laquelle le groupement a été constitué et arrivant à expiration le 31 décembre 2018.

L'article 5 des statuts a été corrélativement modifié. Mention sera faite auprès du RCS de NEVERS.

Pour avis. Me ANDRE

AL581530298

NON DISSOLUTION

AVIS DE NON DISSOLUTION

ACIER DU VAL DE LOIRE - SARL au capital de 8000 euros - Siège social : 69 rue Lafayette 58200 COSNE COURS SUR LOIRE - 517 734 448 RCS NEVERS. Le 01/04/2020, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL581530199

CENTRE FLEXIBLES HYDRAULIQUES

SAS au capital de 15 000 euros
Siège social : ZI de Villemenant
Avenue du Paquebot France,
58130 GUERIGNY
842 269 011 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS
Le Président

AL581530344

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

TOURS (37) 130 rue du Rempart

AVIS DE NON DISSOLUTION

ESTIVIN PRIMEURS NEVERS
Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
au capital de 100.000 euros
Siège social : Les Champs Hardis
58660 COULANGES LES NEVERS
886.620.038 RCS NEVERS

Statuant par application des dispositions de l'article L 225-248 Al.1 du code de commerce, l'associé unique a décidé le 26 mars 2021 qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société. Pour avis

AL581530345

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCV DU DOMAINE HENRI CHARRIOT

Route d'Arbourse – 58350 Chasnay
Au capital de 17 000 €
R.C.S. Nevers – N° 521 629 022

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2021, la collectivité des associés de la SCV du Domaine Henri CHARRIOT a décidé la dissolution de la société à compter du 31 mars 2021. Elle a nommé en qualité de liquidateur M CHARRIOT Michel et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à SCV du Domaine Henri CHARRIOT en liquidation, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, le liquidateur.

AL581530303

Office Notarial de Guérigny
1, rue Plouzeau

SCI LE CHAMP BILLARD

Société civile immobilière
au capital de 100,00 €
dont le siège est à LA FERMETE (58160)
15 Rue du Champ Billard
immatriculée au RCS de NEVERS
sous le n°792 992 935

Clôture de liquidation

Aux termes de l'acte reçu par Me Sylvia JOUMIER notaire à LUCENAY LES AIX (58380) suppléante de Me GAUTHRON notaire à GUERIGNY (58130) du 18 mars 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Didier POUSSEROT de sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis.

AL581530330

COORDINATION GENERALE BATIMENT

Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège : 66 rue Guy Moquet
58640 VARENNES VAUZELLES
Siège de liquidation
66 rue Guy Moquet
58640 VARENNES VAUZELLES
RCS NEVERS B 419 629 233

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 26/03/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 26/03/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Bertrand GODEMEL, demeurant 66 rue Guy Moquet, 58640 VARENNES VAUZELLES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 66 rue Guy Moquet, 58640 VARENNES VAUZELLES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateur.

AL581530317

SCI DU 9 RUE DES 4 VENTS

58300 DECIZE
RCS NEVERS 351616545

Dissolution

Le 31 Mars 2021 il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter rétroactivement du 31 Décembre 2020 .

Madame Dominique PITTILLONI demeurant à CERCY LA TOUR (58340)1 Impasse du Chevrelet, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à la même adresse.

Mention en sera faite au RCS de NEVERS

Pour avis.

AL581530320

SOV

SARL en liquidation
au capital social de 5 000 Euros
Siège social : 15, rue Louis Blériot
58640 VARENNES-VAUZELLES
R.C.S. NEVERS 750 518 953

Clôture de liquidation

Le 15.11.2020, l'Assemblée générale extraordinaire a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 15.11.2020.

La société sera radiée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL581530342

AVIS DE CONSTITUTION

SCI CYLADA

Société civile immobilière au capital de 100 euros Siège social : 16 RUE DES SOURCES, 58660 COULANGES LES NEVERS AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 1er février 2021 à Coulange les Nevers, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : SCI CYLADA Siège social : 16 RUE DES SOURCES, 58660 COULANGES LES NEVERS Objet social : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : DENIS CALASNIC demeurant Château du Vernay 58000 CHALLUY Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

AL581530196

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 26/03/21, il a été constitué la SAS suivante :

Dénomination : SAS ARROSOIR ET POLLEN

Siège social : 18 rue du Commerce 58200 Cosne Cours sur Loire

Objet : Ventes de fleurs, compositions florales, plantes, articles funéraires, articles de cadeaux et tous accessoires s'y rapportant. Exploitation de fonds de commerce de vente de fleurs, plantes en pot, et toutes fournitures pour fleuristes.

Contrat de fleurissement pour particuliers et entreprise, compositions pour évènementiels et décors extérieurs et intérieurs, bibeloterie.

Livraison à domicile, déballages sur voierie, et marché saisonnier.

Capital : 7 700 €

Durée : 99 ans

Présidence : M. Arnaud DUCROUX demeurant 1 Rue du Pâtis de Nantes 58200 Cosne Cours sur Loire

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.

Agrément : Toute cession est soumise à l'agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Immatriculation au RCS de NEVERS

AL581530198

SCI TABOUREAU

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seings privés, en date du 1 mars 2021 à LE MATRAT, commune de GOULOUX , enregistré à NEVERS 1 le 2 mars 2021 sous le n°5804P01 2021 N 00138,.

Dénomination : SCI TABOUREAU.

Forme : Société civile immobilière.

Objet : La location, l'acquisition, et la mise en valeur de tous biens immobiliers.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 100 euros

Montant des apports en numéraire : 100 euros.

Cession de parts et agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément.

Siège social : Le Matrat, 58230 Gouloux.

La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

Gérant : Madame Anne TABOUREAU, demeurant 10 rue du Marché, 21210 Saulieu

Le gérant

AL581530296

LA GRANGE A LOUP

Par acte SSP du 31/03/2021 il a été constitué une SASU dénommée: LA GRANGE A LOUP

Siège social: la faye 58230 MONTSAUCHE LES SETTONS

Capital: 5.000 €

Objet: Vente de produits régionaux, traiteur, vente de vins, charcuterie, boucherie, poissonnerie, primeur, glacier, ventes de crêpes, gaufres, ventes de souvenirs, dégustation

Président: RODRIGUES Manuella montsauche les settons 58230 MONTSAUCHE LES SETTONS

Transmission des actions: Toutes les cessions d'actions, y compris entre associés, sont soumises à agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des actionnaires.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL581530306

M. ROUSSEL ENTREPRISES

Société civile immobilière
au capital de 500 €
Siège social
16 Rue Vieille, 58390 DORNES

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte S.S.P. du 02/04/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : M. ROUSSEL ENTREPRISES

Siège social : 16 Rue Vieille, 58390 DORNES

Objet social : l'acquisition, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 500 euros (uniquement apports en numéraire)

Gérance : Mickaël ROUSSEL, 19 Rue de la Croix, Les Bruyères Radon, 58240 Luthenay Uxeloup

Clauses relatives aux cessions de parts :

Agrément requis dans tous les cas et à l'unanimité des associés

Immatriculation au R.C.S Nevers

Pour avis. La Gérance

AL581530307

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à NARCY du 02/04/21, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société par actions simplifiée

- Dénomination : LE CHÊNE DE LA SOURCE

- Siège : 7 Route de Narcy – Les Malmaisons – 58400 NARCY

- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

- Capital : 2 000 Euros

- Objet : la propriété, la gestion et l'administration, par bail ou autrement, de tous les immeubles et droits immobiliers composant son patrimoine, l'acquisition, ainsi que la cession, desdits immeubles et droits immobiliers.

- Admission aux associés et droit de vote : chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

- Agrément : Toutes cessions d'actions à un tiers, un associé, un conjoint, ascendant ou descendant d'un associé ou du cédant, sera soumise à l'agrément préalable

de la société, si la société ne comporte qu'un associé unique, toutes les cessions et transmissions d'actions s'opèrent librement.

Président : M. Frédéric LABBE demeurant 7 Route de Narcy – Les Malmaisons – 58400 NARCY

Directeur Général : Mme Elodie LABBE demeurant 7 Route de Narcy – Les Malmaisons

– 58400 NARCY

Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

Le Président

AL581530309

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHIDDES du 5 AVRIL 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : PF AUTOMOBILE

Siège : 12, route de la Corvée, 58170 CHIDDES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10 000 euros

Objet : Achat, vente, commerce d'automobiles neuves et d'occasion, location de véhicules, réparations et toutes autres activités liées directement ou indirectement.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président :

Monsieur Florent PASCUAL FUENTES, demeurant 12 route de la Corvée, 58170 CHIDDES

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

POUR AVIS

Le Président

AL581530310

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte établi sous seing privé en date du 2 Avril 2021, les associés ont crée la société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifié

Dénomination : SAS GPE

Objet : La société a pour objet, la production d'énergie et au-delà tout investissements protégeant, concourant à la réduction des risques, à la protection de l'environnement, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi que toutes activités, prestations de services se rapprochant de près ou de loin audit objet ou en étant la conséquence

Ce par achat, vente, apports, location, gestion, installations, prises d'intérêts ou participations ou détention de biens et/ou droits, immobiliers, mobiliers, incorporels.

Et d'une manière générale, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptible d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Capital : 10 000 € divisé en 1 000 actions de 10 €

Siège social : 2 bis Grande Rue 58 800 HERY

Durée : 99 années

Président : Globale Protection SAS – 31 Bd du Pré Plantin 58 000 NEVERS

Cession des parts : soumise à agrément

Le représentant légal

AL581530313

GIFRAPI

Par ASSP en date du 30/03/2021 il a été constitué une SCI dénommée : GIFRAPI Siège social : 3 TER ROUTE DE DECIZE 58340 CERCY-LA-TOUR Capital : 100 € Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers Gérance : M CHAUSSIN Gilles demeurant 3 TER ROUTE DE DECIZE 58340 CERCY-LA-TOUR ; Mme CHAUSSIN Françoise demeurant 3 TER ROUTE DE DECIZE 58340 CERCY-LA-TOUR ; M CHAUSSIN Pierre demeurant 3 TER ROUTE DE DECIZE 58340 CERCY-LA-TOUR Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. Durée : 99 ans ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL581530318

PAPONNEAU ANTHONY

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 01/04/2021, il a été constitué une SARL dénommée: PAPONNEAU ANTHONY

Objet social : à titre principal, l'entretien d'espaces verts (débroussaillage, taille, élagage, désherbage, tonte), vente de bois de chauffage, location de matériel d'espaces verts

Siège social : 1 route de Mars 58240 LANGERON

Capital : 7 000 euros

Gérance : M Anthony PAPONNEAU demeurant au 1 route de Mars 58240 LANGERON

Durée :99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL581530321

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé du 6 avril 2021

DENOMINATION SOCIALE : FAI

FORME : Société Civile Immobilière

CAPITAL : 1.200 euros

SIEGE SOCIAL : DORNES (Nièvre) – 2, Les Varillets

OBJET : La société a pour objet en France et en tous pays :

- L'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque.

DUREE : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

GERANT: Monsieur Arnaud FIDELE demeurant à DORNES (Nièvre) – 2, Les Varillets

CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Toutes cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés exprimé par un ou plusieurs associés représentant au moins les trois quarts du capital social

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS

Pour avis et insertion :

la Gérance

AL581530322

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHIDDES du 5 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : PF IMMOBILIER

Siège social : 12, route de la Corvée, 58170 CHIDDES

Objet social : l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers ; la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Identité et adresse du ou des premiers gérants

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément obtenu à l'unanimité des associés.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis. La Gérance

AL581530331

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : ITA-CONCEPT ; Forme sociale : SARL à associé unique ; Siège Social : 16, Quai de Mantoue - 58000 NEVERS ; Objet social : Travaux de maçonnerie, couverture, isolation, pose de plaques de plâtre ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 1 000 € ; Gérance : M. Saverio PARROTTA dt à NEVERS (58) - 16, Quai de Mantoue ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL581530334

ALPHA EXPERTS

GARAGE BEUVRON

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BRINON-SUR-BEUVRON en date du 15 janvier 2021, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : GARAGE BEUVRON. SIEGE SOCIAL : 15 Rue du Commandant Victor Guerreau, 58420 BRINON-SUR-BEUVRON. OBJET : acquisition, administration, gestion par location ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. CAPITAL : 500 euros. GERANCE : Madame Emilie VENESSON, demeurant 15 rue du Commandant Victor Guerreau, 58420 BRINON-SUR-BEUVRON, Monsieur Julien VENESSON, demeurant 15 rue du Commandant Victor Guerreau, 58420 BRINON-SUR-BEUVRON. AGREMENT DES CESSIONS : librement cessibles entre associés, agrément dans les autres cas. IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL581530336

SCP Dominique MARTIN et Thibaut MARIE, Notaires associés à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la SCP dénommée «SCP MARTIN & MARIE», à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 26 novembre 2020 a été constitué un GFA, entre :

1°) Monsieur Olivier Pierre VIEUX, dt à St Benin d'azy 12 impasse des Champs Marion

2°) Madame Marie-Christine Danielle MARTINEZ CORRAL, dt à St Benin d'Azy, 12 Impasse des Champs Marion,

Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.

Dénomination : Groupement Foncier Agricole de «GFA DES CHAMPS MARION».

Siège : SAINT-BENIN-D'AZY (58270), 12 impasse des Champs Marion Chérault.

Durée : 99 années.

Capital Social : 48.520,00 euros.

Le premier gérant est Mr Olivier VIEUX

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour avis. Le notaire.

AL581530343

YONNE

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 18 octobre 2011,

Madame Lucette **LACOUR**, en son vivant retraitée, demeurant à SAINT-JULIEN DU SAULT (89330) 4 rue de la Mairie.

Née à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014), le 20 mai 1933.

Veuve de Monsieur Serge **GODARD** et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 14 février 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Véronique LE DANTEC , Notaire, titulaire d'un Office Notarial à SAINT-JULIEN-DU-SAULT, 12, Faubourg de la Croix , le 12 avril 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Véronique LE DANTEC, notaire à SAINT JULIEN DU SAULT (89330) 12 Faubourg de la Croix, référence CRPCEN : 89062, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL891530366

SCP «Sophie FRITZINGER Emmanuel HOUET» Notaires Associés 15 Avenue du Général de Gaulle 53500 ERNEE

SUCCESSION

INVENTAIRE ET ACCEPTATION SUCCESSION à CONCURRENCE de L'ACTIF NET
Articles 788-789 du Code Civil
Article 1335 du Code de Procédure civile
Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006
Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016
Décret n° 2016-1907 du 28 décembre 2016

Suivant actes reçus par Maître Emmanuel HOUET, Notaire à 53500 ERNEE 15 Avenue du Général de Gaulle, le 8 avril 2021,

1°) a été reçue la déclaration d'acceptation à concurrence de l'actif net de la succession de :

Monsieur Thierry Max HURST, retraité, divorcé de Madame Maria CARVALHO DA SILVA, demeurant à AUXERRE (89000) 7 Avenue de Lattre de Tassigny.

Né à AUXERRE (89000) le 8 mars 1956

Décédé à AUXERRE (89000) le 18 janvier 2019

2°) a été dressé l'inventaire de la succession.

Les créanciers successoraux peuvent, sur justification de leur titre, consulter l'inventaire et en obtenir copie.

Les oppositions des créanciers seront reçues dans les 15 mois de la date d'insertion au BODACC, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,

Me HOUET

AL891530369

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

DROIT DE PRÉEMPTION

3CBO Trois rivières Un territoire
Communauté de Communes Céry Betz Ouanne

AVIS

Modalités complémentaires d'instauration du Droit de Préemption Urbain sur la 3CBO

Par délibération n° D2021_050 en date du 25 mars 2021, le Conseil Communautaire a précisé les modalités d'instauration et d'application du droit de préemption urbain sur le territoire.

La présente délibération fait l'objet d'un affichage dans les mairies du territoire et au siège de la Communauté de Communes de la Céry du Betz et de l'Ouanne pendant une durée d'un mois.

AL891530367

TRANSFERT DE SIÈGE

CAPE LG

SASU au capital social de 50000 Euros
Siège social
45 rue Bellocier 89100 SENS
SIREN 538 936 980 R.C.S. SENS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 26/03/2021, le siège social a été transféré au 29 Quai de l'Yonne 89100 SENS, à compter de cette même date.

Pour avis

AL891530246

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE BELLANDA

Société civile immobilière
au capital de 762,00 euros
2 rue Eugène Pottier- 58500 Clamecy
448 457 853 RCS Nevers.

Transfert de siège social

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 février 2021, il a été pris acte de transférer le siège social de la société, à compter du 17 février 2021 au 6 route de Coulanges, Crain (Yonne).

Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes :

Objet : l'acquisition, l'administration et la gestion de tous immeubles.

Gérant: M Eric Saujet demeurant 6 route de Coulanges, Crain (Yonne).

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre, et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Pour avis.

AL891530315

e.c.a. conseil

Expertise-comptable
Audit - Conseil
1, rue Louis Mony- 10000 TROYES
03 25 73 82 92

SCI LA PARISIENNE

Transfert du siège social

Aux termes d'une délibération en date du 05/03/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SCI LA PARISIENNE, société civile immobilière au capital de 1 200 €, dont le siège est Quartier Savipol Fondateurs – Parc d'Entreprises du Grand Troyes – 1 rond point Winston Churchill à SAINT-SAVINE (10300), RCS TROYES 532 046 380, a décidé de transférer son siège social du Quartier Savipol Fondateurs – Parc d'Entreprises du Grand Troyes – 1 rond point Winston Churchill à SAINT-SAVINE (10300), à Zone Industrielle - rue Terres de Soulangy à TONNERRE (89700). La Société, immatriculée pour 50 années depuis le 29/04/2011, a pour objet social « L'acquisition, l'administration et la gestion, direct ou indirecte, de tous immeubles, biens et droits immobiliers, et notamment de bureaux et d'emplacement de parkings dans un immeuble situé à PANTIN (93500) Tour Essor, 14 et 16 rue Scandici ; Toutes opérations d'arbitrages du patrimoine et en conséquence la vente des actifs sociaux ; La prise de participations dans toutes sociétés exerçant la même activité, et toutes avances financières et prêts auxdites sociétés ; La propriété et la gestion, direct ou indirecte de tous biens mobiliers et notamment toutes opérations de placement de la trésorerie résultant des opérations sociales, l'acquisition, la gestion et l'arbitrage de toutes valeurs mobilières et toutes opérations financières quelconques pouvant s'y rattacher ; Toutes opérations financières mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil », et fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La Gérance

AL891530346

5 À 7

Société par actions simplifiée
Capital 157.000,00 €
Siège social : 3 Place de la République
89100 SENS
791 440 936 R.C.S. SENS

Transfert de siège social

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 mars 2021, la collectivité des associés de la société susvisée, a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4, alinéa 1er des statuts. Ainsi, à compter du 31 mars 2021, le siège social : qui était à : SENS (Yonne - 89100) 3, Place de la République est désormais à : CANNES ECLUSE (Seine-et-Marne - 77130) – 23, rue de la garenne. En conséquence, la société qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS sous le numéro 791 440 936, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés de MELUN, désormais compétent à son égard. Pour Avis

AL891530347

ABID

L'AGE de ABID, SAS au capital de 29 000€, 1 Rue Des Pommiers, 45230 La Bussière, 854 079 639 RCS Orléans, a décidé, le 1/1/2021, de transférer le siège social de la société au 22 Rue Du 14 Juillet, 89240, Lindry. Objet : Alimentation générale, épicerie, traiteur, vendre bazar. Durée : 99 ans. Président : Mr ABID Mohamed, 19 Allee Du Bois Gervais, 45200 Amilly, pour une durée indéterminée. La société sera radiée du RCS de Orléans et réimmatriculée au RCS de Auxerre

AL891530356

SARL YVON USINAGE

EURL au capital de 20 000 €,
dont le siège social est au Chemin du Halage
89360 FLOGNY-LA-CHAPELLE,
Numéro d'identification 818 980 674 00019
RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 05/04/2021, le gérant et l'associé unique ont décidés, conformément à l'article L 223-18 du code de commerce, le transfert du siège social du Chemin du Halage 89360 FLOGNY-LA-CHAPELLE au ZI VAULPLAINE, Rue TERRES DE VAULPLAINE 89700 TONNERRE à compter du 1er AVRIL 2021.
Pour avis,
Mention en sera faite au RCS d'Auxerre.
Monsieur YVON Patrice, Gérant ET Monsieur YVON Gaëtan, Co-Gérant.

AL891530364

MODIFICATION DE CAPITAL

LOJUPO

SARL au capital de 2 500 euros
Siège social : Les Maraults –
6 route des Chenevières
89570 TURNY
521 811 711 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 avril 2021, la collectivité a décidé d'agréer 2 nouveaux associés, de procéder à une augmentation de capital de 3520€ et de modifier l'objet social. Les articles 2, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence puis de procéder à une refonte générale des statuts.

Mention sera faite au RCS de SENS. Pour avis, le représentant légal.

AL891530306

FIDUCIAL SOFIRAL

GAUDIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 600 euros
porté à 100 000 euros
Siège social : 7 rue Arrault - 89130 TOUCY
RCS AUXERRE 832 574 669

Par décision du 3 mars 2021, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 92 400 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Capital social : 7 600 euros
Nouvelle mention :
Capital social : 100 000 euros
Pour avis. La Gérance

AL891530355

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ARMEAU – terre

22 a 80 ca - Les larris : ZI-73

zonage : zone A du PLU

MONETEAU – terre et bois

4 ha 10 a 25 ca - Bois des clouzeaux : B-1431-1432-1441 - Bois des teilles: B-1256 - La mouillere: ZB-79 - Les crots poussot: ZA-41 - Les forets: ZB-102

zonage : zone N et A du PLU

MONTIGNY-LA-RESLE – terre

1 ha 85 a 31 ca - Les petites chaumes : A-467

zonage : zone A du PLU

SAINT-MARTIN-DU-TERTRE - terre

18 a 50 ca - L ardiot: D-513-514

zonage : zone N du PLU

QUINCEROT - terre, pré et lande - fonds occupé sur 15 ha 79 a 90 ca - recherche d'un bailleur pour la partie occupée

17 ha 98 a 10 ca - Champs de vers villon: ZH-34-35 - La vieille orniere: ZL-31-32 - Les vallees: ZI-22 - Sur la bergerie: ZH-31(A)-31(BJ)-31(BK)-32-33 - Sur le val de magny: ZK-23(A)-23(B)-23(CJ)-23(CK)-24

zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 3 mai 2021** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL891530370

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne
Révision des périmètres de protection du forage de la Pièce de Chêne sur le territoire de la commune d'Esnon

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNES DE BELLECHAUME, BUSSY-EN-OTHE, ESNON ET MIGENNES

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2021-075 du 6 avril 2021, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant la révision de périmètres de protection du forage de la Pièce de Chêne à Esnon, la demande d'autorisation de distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine au titre du Code de la santé publique et la demande d'autorisation de prélever l'eau au titre du Code de l'environnement, d'une durée de 31 jours et deux demi-journées, est prescrite du lundi 3 mai 2021 à 15 heures au vendredi 4 juin 2021 à 12 heures inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable par le public :

- dans les mairies de Bellechaume, Bussy-en-Othe, Esnon et Migennes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,

- sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne (www.yonne.gouv.fr), à la rubrique environnement - déclaration d'utilité publique - enquêtes publiques),

- sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture de l'Yonne (bureau de l'environnement) de 9 à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30, sur rendez-vous en

téléphonant au 03 86 72 78 14 ou au 03 86 72 79 89.

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations :

- sur les registres ouverts en mairie d'Esnon, Bussy-en-Othe et Migennes, - par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie d'Esnon (siège de l'enquête), Mairie d'Esnon - Impasse de l'Église - 89210 ESNON,

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-captage-esnon@yonne.gouv.fravant le vendredi 4 juin 2021 à 12 heures

Monsieur Michel BREUILLÉ a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif deDijon. Il se tiendra à la disposition du public :

- en mairie d'Esnon : le lundi 3 mai 2021 de 15 heures à 18 heures,

le vendredi 4 juin 2021 de 9 heures à 12 heures

- en mairie de Bussy-en-Othe, le vendredi 14 mai 2021 de 9 heures à 12 heures,

- en mairie de Migennes, le mercredi 26 mai 2021 de 14 heures à 17 heures.

Les mesures sanitaires en vigueur à ces dates s'appliqueront lors de ces permanences.

Est désigné en qualité de responsable du projet : Monsieur le Maire de la commune d'Esnon (89210) - Impasse de l'Église (Tél : 03 86 56 14 83 - courriel mairieesnon@wanadoo.fr).

Dans un délai de trente jours après la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à la préfecture de l'Yonne

- service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement - place de la préfecture - 89016 AUXERRE CEDEX, son rapport, ses conclusions motivées, le dossier d'enquête ainsi que les registres Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Dijon.

Au terme de la procédure, une déclaration d'utilité publique ou un refus pourra être adopté par arrêté préfectoral.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant le délai d'un an, en mairies d'Esnon, Bussy-en-Othe,

Bellechaume et Migennes, à la préfecture de l'Yonne- service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Yonne.

AL891530319

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne)**,

le 1er avril 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Maurice Albert **BURGKAN**, retraité, et Madame Christiane Angeline Sydalie **LAVEAU**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89000) 19 avenue d'Auxerre. Mariés à la mairie de MERRY-SEC (89560) le 27 décembre 1952.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de Grande Instance.

Pour avis et mention.

Le notaire.

AL891530354

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

COMMUNE DE SAINT FARGEAU

Commune de SAINT FARGEAU
une maison d'habitation
L'adjudication aura lieu au Palais de Justice d'AUXERRE
Vendredi 21 mai 2021 à 14 heures
DESCRIPTION
une maison d'habitation à SAINT FARGEAU, 31, Rue Saint Martin,
comprenant:
Cuisine aménagée, salon, salle de bain et toilettes, une chambre
Véranda et petite remise attenante
Grenier au-dessus. Chauffage électrique
Abris de Jardin
Petit jardin clos attenant
CONDITIONS DE LA VENTE :
Tout intéressé peut prendre communication du cahier des charges au greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, Palais de justice. Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau d'Auxerre.
Le bien peut être visité le 10 mai 2021 2021 de 14 à 15 heures.
La vente aura lieu sur la mise à prix de 30 000 euros
CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3.000,00€
(par chèque de banque libellé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Auxerre)
Frais en sus.
Fait à Auxerre, le 1er mars 2021 2021
Signé : Maître Alain THUAULT, avocat associé de la SCP THUAULT FERRARIS CORNU

AL891530045

SCP D'AVOCATS THUAULT FERRARIS CORNU
2 rue de la Banque
(Place du Palais de Justice)
89000 AUXERRE
Pour tous renseignements :
03 86 72 09 89

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Commune de TONNERRE
Un appartement type 4
L'adjudication aura lieu
au Palais de Justice d'AUXERRE
Vendredi 21 mai 2021 à 14 heures

DESCRIPTION :
Appartement à Tonnerre, 7 rue Saint Pierre, occupé, accessible par l'impasse Jean Carré entrée (3,40 m²), bureau (10,60 m²), placard (0,60m²), chambre n°1 (15,80m²), cuisine (7,20m²), dégagement (4,70m²), WC (0,70m²), salon (17m²), chambre n°2 (11,70m²), salle de bains (7,90m²), cave 17m²
CONDITIONS DE LA VENTE :
Tout intéressé peut prendre communication du cahier des charges au greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, Palais de justice. Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau d'Auxerre.
Le bien peut être visité le 11 mai 2021 de 14 Heures à 15 Heures.
La vente aura lieu sur la mise à prix de 17000 euros
CONSIGNATION POUR ENCHERIR :3000 Euros (par chèque de banque libellé à l'ordre de
Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Auxerre)
Frais en sus.
Fait à Auxerre, le 22 mars 2021
Signé : Maître Fabien CORNU, avocat associé de la SCP THUAULT FERRARIS CORNU

AL891530226

MODIFICATION DE STATUTS

FOURNIER ELECTRICITE INDUSTRIE

en abrégé F.E.I.
SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 13, rue des Caves
89340 CHAMPIGNY-SUR-YONNE
791 267 479 RCS SENS

Le 04/03/2021, l'associé unique a décidé :-d'adjoindre les activités d'expertise et de formation à l'objet social ; -d'augmenter le capital social de 40 000 € par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale de la part de 10 € à 50 €. Le capital social est fixé à 50 000 €, divisé en 1 000 parts de 50 € chacune. En conséquence, les articles 2, 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

AL891530261

ETABLISSEMENTS CHRISTOPHE POULOT

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 600 euros
Siège social : ZA Les Champs Casselins
Rue Arnold Marti
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
488 330 481 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 17 mars 2021, la collectivité des associés a :
- pris acte de la démission de Madame Mylène POULOT de ses fonctions de cogérante et a nommé en qualité de nouvelle co-gérante Madame Angélique ETHEVE, née SEVERIN, demeurant 5 rue Victor Pichon 89600 CHEU, pour une durée illimitée, à compter du même jour.
- décidé de remplacer la dénomination sociale «Etablissements Christophe POULOT» par «Etablissements POULOT».

Pour avis, la Gérance.

AL891530312

SELARL Julien MILLARD
Laure BERTHELIN NOTAIRES & CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin (Yonne)
et à Auxerre (Yonne) 26, rue Dilo et 22, rue du Puits des Dames

SCI DU MOULIN

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : Moulin de Beaupré
89570 SOUMAINTRAIN
R.C.S AUXERRE 823 811 856

Modifications statutaires
Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale en date du 07/04/2021, les associés de la société ont décidé d'étendre l'objet social à «la faculté de constituer hypothèque ou toute autre sureté réelle sur les biens sociaux de la société». Le reste sans changement.
Mention en sera faite au R.C.S de AUXERRE.
Pour avis.
Le gérant

AL891530350

EARL DE BUSSY

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 123 895,32 €
Siège social : 20 rue du Marchais
89400 BUSSY EN OTHE
328 848 866 RCS SENS

L'assemblée générale du 15 mars 2021 a : - Constaté que les fonctions de gérant de M. Pascal BOISE avaient pris fin le 9 décembre 2020, date de son décès. - Décidé de transférer à compter du 15 mars 2021, le siège social de la société à BRION (89400), 6 rue Guillaume le Bouc. Cette adresse dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce de SENS (89100) où la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés. Par un acte sous seing privé du 15 mars 2021, les associés ont nommé aux fonctions de gérant, à compter de cette date, M. Alexandre BOISE, demeurant à AUTUN (71400), 9 rue Jeannin et M. Nicolas BOISE, demeurant à DONOSTIA-SAN-SEBASTIAN (Espagne), Paseo Zarategi 58 2°C.

AL891530353

S.J.B.
Société d'Avocats

BC ENTREPRISE

Avis
Société par actions simplifiée au capital de 203 000 euros, Siège social : 24 Rue Jules Lancôme, 89600 SAINT-FLORENTIN, 507 350 155 RCS AUXERRE. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 31 mars 2021, il résulte que le mandat de Mme Geneviève DURAND, Commissaire aux Comptes suppléant, est venu à expiration et elle n'est ni renouvelée, ni remplacée. La Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.

AL891530357

JOIGNY RACING KART

JOIGNY RACING KART Société à responsabilité limitée au capital de euros Siège social : route de Longueron 89300 JOIGNY 502 017 338 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 01/04/2021, l'AGE des associés de la SARL JOIGNY RACING KART a décidé : - de modifier l'objet social de la société ainsi qu'il suit : la société a pour objet tant en France qu'à l'étranger : la location de logements atypiques, l'hébergement en chambre d'hôtes, en gîtes, table d'hôte et/ou petite restauration, la vente de produits alimentaires, la vente de produits artisanaux, la vente de produits du terroir, la location de matériel et outillage, la dispense de formations dans le domaine de l'éco-construction et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, - de remplacer à compter du 01/04/2021 la dénomination sociale «JOIGNY RACING KART» par «DOUCET» et remplacer le nom commercial «MADE IN KART» par « LAPLEAU ATYPIQUE» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, - de transférer le siège social du route de Longueron, 89300 JOIGNY au Lieu-dit Barrierot 19550 LAPLEAU à compter du 01/04/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. - de modifier l'article 14 des statuts en vertu de la loi L. n° 2018-727 du 10 août 2018 relative à la dispense de l'établissement du rapport de gestion. Pour avis La Gérance

AL891530363

CESSION

MISE EN LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er avril 2021 à Beaune, la société ALDI BEAUNE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.199.000 euros, dont le siège social est situé 1, rue Lavoisier - ZAC de la Porte de Beaune, 21200 Beaune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 444 329 346,
A donné en location-gérance à la société ALDI MARCHE DAMMARTIN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.000.000 d'euros, dont le siège social est situé 527, rue Clément Ader - Parc d'Activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 414 599 035,
L'exploitation d'un fonds de commerce de supermarché exploité à Auxerre (89000) – 33, avenue Jean Mermoz, pour lequel la société ALDI BEAUNE est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre sous le numéro 444 329 346 00621.
La présente location-gérance est consentie pour une durée d'une année, à compter du 1er avril 2021, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.
Pour avis.

AL891530323

MISE EN LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er avril 2021 à Beaune, la société ALDI BEAUNE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.199.000 euros, dont le siège social est situé 1, rue Lavoisier - ZAC de la Porte de Beaune, 21200 Beaune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 444 329 346,
A donné en location-gérance à la société ALDI MARCHE DAMMARTIN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.000.000 d'euros, dont le siège social est situé 527, rue Clément Ader - Parc d'Activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 414 599 035,
L'exploitation d'un fonds de commerce de supermarché exploité à Monéteau (89470) – Avenue de Paris - D 319, pour lequel la société ALDI BEAUNE est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre sous le numéro 444 329 346 00472.
La présente location-gérance est consentie pour une durée d'une année, à compter du 1er avril 2021, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.
Pour avis.

AL891530324

MISE EN LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er avril 2021 à Beaune, la société ALDI BEAUNE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.199.000 euros, dont le siège social est situé 1, rue Lavoisier - ZAC de la Porte de Beaune, 21200 Beaune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 444 329 346,
A donné en location-gérance à la société ALDI MARCHE DAMMARTIN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.000.000 d'euros, dont le siège social est situé 527, rue Clément Ader - Parc d'Activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 414 599 035,
L'exploitation d'un fonds de commerce de supermarché exploité à Avallon (89200) – Rue du Général Leclerc - CD 944, pour lequel la société ALDI BEAUNE est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre sous le numéro 444 329 346 00639.
La présente location-gérance est consentie pour une durée d'une année, à compter du 1er avril 2021, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.
Pour avis.

AL891530326

MISE EN LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er avril 2021 à Beaune, la société ALDI BEAUNE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.199.000 euros, dont le siège social est situé 1, rue Lavoisier - ZAC de la Porte de Beaune, 21200 Beaune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 444 329 346,
A donné en location-gérance à la société ALDI MARCHE DAMMARTIN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.000.000 d'euros, dont le siège social est situé 527, rue Clément Ader - Parc d'Activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 414 599 035,
L'exploitation d'un fonds de commerce de supermarché exploité à Saint-Florentin (89600) – 64, rue des Plantes, pour lequel la société ALDI BEAUNE est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre sous le numéro 444 329 346 00464.
La présente location-gérance est consentie pour une durée d'une année, à compter du 1er avril 2021, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.
Pour avis.

AL891530329

MISE EN LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er avril 2021 à Beaune, la société ALDI BEAUNE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.199.000 euros, dont le siège social est situé 1, rue Lavoisier - ZAC de la Porte de Beaune, 21200 Beaune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 444 329 346,
A donné en location-gérance à la société ALDI MARCHE DAMMARTIN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.000.000 d'euros, dont le siège social est situé 527, rue Clément Ader - Parc d'Activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 414 599 035,
L'exploitation d'un fonds de commerce de supermarché exploité à Tonnerre (89700) – 40, avenue Alfred Grévin, pour lequel la société ALDI BEAUNE est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre sous le numéro 444 329 346 00811.
La présente location-gérance est consentie pour une durée d'une année, à compter du 1er avril 2021, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.
Pour avis.

AL891530330

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE (Yonne), du 29 mars 2021, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE 1 le 30 mars 2021, dossier 2021 00010970, référence 8904P01 2021 A 00536, La société ESPACE OPTIQUE TONNERRE, Société par Action Simplifiée au capital de 20 000 €, dont le siège social est Centre Commercial AUCHAN - Route de Dijon 89700 TONNERRE, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 793 931 007 RCS AUXERRE, représentée par M. Nicolas ALBERTINI, A CEDE à la Société MAK OPTIQUE, Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €, dont le siège social est Centre Commercial Auchan - Route de Dijon - 89700 TONNERRE, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 894 337 831 RCS AUXERRE, représentée par M. Marc-Antoine KIEN, un fonds de commerce d'optique, lunetterie, surdité, photographie, connu sous l'enseigne de ESPACE OPTIQUE, sis et exploité à TONNERRE (Yonne), Centre Commercial AUCHAN - Route de Dijon, moyennant le prix de 180 000 €. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er avril 2021. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet S.J.B., 43 rue du Clos – 89000 AUXERRE.

AL891530368

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Maître Florence MERLET
Notaire Associé
89250 SEIGNELAY

SOCIETE CIVILE DE MOYENS JOSEPHINE NORMAND

L'assemblée générale des associés de la SOCIETE CIVILE DE MOYENS JOSEPHINE NORMAND ayant son siège à BRIENON SUR ARMANCON (89210), 2 boulevard Maréchal Leclerc, immatriculée au RCS de SENS sous le n° 312264138, tenue le 15 juin 2020 a constaté la démission du Docteur Laurent NEUQUELMAN de sa fonction de cogérant et la nomination du Docteur Souad AJROUDI en qualité de cogérante conjointement avec le Docteur Evelyne BRENNER, le Docteur Gérald MERHEB et le Docteur Céline GREGOIRE.
Pour insertion. Le Notaire.

AL891530332

IMMOTEL

S.A.R.L. au capital de 5 000 Euros
LE PETIT QUINCY
89700 EPINEUIL
R.C.S. AUXERRE 509 113 114
(2008 B 00345)

Aux termes du procès-verbal des décisions des associés en date du 6 avril 2021, il a été décidé :
De nommer en qualité de Gérante, avec effet rétroactif au 24 juin 2017 Madame Anne GRUHIER demeurant 108 avenue de la République 59110 LA MADELEINE, en remplacement de Monsieur Jean-Paul GRUHIER, décédé le 24 juin 2017.
Cette nomination est faite pour une durée illimitée.
Pour avis et mention au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.
Pour avis.

AL891530352

NON DISSOLUTION

VS-COIFFURES

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social :
10 rue Carnot
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
RCS SENS 848 317 574

Aux termes d'une délibération en date du 2 mars 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL891530313

DISSOLUTION LIQUIDATION

CARAT BOSS CONSEILS

S.A.R.L. au Capital de 5 000 Euros
Société en liquidation
11 rue des Hospitaliers
Résidence Les Hospitaliers
89000 - AUXERRE
R.C.S. AUXERRE B 509 022 174
(2008 B 343)

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2021, il résulte que :
Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :
- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Sylvain RENAULT, demeurant à AUXERRE (89000) Résidence les Hospitaliers 11 rue des Hospitaliers et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter de ce même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre
Mention sera faite au RCS : AUXERRE.
Pour avis,

AL891529744

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
FRANCELEC 89 (FE 89) SARL
Liquidation Judiciaire du 06/10/2015
18, Rue des 3 Mulets - 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 30 mars 2021.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL891530274

SCI SYLAL

SCI au capital de 1 100 €
Siège social : 15, rue Villambert
89510 VERON
513 740 035 RCS SENS

Le 31/12/2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, -nommé M. Alain MATHIAS demeurant à Villeneuve-sur-Yonne (89500), 7 rue du Commerce, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au domicile du liquidateur.

AL891530291

SCI SYLAL

SCI en liquidation amiable
au capital de 1 100 €
Siège social : 15, rue Villambert
89510 VERON
513 740 035 RCS SENS

Le 31/12/2020 - 14 h, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Alain MATHIAS de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens.

AL891530292

SCI DU 1 PLACE SAINT AMATRE

Société civile immobilière
Au capital de 1 520,00 euros
Siège social
6 Allée de Gascogne 89000 AUXERRE
433 350 675 RCS AUXERRE

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 2 avril 2021, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : Madame Marie-Christine FAUCONNET demeurant AUXERRE (89000), 6 allée de Gascogne. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : AUXERRE (89000), 6 allée de Gascogne, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis, le liquidateur.

AL891530320

YONNE ORTHO

SASU au capital de 2.000 €
Siège social
7 rue des Vignerons, 89000 PERRIGNY
878 117 522 RCS d'AUXERRE

Le 28/03/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme Vanina QUILICI, 7 rue des Vignerons, 89000 PERRIGNY et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS d'AUXERRE

AL891530322

C.C.T.A.V.V.

Société à responsabilité limitée
au capital de 10976,33 euros
Siège social
65 bis Avenue Jean-Jaurès
89000 AUXERRE
384 304 788 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 23 mars 2021, la société SODAPI INVESTISSEMENT, Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, dont le siège social est 2 Rue des Sablons SARRIGNY 89110 POILLY SUR THOLON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 393 618 335 RCS SENS a, en sa qualité d'associée unique de la société C.C.T.A.V.V., décidé la dissolution anticipée de ladite Société.
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société C.C.T.A.V.V. peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis

AL891530331

SERVICES VERT

EURL au capital de 1.000€
Siège social : 21 ROUTE DE QUENNE
89290 VENOY
797 559 192 RCS d'AUXERRE

Le 31/03/2021, l'AGE a décidé la dissolution

anticipée de la société, nommé liquidateur M. JEAN CLAUDE DUVAL, 64 GRANDE RUE, 89400 BASSOU et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS d'AUXERRE

AL891530333

SERVICES VERT

EURL au capital de 1.000€
Siège social
21 ROUTE DE QUENNE
89290 VENOY
797 559 192 RCS d'AUXERRE

Le 31/03/2021, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/03/2021. Radiation au RCS d'AUXERRE

AL891530334

SCI AMBRE

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 29/03/2021, les associés de la SCI AMBRE, au capital de 150 € immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°508343142, dont le siège est situé 29 faubourg Dilo 89600 Saint Florentin, ont décidé la dissolution anticipée de la société et nommé en qualité de liquidateur Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy.

Pour avis

AL891530335

SCI CHALAND II

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 29/03/2021, les associés de la SCI CHALAND II, au capital de 152,45 € immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°414402859, dont le siège est situé 29 faubourg Dilo 89600 Saint Florentin, ont décidé la dissolution anticipée de la société et nommé en qualité de liquidateur Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy.

Pour avis

AL891530336

SCI CHALAND V

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 29/03/2021, les associés de la SCI CHALAND V, au capital de 150 € immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°514437748, dont le siège est situé 29 faubourg Dilo 89600 Saint Florentin, ont décidé la dissolution anticipée de la société et nommé en qualité de liquidateur Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy.

Pour avis

AL891530337

SCI CHALAND VI

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 29/03/2021, les associés de la SCI CHALAND VI, au capital de 150 € immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°480060722, dont le siège est situé 29 faubourg Dilo 89600 Saint Florentin, ont décidé la dissolution anticipée de la société et nommé en qualité de liquidateur Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy.

Pour avis

AL891530338

SCI DEMAG

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 29/03/2021, les associés de la SCI DEMAG, au capital de 200 € immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°439 715 434, dont le siège est situé 11 rue Marcelin Berthelot 89000 Auxerre, ont décidé la dissolution anticipée de la société et nommé en qualité de liquidateur Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy.

Pour avis

AL891530339

SCI DYNAPAC

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 29/03/2021, les associés de la SCI DYNAPAC, au capital de 150 € immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°447 765 785, dont le siège est situé 11 rue Marcelin Berthelot 89000 Auxerre, ont décidé la dissolution anticipée de la société et nommé en qualité de liquidateur Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy.

Pour avis

AL891530340

SCI ITACHI

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 29/03/2021, les associés de la SCI ITACHI, au capital de 150 € immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°477677165, dont le siège est situé 11 rue Marcelin Berthelot 89000 Auxerre, ont décidé la dissolution anticipée de la société et nommé en qualité de liquidateur Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy.

Pour avis

AL891530341

SCI POIL I

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 29/03/2021, les associés de la SCI POIL I, au capital de 150 € immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°487524084, dont le siège est situé 29 faubourg Dilo 89600 Saint Florentin, ont décidé la dissolution anticipée de la société et nommé en qualité de liquidateur Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy.

Pour avis

AL891530342

SCI POIL II

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 29/03/2021, les associés de la SCI POIL II, au capital de 150 € immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°501572796, dont le siège est situé 29 faubourg Dilo 89600 Saint Florentin, ont décidé la dissolution anticipée de la société et nommé en qualité de liquidateur Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy.

Pour avis

AL891530343

SCI VOLVO

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 29/03/2021, les associés de la SCI VOLVO, au capital de 150 € immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°487 524 050, dont le siège est situé 11 rue Marcelin Berthelot 89000 Auxerre, ont décidé la dissolution anticipée de la société et nommé en qualité de liquidateur Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy.

Pour avis

AL891530344

SCI RAL

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 29/03/2021, les associés de la SCI RAL, au capital de 1500 € immatriculée au RCS de Auxerre sous le n°442 936 217, dont le siège est situé 29 faubourg Dilo 89600 Saint Florentin, ont décidé la dissolution anticipée de la société et nommé en qualité de liquidateur sa gérante, Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy.

Pour avis

AL891530345

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : EURL GIBERT GUILLAUME

FORME : Société à responsabilité limitée

CAPITAL : 4 500 euros

SIEGE SOCIAL : 9 Lieudit Les Patouillats 89130 VILLIERS-SAINT-BENOIT

OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

-La réalisation de tous travaux de plomberie, climatisation, ventilation, sanitaire, installation de gaz (tuyauterie et réseaux gaz), l'installation électrique, entretien, de travaux de ramonage et d'installation de chauffage;

- La vente de tous matériels et équipements de chauffage, de ventilation, de climatisation, ainsi que de tous équipements sanitaires et électriques;

- Les travaux d'étanchéité, de plâtrerie, d'isolation, de carrelage, de faïence, de maçonnerie ;

- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;

- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

DUREE : 99 années

GERANCE : - M. GIBERT GUILLAUME demeurant 9 Lieudit Les Patouillats 89130 VILLIERS-SAINT-BENOIT

IMMATRICULATION : au RCS de AUXERRE.

Pour avis,

AL891530184

AVIS DE CONSTITUTION

La SCI CARL&JMG a été constituée. Capital: 100 € Siège: 8 Chemin Des Buchettes 89430 Melisey Objet: Acquisition, revente à titre exceptionnel, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant. Durée: 99 ans Gérance: Jean-michel Gioria, 12 Rue Charles Pratt 60260 Lamorlaye. Cession libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas. RCS: AUXERRE

AL891530272

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1 février 2021, à Champignelles. Dénomination : A.L.A.K.. Forme : Société civile immobilière. Siège social : 26 rue Pesant et Bombert, 89350 Champignelles. Objet : Acquisition, construction, rénovation, administration et exploitation par bail, location de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement,… Durée de la société : 50 année(s). Capital social fixe : 500 euros Cession de parts et agrément : Toute cession de parts doit être constatée par un acte notarié ou sous seings privés. Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire. Cession libre consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant.. Gérant : Monsieur Lahoucine AKNANNAY, demeurant 34 rue du Docteur Charpentier, 45230 Saint-Maurice-sur-Aveyron La société sera immatriculée au RCS Auxerre.

AL891530348

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 29 mars 2021, à AUXERRE. Dénomination : ALPHA SERVICES INFORMATIQUES. Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Siège social : Appartement Lot 44 - RDC - Résidence VAUBAN - 3 BOULEVARD VAUBAN, 89000 Auxerre. Objet : Prestations d'ingénierie informatique comprenant travaux d'intégration, de conseil, d'audit, de formation et d'enseignement. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 100 euros divisé en 10 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément

À l'exception des cessions ou transmissions à des associés qui sont libres, toute autre mutation est soumise à l'agrément préalable des associés pris par décision collective à la majorité des ¾ des associés présents ou représentés.. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix. Ont été nommés : Président : Monsieur Khayati ISAM 9 Rue Vesale 75005 Paris. La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

Pour avis. Le Président

AL891530349

Etude de Me Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne)

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), le 13 mars 2021, en cours de publication au service de la publicité foncière d'AUXERRE 2, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : HUGUETTE.

Siège social : FONTENAY-SOUS-FOUROONNES (89660), 5 rue de l'Eglise.

Durée : quatre vingt dix neuf (99) années

Capital social : DEUX CENT MILLE NEUF CENTS EUROS (200.900,00 EUR)

Apports en nature (immeubles sis à FONTENAY SOUS FOURONNES, 5 rue de l'Eglise, cadastrés section C n° 82 et ZI n° 46 ; et à MAILLY LE CHATEAU, L'Ile aux Cornus, cadastrés section B n°s 1729, 1730, 1731 et 1732 ; **et en numéraire** (200,00 €).

Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérante : Mme Marjolaine DUPONT, demeurant FONTENAY SOUS FOURONNES (89660), 12 rue du Faubourg.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE (Yonne).

Pour avis

Le Notaire.

AL891530359

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie GANDRE, Notaire à TONNERRE (89700) le 31 Mars 2021, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Raison sociale :JPCA

Objet social : Acquisition, propriété, gestions, à titre civil, de tous biens immobiliers en France et à l'étranger, apport de biens immobiliers, transmission du patrimoine àson actif, réorganisation des pouvoirs sur les biens, conservation des biens immobiliers

Siège social : VIVIERS (89700) 10 rue Haute

Capital : 120.000,00 euros

Gérance : Monsieur Jean-Pierre PORTIER et Madame Christiane PAYEN, demeurant ensemble à VIVIERS (89700) 10 rue Haute

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registredu commerce et des sociétés d'AUXERRE

Pour avis.

AL891530360

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Cerisiers du 07/04/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SIGNAL14

Siège social : 9 route de Paris, 89320 CERISIERS

Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vent de tous immeubles et bien immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Bertrand TARTERET, né le 08/04/1973 à TROYES, demeurant 7 rue de Champêtre 10180 ST LYE

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis

AL891530361

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MAILLOT du 24/03/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée - Dénomination sociale : LEMAITRE INVEST - Siège social : 20 Rue de la Métairie, 89100 MAILLOT - Objet social : - La prise de tous intérêts et de toutes participations par tous moyens, apports, souscription, achats d'actions, d'obligations et tous droits sociaux dans toutes sociétés et toutes entreprises - La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations - Les prestations de services d'ordre financier et administratif, techniques, de contrôle de gestion, politique, commerciale, comptable, études et conseils à ses filiales et à toutes entreprises - La gestion de son patrimoine. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 600 000 euros - Gérance : M. Alexandre LEMAITRE, demeurant 20 Rue de la Métairie 89100 MAILLOT, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS de SENS. Pour avis - La Gérance

AL891530362

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 12/04/2021, à Commissey, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont l'activité débutera le 01/05/2021 avec les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : S.A.R.L. R.S. BATI
Capital social : 10 000€, divisé en 100 parts de numéraire libérées entièrement de leur valeur nominale de 100 €.
Siège social : 8 Rue du Coutinin – 89430 COMMISSEY
Objet : construction et installation de piscine, aménagement d'intérieur et d'extérieur, installation de vérandas.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Gérant : M. RUBY Sébastien, demeurant 8 Rue du Continin 89340 COMMISSEY, nommé pour une durée illimitée.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre

AL891530365

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives



bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

pour 1 an 52 €
pour 2 ans 104 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ
AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

Bovins viande
Grandes cultures
Lait élevage
Porcs
Vigne
Volailles
Fruits & légumes
Pâtre
Chèvre

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

Je règle € par carte bancaire N° / / /
date d'expiration: /

SIGNATURE